Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15345 – 7 F – DIMANCHE 29 – LUNDI 30 MAI 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Croissance risquée aux Etats-Unis

LA vague d'activité qui déferle sur les Etats-Unis est une bonne nouvelle : la croissance économique américaine au premier trimestre a été sensiblement plus forte qu'attendu, soit 3 % en rythme annuel au lieu de 2,6 %. Mais si l'Europe peut se réjouir de la santé de la locomotive américaine les marchés financiers n'appréhendent pas les choses de la même manière. L'Amérique du Nord continue à exercer une pression de plus en plus forte sur les prix des biens qu'elle importe massivement. Un peu partout dans le monde, prévoyant une poursuite de la baisse des prix, les sociétés avaient jusqu'à présent réduit leurs stocks de matières premières et de biens intermédiaires dans l'espoir de s'approvisionner de moins en moins cher. La crise mondiale s'est nourrie pendant de longs mois de ce genre de calculs. Des anticipations renforcées en Europe par les niveaux élevés des taux d'intérêt à court terme qui incitaient les responsables des grandes firmes à choisir les placements financiers aux investissements et aux stocks.

CES anticipations déflationnistes sont en train de s'inverser complètement. L'ignorance de ce retournement explique que, depuis six mois, les chances d'une reprise en Europe ont été sous-estimées, en France et en Allemagne notamment.

Il y a un risque non négligeable qu'expriment les marchés depuis de nombreuses semaines : quand les capacités de production seront utilisées à plein, la croissance aux Etats-Unis pourrait déboucher sur une accélération de l'inflation. Nous n'en sommes pas là, mais cette crainte a provoqué la grande peur des marchés obligataires *depuis près de quatre mois. Si* les prix doivent remonter, les taux d'intérêt des obligations remonteront aussi pour rémunérer correctement l'épargne, provoquant par contrecoup la baisse des cours des placements. Donc des moins-values considérables pour l'épargne obligataire investie ces dernières années quand les taux baissaient.

CES craintes ne sont pas sans fondement, même si elles ont été très exagérées, ne serait-ce que parce que l'action de la Réserve fédérale sur les taux courts depuis le mois de février a précisément pour effet de tuer dans l'œuf tout germe inflationniste. La question est maintenant de savoir si la croissance américaine est actuellement trop élevée par rapport aux capacités de son appareil de production, dont les économistes assurent qu'elle doit se situer aux environs de 2,5 % l'an. Les résultats du quatrième trimestre 1993 (+ 7 % l'an) et ceux du premier trimestre de cette année (+ 3 %), montrent que l'activité croît au rythme de 5 % l'an, ce qui est très élevé.

Mais, outre que les capacités de l'économie américaine ont probablement été élargies par la vague d'investissements de ces dernières années, notamment dans l'informatique, l'action restrictive sur les taux courts exercée par la Réserve fédérale depuis le début de l'année commencera à produire ses effets dans une dizaine de mois. Il faut souhaiter que ce ne soit pas trop tard.

page 22

M 0146 - 0529 - 7,00 F

Alors que s'ouvre officiellement la campagne pour les élections européennes

La «liste Sarajevo» oblige le gouvernement à justifier sa politique en Bosnie

Vingt-trois listes – nombre sans précédent – ont été déposées au ministère de l'intérieur avant la clôture du délai légal, vendredi 27 mai, pour les élections européennes du 12 juin. Parmi elles figure la liste conduite par Léon Schwartzenberg et intitulée «L'Europe commence à Sarajevo». Cette liste, qui dépasse, selon les premiers sondages, la barre de 5 % des intentions de vote, perturbe le débat. Elle oblige le gouvernement, qui a réagi par la voix d'Alain Juppé, à s'engager davantage dans la campagne pour défendre sa politique. Edouard Balladur lui-même est sollicité de participer une deuxième fois à un meeting en faveur de la liste UDF-RPR que conduit Dominique Baudis.

Le piratage de la campagne européenne va bon train. Insensiblement, l'échéance du 12 juin prend des allures de référendum. Il n'est plus question, si cela a d'ailleurs jamais été le cas, de l'élargissement de l'Union européenne, du renforcement de ses institutions ni de leur démocratisation. Il ne s'agit que de savoir s'il faut être pour ou contre la levée de l'embargo sur les armes que réclame la Bosnie.

Si la première victime du dépôt de la liste que conduira Léon Schwartzenberg est, bien entendu, Michel Rocard, dont l'autorité sur le Parti socialiste risque de se réduire proportionnellement à son effritement dans les intentions de vote, la majorité n'est pas épargnée. La perte pour Dominique Baudis, selon les mesures de l'institut de sondages CSA, est identique (1) et accentue l'érosion de la liste commune du RPR et de l'UDF, que compense dans une certaine mesure le résultat de Philippe de Villiers, parti en franc-tireur sur les traces du référendum de Maastricht.

Pourtant, l'irruption du débat bosniaque dans une campagne européenne bien morne ne présente pas que des désavantages pour la droite, résolument hostile à la levée de l'embargo, même si Valéry Giscard d'Estaing, qui avait peu apprécié l'annonce par François Léotard d'un retrait des «casques bleus» français de Bosnie, constate que *«si, par malheur, on changeait de politique, cela comporterait obligatoirement la levée de l'embargo»*. Comme il n'est pas question, pour l'instant, d'une autre politique que celle que mène le gouvernement, dans la continuité de celle qu'avait mise en œuvre François Mitterrand, M. Baudis estime pouvoir se prévaloir de son expérience au Liban. *«Les armes entraient de toutes parts,* a-t-il expliqué, vendredi 27 mai, à Clermont-Ferrand, *et la guerre a duré quinze ans. Je ne veux pas que la guerre dure quinze ans en Bosnie. Recherchons donc une solution politique qui puisse rétablir la paix !»*

GILLES PARIS

Lire la suite page 7

(1) Selon une enquête effectuée du 25 au 26 mai par CSA auprès de 1 005 personnes et dont les résultats sont publié dans *le Parisien* du 28 mai, dans l'hypothèse de la présence de la liste «Sarajevo», qui recueillerait 7 % des intentions de vote, la liste de M. Baudis obtiendrait 32,5 % (au lieu de 35 %) et celle de M. Rocard, 14 % (au lieu de 16,5 %) des voix.

Une semaine ordinaire en correctionnelle

Le train-train de la justice dans une ville de province avec ses petits larcins et ses grands délits, la loterie des remontrances et des sursis

NANTES

de notre envoyé spécial

Un coup de casque à la sortie d'un bal, la vengeance d'une cliente contre sa coiffeuse, 2 grammes de cannabis dans un parloir, des chèques volés, des magasins cambriolés, des autoradios, des voitures. Lundi, mardi, mercredi..., chaque jour de la semaine, ils se sont présentés, timides ou révoltés, mal habillés ou endimanchés, menottes aux poignets ou en liberté. Par dizaines, ils ont défilé, répondant à leur nom, un nom de «dossier» vociféré par un huissier dans un décor de boiseries et de parquets cirés. Ils ont levé les yeux, souvent sans voix, maladroits, en quête de mots, vers cette tribune surélevée où ceux qui jugent sont assis, interrogent et sont si... hauts.

Lundi, mardi, mercredi..., c'est un peu la loterie. De la sobriété à l'ironie, de la prison ferme à des mesures plus nuancées : chaque jour, le tribunal change de président, d'atmosphère, d'assesseurs, de substituts du procureur. C'est la série des petites affaires, le train-train de la «correctionnelle», de la justice ordinaire, celle des remontrances et des sursis, de certaines peines aussi qui font dérailler une vie.

L'homme a trente-cinq ans et *«la dernière peine, c'était en 1985»*, dit-il. On ne saura rien de lui. Devine-t-on tout au plus qu'il a peur. Le président évoque rapidement son origine du Nord, son mariage, son divorce, quelques semaines de prison pour vol il y a presque dix ans, sa situation de chômeur depuis février 1991. L'intéressé dit *«oui»* ou *«non, monsieur le président»*, sans jamais le contrarier. On sent qu'il voudrait être transparent dans sa veste en laine râpée, soumis, avec sa tête de boxeur repenti, à genoux presque : le vol dans la cabane à Aigrefeuille-sur-Maine d'une tronçonneuse, d'une paire de gants et d'un extincteur, c'est lui.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Lire la suite page 8

L'incarcération en Belgique du PDG de Schneider, Didier Pineau-Valencienne



page 17

Bernard Tapie et le Crédit lyonnais

Tandis que le Crédit lyonnais accentue sa pression sur Bernard Tapie, lui réclamant le remboursement de 450 millions de dettes immédiatement exigibles sur un passif total de 1,221 milliard de francs, la position de l'établissement bancaire vient d'être renforcée. Dans une lettre adressée le jeudi 26 mai à l'avocat du Crédit lyonnais, l'expert Jean-Pierre Dillée confirme en effet les arguments invoqués par la banque pour rompre l'accord conclu avec M. Tapie le 13 mars.

page 8

M. Tapie, qui conduit la liste Energie radicale aux élections européennes, est l'invité du premier des «Grands Jurys - Spécial Européennes 1994» organisés par RTL et *le Monde*, dimanche 29 mai, à partir de 18 h 30. «Le grand jury RTL-*le Monde*» est aussi diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Les vétérans du jour J

12. – *Denis Gosselin, du régiment canadien de la Chaudière, traverse Bernières-sur-Mer*

page 20

Les musées pillés du Nigéria

Les vols d'œuvres d'art se multiplient en Afrique noire devenue le terrain privilégié des trafiquants

LAGOS

de notre correspondante

Imaginons que des voleurs audacieux parviennent à emporter l'*Aurige* de Delphes ou *le Printemps* de Botticelli : leur exploit ferait crépiter les téléscripteurs du monde entier et aurait au moins pour soixante secondes les honneurs de CNN. Dans la nuit du 18 au 19 avril 1993, des inconnus ont dérobé à l'intérieur du Musée national d'Ife, au Nigéria, douze pièces exceptionnelles – dix têtes humaines en terre cuite et deux autres en bronze – qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de la statuaire africaine. Plus d'un an après, elles n'ont pas été retrouvées ; les voleurs courent toujours et, hormis quelques spécialistes, le reste de l'humanité (sans même parler de l'opinion nigériane) n'a pas eu connaissance de cet événement.

Le vol commis à Ife est pourtant l'un des plus graves perpétrés sur le continent africain, qui a une longue expérience dans ce domaine, depuis la mise à sac par les Britanniques en 1897 du royaume du Bénin, dont les trésors avaient été promptement expédiés en Europe puis dispersés aux enchères. Les pièces dérobées sont de magnifiques exemples du «style d'Ife» unique dans toute l'Afrique subsaharienne : visages sereins (on suppose qu'il s'agit de représentations de l'Oni, le souverain sacré des Yorubas, éternellement jeune jusque dans la tombe) dont les yeux opaques et fendus en amande, la courbe tendre de la bouche, le modelé délicat des joues et du front – souvent soulignés par des stries verticales analogues aux scarifications rituelles – évoquent pour certains le classicisme grec. *«L'art d'Ife est le seul en Afrique à représenter des êtres humains avec un réalisme tel qu'on pourrait presque parler de portraits,* écrit Frank Willett, dans sa présentation des *Trésors de l'ancien Nigéria* (1). *Il est d'une si haute qualité qu'on l'a souvent comparé aux autres grandes cultures naturalistes de la Grèce et de la Rome antique, de la Renaissance européenne, et même à l'art dynastique égyptien plus stylisé. De telles comparaisons n'ont fait qu'obscurcir notre compréhension de l'art d'Ife, que l'on avait l'habitude d'interpréter comme une sorte de «colonie» artistique de l'une ou l'autre de ces cultures. La datation scientifique a éliminé ces sources possibles, de sorte qu'aujourd'hui nous voyons enfin en l'art d'Ife l'apogée d'une véritable réussite artistique de l'Afrique.»*

Cette civilisation, dont la période «classique» s'étend du XIe-XIIe siècle jusqu'au XIVe-XVe siècle, serait entrée en décadence lorsque les royaumes qui lui payaient tribut ont desserré leurs liens avec la ville-mère : Ife n'a plus reçu le cuivre nécessaire aux alliages, les ateliers ont cessé de produire, le nom des sculpteurs qui y travaillaient nous restera à jamais inconnu. La valeur de ces pièces, dont plusieurs figurent dans le catalogue d'une exposition au Grand Palais en 1985, amène à s'interroger sur les intentions des malfaiteurs. Elles sont en effet invendables sur le marché assez restreint des antiquités africaines : ce serait comme de vouloir négocier sous le manteau à Paris, New-York, Tokyo ou Londres, la *Vénus de Milo.*

L'enquête menée par Interpol conclut que les voleurs ont sans doute bénéficié de complicités à l'intérieur même du musée (un petit bâtiment peu protégé sinon par sa proximité avec le palais de l'Oni), mais elle n'a pas permis de retrouver leur trace. *«Nous pensons que certaines des pièces ont été acheminées à l'étranger mais que d'autres sont encore ici,* nous déclare le docteur Yaro Gella, directeur général des musées et monuments du Nigéria. *Nous craignons surtout que les têtes en terre cuite, beaucoup plus fragiles, ne soient définitivement endommagées.»*

Les responsables des musées nigérians semblent croire à la thèse du «collectionneur fou» capable de payer des millions de dollars un objet qu'il ne pourra contempler qu'en cachette.

MICHÈLE MARINGUES

Lire la suite page 15

(1) Catalogue de l'exposition du même nom qui a eu lieu à Paris, au Grand Palais, en 1984. Certaines des pièces alors exposées ont été volées à Ife.

La guerre s'installe au Yémen

Les combats entre nordistes et sudistes continuent dans la partie méridionale du pays, où les seconds tentent de regagner le terrain perdu. Plusieurs pays arabes, dont l'Arabie saoudite, ont décidé de porter ce conflit devant le Conseil de sécurité de l'ONU pour tenter d'obtenir un *cessez-le-feu* et la *reprise du dialogue* politique. Si les dirigeants d'Aden sont favorables à cette initiative, leurs adversaires de Sanaa prônent une «solution militaire» pour maintenir l'unité du Yémen.

page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

DATES

Il y a soixante-dix ans

Les Etats-Unis se ferment à l'immigration

par Claude Fohlen

EN 1886 était inaugurée, face à l'entrée du port de New-York, la statue de la Liberté, due à l'initiative d'Édouard de Laboulaye et à une souscription du peuple français. L'œuvre de Bartholdi, une femme (la mère de l'artiste) tenant le flambeau de la liberté, symbolisait la libre entrée de tous les immigrants dans un pays où chacun pouvait faire sa vie et s'enrichir, loin des turbulences de l'Europe et de ses régimes autoritaires. Sur le socle était gravé un poème d'Emma Lazarus, qui en donnait le sens :

Laissez venir à moi vos peuples,
[vos émigrants exténués,
Ils demandent à vivre libres
Malheureux expulsés de leurs terres ingrates.
Laissez venir à moi les sans-abri.
[Dans les tempêtes
Je brandis mon flambeau devant la porte d'Or.

A cette époque, les immigrants entraient librement aux Etats-Unis, à un rythme annuel voisin de 400 000, à l'exception des Chinois, dont l'entrée était interdite depuis 1882. Près de quarante ans plus tard, en 1924, le Congrès adoptait la loi Reed-Johnson qui verrouillait le flux des immigrants en créant un système de quotas, appliqué pendant près d'un demi-siècle. Chaque pays avait droit à un contingent de 2 % de ses nationaux établis aux Etats-Unis en 1890, ce qui réduisait la masse des nouveaux venus à 150 000 par an, Canadiens et Mexicains étant exclus des quotas. A dire vrai, ces restrictions n'étaient pas une surprise, car une première limitation avait été proposée trois ans auparavant par le président Harding, avec un quota de 3 % et, pour référence, l'année 1910. Mais la loi de 1924 était plus drastique, à la fois par l'abaissement du quota et le report de la référence de 1910 à 1890, car, entre-temps, l'immigration s'était profondément modifiée.

Que s'était-il donc passé aux Etats-Unis pour justifier cette brusque fermeture du pays à l'immigration libre ? Il ne s'agit ni d'un hasard ni d'une velléité, mais d'un mouvement de fond qui amène les Américains à s'interroger sur l'avenir de leur nation, et les origines de cette interrogation remontent aux dernières années du XIX[e] siècle. A cette période, un flot grossissant se déverse sur les Etats-Unis, à un rythme annuel voisin d'un million, le maximum étant atteint en 1907 et en 1914 avec respectivement 1,27 et 1,21 million d'immigrants. Une masse considérable se déverse ainsi dans le pays, qui demeure agglutinée dans les villes au lieu de se diriger vers la « frontière ».

Petites Italies, petites Pologues et ghettos juifs

Car, ce qui inquiète des Américains, c'est la nature de cette nouvelle immigration, puisque tel est le nom qu'elle porte. Jusque dans les dernières années du XIX[e] siècle, la majorité des arrivants étaient britanniques, allemands, scandinaves, hollandais, protestants ou catholiques, quelquefois juifs, pourvus d'un métier, sachant lire et écrire, et s'intégrant facilement dans la société de leur pays d'accueil. A partir de 1890, le flot grossit et change de nature. Ce sont des masses d'Italiens, de Russes, de Slaves de l'Empire austro-hongrois, d'Ukrainiens, de Baltes, de Polonais qui se dirigent vers les ports des Etats-Unis.

Ces nouveaux immigrants s'intègrent plus difficilement dans la société américaine, car, à la différence des générations précédentes, ils relèvent de cultures différentes. Nombre d'entre eux sont illettrés, et assez rares sont ceux qui possèdent un métier. Ils appartiennent souvent à des Églises, orthodoxe ou uniate, non encore présentes sur le sol américain. S'ils sont catholiques, ils exigent des prêtres parlant italien, polonais ou hongrois, et se heurtent ainsi à la hiérarchie dominée par les Irlandais anglophones. Quant aux juifs, ils se réclament de l'orthodoxie ashkénaze *(Conservative Judaism)*, alors que la tendance dominante est représentée par les libéraux d'origine germanique *(Reform Judaism)* ou les descendants des sépharades venus dès le XVIII[e] siècle. Enfin, pour dominer le sentiment d'isolement qu'ils éprouvent à leur arrivée dans le Nouveau Monde, ils s'entassent dans les bas quartiers de Boston, New-York, Philadelphie, Detroit, Chicago... où sont installées de véritables communautés ethniques, comme les petites Italies, les petites Pologues ou les ghettos juifs.



LEWIS HINE © GEORGE EASTMAN HOUSE

Famille italienne débarquant à Ellis Island (New-York) en 1905.

L'avenir du peuple américain était-il menacé ? Un courant assimilateur avait parcouru l'histoire américaine depuis la parution en 1784 des *Lettres d'un cultivateur américain*, dans lesquelles Crèvecœur montre comment se forge un Américain à partir des Anglais, Ecossais, Allemands, Français.... transplantés dans le Nouveau Monde. Vingt-cinq ans plus tard, un immigrant de fraîche date, Israel Zangwill, avait obtenu un grand succès à New-York avec une pièce, *The Melting-Pot* (1908), dans laquelle David, un compositeur juif d'origine russe, épouse Véra, une blonde américaine d'une grande beauté, et s'écrie : « *Allemands et Français, Irlandais et Anglais, Juifs et Russes, tous dans le creuset ! Dieu construit l'Amérique.* » Le mythe du creuset était lancé au moment opportun.

En sens contraire, les WASP *(White Anglo-Saxon Protestants)* de Beacon-Hill à Boston ou de la 5[e] Avenue à New-York, aussi bien que les nouvelles classes moyennes dont la position sociale risque d'être menacée, se demandent avec inquiétude si ces nouveaux venus deviendront un jour des Américains. Se greffant sur les théories racistes de Gobineau en France et de Houston Chamberlain en Angleterre, des idées eugéniques circulent, qui s'expriment dans l'ouvrage à gros tirage de Madison Grant, *The Passing of the Great Race* (1916). Trois jours après le torpillage du *Lusitania*, le président Wilson, s'adressant à Philadelphie à un groupe d'Américains fraîchement naturalisés, leur disait : « *Vous ne pouvez pas devenir de vrais Américains si vous pensez à vous-mêmes en tant que groupe. L'Amérique ne consiste pas en groupes. Une personne qui se considère comme faisant partie d'un groupe n'est pas encore devenue américaine.* » Finis les Italo-Américains, finis les Germano-Américains, les Russo-Américains..., vive les Américains tout court ! Face à ce qu'il considérait comme un danger, le Congrès avait créé en 1907 une commission chargée de faire des propositions pour restreindre la nouvelle immigration. Après trois ans et demi de travaux laborieux, elle suggère simplement d'exclure les illettrés par une épreuve de lecture dans la langue maternelle. Pendant dix ans, la lutte se concentra sur cette épreuve, que refusa d'abord le président Taft, puis Wilson en 1917. Dans le même temps, l'expérience de la mobilisation montra que 5 millions d'Américains ne parlaient pas couramment l'anglais.

Les fourriers de la révolution bolchevique

Les années de l'immédiat après-guerre accrurent la pression en faveur d'un contrôle de l'immigration qui, après une baisse temporaire, reprit en 1919 et s'accentua en 1920 (800 000 entrées). Les Etats-Unis vivent alors une des périodes les plus troublées de leur histoire. Le président de l'université Columbia peut déclarer : « *(...) L'Amérique sera sauvée non par ceux qui méprisent ses fondateurs et son histoire, mais par ceux qui manifestent leur respect et leur fidélité à la glorieuse série d'événements qui se sont déroulés depuis l'arrivée du* Mayflower. »

Une démobilisation trop hâtive a accru le chômage au moment où le pays traverse une crise économique aiguë. Des grèves sauvages éclatent, faisant craindre une propagation de la révolution bolchevique, dont les étrangers sont considérés comme les fourriers. Une hystérie collective se manifeste, la « fièvre rouge », que l'attorney general (ministre de la justice) tente de désamorcer brutalement en organisant des raids contre les « *anarchistes* » et en les embarquant de force à destination du... paradis soviétique. Au nombre de ces déportés se trouve la féministe socialiste Emma Goldman. Au même moment, le Ku Klux Klan, tombé en sommeil depuis plusieurs décennies, renaît de ses cendres. Xénophobe, anti-catholique, antisémite, il multiplie les grandes parades en cagoule sur Pennsylvania Avenue à Washington et dans toutes les grandes villes, impressionnant l'homme de la rue prêt à voter contre ceux qu'il prend à tort pour les ennemis de la patrie. L'état d'esprit est alors une préfiguration de ce que fut le maccarthysme après la seconde guerre mondiale, car, de la guerre de Sécession à celle du Vietnam, les lendemains de conflits sont toujours douloureux dans ce pays.

Bref, au début des années 20, tous les ingrédients se trouvent réunis pour faire passer une législation que les présidents successifs, quelle que soit leur affiliation politique, avaient jusque-là refusée. Ainsi, les lois de 1921 et surtout de 1924 sont l'aboutissement logique du revirement de l'opinion américaine au lendemain de l'intervention des Etats-Unis dans la guerre européenne et l'une des nombreuses manifestations de leur isolationnisme, au même titre que le rejet du traité de Versailles et le refus de participer à la Société des Nations.

La mise en œuvre de la nouvelle politique d'immigration fut longue et difficile car l'administration n'était pas préparée à cette tâche. Il fallut d'abord fixer les bases des quotas, autrement dit déterminer le nombre des nationaux de chaque pays européen établis aux Etats-Unis en 1890, après avoir pris en compte 1910 : le quota des Italiens tomba de 42 000 à 4 000, celui des Polonais de 31 000 à 6 000, celui des Britanniques de 68 000 à 62 000. Il fallut ensuite mettre en place, dans chaque ambassade, un service adéquat chargé de fournir le visa, délivré dans le pays d'origine (pour éviter les fraudes et des rapatriements coûteux), si bien que le nouveau régime ne fonctionna qu'à partir de 1930, au moment où éclatait la crise mondiale.

A la fin des années 20, le niveau annuel des entrées, bien qu'inférieur à celui d'avant-guerre, était encore voisin de 300 000. En 1931, il s'effondre à 97 000 et, cinq ans plus tard, à 35 000. Peu de pays arrivaient alors à remplir leur quota, mais, comme la loi interdisait d'utiliser les quotas non remplis en faveur des pays où les demandes dépassaient l'offre, les Etats-Unis ne purent s'ouvrir à l'afflux des victimes du nazisme, du fascisme ou du communisme. Ils accueillirent effectivement l'intelligentsia (Einstein, refusé par le Collège de France, alla à Princeton), mais non les masses.

En définitive, ce n'est pas la crise économique, mais bien l'hystérie pseudo-patriotique des années 20 qui a entraîné l'arrêt de l'immigration aux Etats-Unis et l'instauration de quotas nationaux qui ont persisté, avec l'exception notable des *displaced persons* (personnes déplacées) au lendemain de la seconde guerre mondiale, jusqu'en 1965. A Lyndon B. Johnson revient le mérite d'avoir libéralisé l'entrée des immigrants aux Etats-Unis et d'avoir préparé inconsciemment la grande vague caraïbe, hispanophone et asiatique qui est en train de changer radicalement la composition ethnique du pays.

► **Claude Fohlen est professeur émérite d'histoire nord-américaine à la Sorbonne.**

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

BÉRÉGOVOY
de Christiane Rimbaud.
Perrin, 467 pages, 120 francs.
DEUX MINISTRES TROP TRANQUILLES
de Philippe Bauchard.
Belfond, 230 pages, 98 francs.

Crise de gouvernement

UN an après le suicide de Pierre Bérégovoy, qui mettait un terme tragique à une destinée exemplaire à bien des égards dans la société politique, paraît la biographie qui la retrace en détail. Travail exemplaire, aussi, car il s'en tient à la mesure du projet initial, commencé avant la mort de l'ancien premier ministre et avec son concours : il visait à décrire la carrière d'un modeste employé de l'Etat appelé à devenir l'un de ses grands serviteurs, à suivre le cursus d'un militant socialiste se donnant la stature d'un « *Pinay de gauche* », selon l'expression de l'auteur. Aucune exploitation, donc, d'une fin survenue dans les conditions que l'on sait et qui avait provoqué une grande émotion.

Christiane Rimbaud refait, tout au long de cet itinéraire personnel, le parcours de la gauche depuis la seconde guerre mondiale, puisque l'un et l'autre sont étroitement mêlés. On en retient d'abord que si Pierre Bérégovoy s'est à plusieurs reprises situé dans la gauche du Parti socialiste (la SFIO à l'époque), sur la question de l'Algérie par exemple, il n'a jamais été fasciné par la théorie marxiste et, encore moins, séduit par le communisme, quand bien même il mesurait l'impossibilité de promouvoir une politique de gauche sans le concours du Parti communiste. On comprend bien, dès lors, pourquoi il a successivement associé son destin à ceux de Pierre Mendès France et de François Mitterrand. Avec l'un, il s'est formé à la réflexion politique et aux méthodes par lesquelles la gauche pouvait inscrire sa marque dans la gestion économique et sociale d'un pays lié à son environnement international ; avec l'autre, il a trouvé un maître tacticien capable de mener ses troupes jusqu'à la victoire, c'est-à-dire jusqu'au pouvoir, à partir duquel il est possible d'agir.

« *Mendès France m'a appris la précision et la concision ; Mitterrand m'a appris à gérer le temps* », a-t-il dit en plusieurs occasions. Pierre Bérégovoy a profité de ce double apprentissage à proportion de qualités personnelles qui ne le désignaient pas à l'admiration des foules, car elles se manifestaient discrètement : c'étaient la capacité et la soif d'apprendre, si grandes chez bien des autodidactes, la puissance de travail, l'art de négocier, le besoin de reconnaissance sociale, le goût de rapprocher les points de vue en mettant en avant ce qui les réunit. Christiane Rimbaud décèle chez son sujet une certaine solitude et, derrière le pragmatisme, un brin de naïveté : il est devenu l'ami du président, mais sans être de ses intimes, et il noue des amitiés dont il aurait mieux fait de ne pas accepter tous les gages.

Le portrait est celui d'un homme solide, tenace, habitué à ce qu'on ne lui fasse pas la vie facile. Aussi la brisure qui l'atteint, après tant d'épreuves surmontées, garde-t-elle son mystère et ne saurait se satisfaire des explications simplistes ou fausses qui sont encore avancées. Christiane Rimbaud apporte sur ce point un éclairage tout en nuances qui remet les choses en place et permet d'approcher la part secrète d'un homme dont l'honneur était de s'être fait lui-même.

D'une certaine manière, c'est aussi sur le destin, malheureux en dernière analyse, de Pierre Bérégovoy que se penche Philippe Bauchard, en le comparant à celui d'Edouard Balladur. La comparaison est conduite par un journaliste spécialisé en économie politique et familier des ministères. Elle se conforte donc d'observations personnelles, de témoignages, de confidences reçues. Lui aussi a son idée, sinon sur les raisons d'un suicide, du moins sur les causes de ce qu'il appelle « *la mort politique* » de Pierre Bérégovoy. Elles tiennent aux contradictions internes d'une politique qui s'inspirait d'un socialisme dépassé pour déboucher sur la défense obstinée et, sans doute, menée trop loin du franc fort. « *Bérégovoy*, écrit-il, *sentait confusément qu'il faisait fausse route.* »

Si le ministre des finances et premier ministre socialiste s'est, en quelque sorte, fait piéger à la fois par l'archaïsme de la gauche et les grands commis de l'Etat, Edouard Balladur s'est, aux mêmes fonctions, laissé paralyser par ses amis politiques. Le parallélisme ébauché entre les deux hommes est celui d'une double impuissance face à un monde nouveau. Selon Philippe Bauchard, Edouard Balladur s'est, lui aussi, laissé enfermer dans un système fondé sur une politique monétariste compensée par des actions de relance, au risque de dérapages plus forts que prévu et sans prendre la mesure de la grogne générale. On est passé d'un faux socialisme à un faux libéralisme.

Au terme de sa double chronique, Philippe Bauchard note : « *Un an après Bérégovoy, pour des raisons différentes, Balladur réalise amèrement qu'il éprouve les mêmes difficultés et les mêmes rejets. La société française est figée. L'ampleur et la durée de la crise ne sont plus prévisibles en Europe. Sans corps intermédiaires, sans interlocuteurs, le pouvoir patauge avec les jeunes barons de la finance. Tout est prêt pour une implosion de la nation française face à un morcellement moyenâgeux de l'Europe.* »

Si ce constat est vrai, la situation appelait, on veut bien l'admettre, d'autres managers que ces « *deux ministres trop tranquilles* ».

هكذا من الأصل

Yémen : la fin sanglante d'une union contre nature

Le mariage entre le nord militaro-tribal et le sud marxisant n'avait jamais été vraiment consommé

ADEN

de notre envoyée spéciale

Séparés par l'Histoire – l'occupation ottomane au nord et la colonisation britannique au sud –, les 14 millions de Yéménites – 11 au Nord et 3 au Sud –, qui en espéraient *tant*, n'auront pas fêté leurs quatre ans d'union. Scellée, le 22 mai 1990, par le colonel Ali Abdallah Saleh, chef de l'Etat du Nord depuis 1978, et Ali Salem El Bid, patron du Parti socialiste yéménite (PSY), au pouvoir à Aden depuis le départ des Britanniques en novembre 1967, l'unification n'a pas résisté à la pratique d'un pouvoir que chacun revendiquait pour lui seul.

Voulue par le président Saleh qui espérait ainsi calmer la caste militaire sur laquelle repose son pouvoir et par M. El Bid qui entendait surtout sortir d'une crise économique née de la fin de l'aide soviétique, cette union n'a masqué qu'un temps la profonde méfiance entre deux pouvoirs aux objectifs différents et la fracture de deux sociétés aux évolutions divergentes. Belle construction sur le papier, l'unité n'est jamais réellement entrée dans les faits si l'on considère que les armées comme les puissants services de sécurité n'ont jamais été intégrés et que, jusqu'à la veille de la guerre en cours, les deux pays conservaient chacun, par exemple, leur compagnie aérienne comme leurs moyens de propagande, la télévision et la radio.

Démocratie formelle

Marier, sans plus de préparation, un pouvoir militaro-tribal teinté d'islamisme au Nord au seul parti marxiste-léniniste du monde arabe, qui avait régné vingt-trois ans sans partage au sud, relevait sans doute de la gageure. Réussir un tel pari, en soi difficile, devenait impossible dans la mesure où chacun voulait prendre à l'autre sans rien lui donner en échange, sans compter que, comme l'affirme Omar El Ghaoui, un fervent défenseur de l'unité, *« ce sont des séparatistes qui sont restés à la tête de l'union »*.

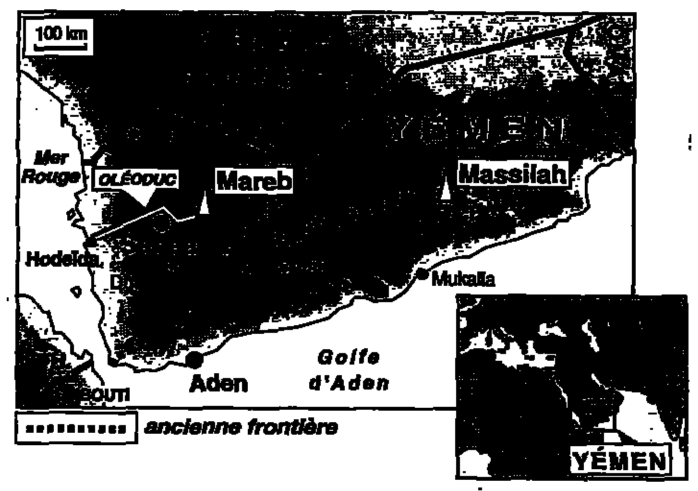
Cédant à Sanaa son rang de capitale et tout ce qui s'y rattachait en termes de prestige, d'emplois et d'activités, Aden obtenait certes d'être la capitale économique du pays. Mais, outre le fait que cette promesse ne s'est jamais matérialisée, notamment avec la création d'une zone franche, le Yémen demeure un des pays les plus pauvres du monde avec un revenu de 700 dollars par habitant.

Mirages pétroliers

La démocratie, qui devait fonder les bases du nouvel Etat, n'a été que formelle. Le foisonnement des partis politiques – une quarantaine –, la multiplication des journaux et des publications comme la liberté d'expression qui s'est manifestée lors des premières élections législatives du 27 avril 1993 n'ont fait illusion qu'un moment. Le résultat de cette consultation a montré que chacun gardait son territoire. Le PSY remportait tous les sièges des six gouvernorats du Sud alors que le Congrès populaire général (CPG) du président Saleh et le Rassemblement yéménite pour la réforme (El Islah), parti islamo-tribaliste, se partageaient la quasi-totalité des sièges au Nord à la faveur de désistements réciproques.

La division du pouvoir entre ces trois principaux partis affaiblissait en fait le PSY, qui, depuis l'unification, le partageait avec le seul CPG. S'estimant déjà lésé par l'union, dont aucune des promesses – Etat moderne et économie libérale – n'avait été tenue, le PSY, ennemi juré d'El Islah qui l'accuse d'athéisme, a exigé une redéfinition de l'union en termes de fédéralisme. Manière élégante de rester maître chez soi.

La montée d'un certain islamisme aux couleurs du Yémen a aggravé les frustrations et les craintes des sudistes qui en jouent aujourd'hui pour s'attirer les bonnes grâces des Occidentaux et des pays arabes confrontés à l'extrémisme musulman. Difficile de dire si le pétrole découvert au Nord, au début des années 80, et, plus tard, au Sud, a joué dans cette séparation, le rôle que beaucoup lui attribuent. Les principaux intéressés le nient. Mais, en faisant un peu vite miroiter la sortie du sous-développement grâce aux ressources pétrolières, le président Saleh a sans aucun doute donné aux siens des espoirs inconsidérés qui ont alimenté les convoitises des uns et des autres. D'autant plus que le Sud paraît aujourd'hui posséder plus de réserves que le Nord.



Au dire des spécialistes, le Yémen ne semble pas devoir compter au nombre des grands pays pétroliers. Sa production actuelle d'environ 320 000 barils/jour – à peu près également répartie entre les champs de Mareb au Nord, exploités par la compagnie américaine Hunt, et ceux de Massilah au Sud, dans l'Hadramaout, exploités par la société canadienne Canoxy – ne lui rapporte, compte tenu des coûts d'exploitation et des besoins intérieurs, qu'environ 300 millions de dollars par an, soit de quoi assurer le service d'une dette extérieure estimée à 6,5 milliards de dollars.

On est loin d'une manne miraculeuse. Les regards se tournent toutefois vers la province de Shabwa, où se situeraient les plus grandes réserves, à la jonction de l'ancienne frontière entre les deux Yémens et le long de la frontière non délimitée entre l'Arabie saoudite et le Yémen du Sud. Ryad avait adressé, l'an dernier, une mise en garde aux compagnies de prospection pour leur préciser qu'elles opéraient en territoire saoudien. Les combats qui ont lieu dans cette région, pour le moment à l'avantage des troupes nordistes, ont pour objectif de contrôler un terrain potentiellement riche. On ne peut exclure, à cet égard, que le PSY, en mal d'alliances, ait accepté de partager le pouvoir avec le parti de la Ligue des fils du Yémen, dans la mesure où ses dirigeants sont originaires de la province convoitée de Shabwa.

Dans ces régions où la notion d'Etat n'existe pas et où seul compte l'intérêt du clan, le PSY a d'autant plus besoin d'appui qu'il a tout fait jadis pour casser le pouvoir des tribus, qui ne sont donc pas prêtes aujourd'hui à lui venir en aide. Secrétaire général de la Ligue des fils du Yémen et nouveau vice-premier ministre de la nouvelle République démocratique du Yémen, Mohsen Farid l'avoue : *« Nous avons dans cette région un manque de leadership politique, militaire et tribal. » « Les tribus,* confie un intellectuel, *ne se sentent pas concernés et ne sont pas prêtes à s'engager dans un combat à l'issue incertaine. »*

Pièce fondamentale de l'échiquier politique, les tribus sont plus sensibles aux sirènes du Nord, car elles font encore largement la loi dans cette région, qu'aux héritiers d'un régime marxiste qui les a combattues. Opposée à la confédération tribale des Hacheds à laquelle appartient le président Saleh et que dirige le président du Parlement et chef d'El Islah, Cheikh Abdallal El Ahmar, la confédération tribale des Bakhils fait l'objet de toutes les attentions des sudistes.

Mais, avoue un expert, *« ceux-ci seraient bien naïfs de croire que les Bakhils les aideront contre le Nord auquel ils se rattachent. Ils se serviront des sudistes pour faire peur au président et obtenir plus de lui, mais ils agiront uniquement dans le sens de leurs intérêts »*. Les Bakhils contrôlent notamment le territoire traversé par l'oléoduc qui amène le pétrole de Mareb à Hodeyda et pourraient donc jouer un rôle dans une éventuelle « guerre de l'or noir ».

Un immense gâchis

Sanaa et Aden se rejettent la responsabilité de l'échec de l'union. Si les nordistes sont incontestablement responsables du début de la guerre qui a officialisé la séparation, cette indépendance, déclarée par M. El Bid le 21 mai, était en germe depuis le retour dans son fief d'Aden, le 19 août dernier, dudit M. El Bid, alors vice-président du Yémen unifié.

L'accord de réconciliation signé le 20 février dernier, à Amman, sous l'égide de la Jordanie, et mis au point par un comité de dialogue comprenant tous les partis, donnait largement satisfaction aux revendications sudistes en matière de décentralisation et d'établissement d'un Etat moderne fondé sur le règne de la loi. Il a simplement retardé l'éclatement de la crise, tant il est vrai, ainsi que l'exprimait un acteur du conflit, qu'*« il était clair qu'aucun des deux principaux protagonistes n'avait l'intention de l'appliquer »*.

Le nouveau pouvoir à Aden veut s'inspirer de ce document tout en soulignant que l'unité est devenue impossible tant que perdure le régime du président Saleh. A Sanaa, on n'en est plus là : la première exigence est l'abolition d'une déclaration d'indépendances jugée *« illégitime »*.

Au point où en sont arrivées les choses, on voit mal comment pourrait se dénouer la crise autrement que militairement. D'autant plus que nombre de médiateurs ne sont pas totalement neutres et que le Yémen paye, d'une certaine manière, aujourd'hui, sa prise de position, jugée pro-irakienne, lors de la guerre du Golfe.

En cessant son aide et en renvoyant chez eux près de 700 000 Yéménites, l'Arabie saoudite qui s'est montrée méfiante à l'encontre de l'unité yéménite, a compliqué la tâche de son voisin. Ryad, qui garde des liens au Nord et au Sud, pourrait sans doute jouer un rôle plus constructif s'il le voulait. Ce qui est loin d'être sûr.

L'Egypte, qui garde une amère expérience de son aventure militaire au Yémen à l'époque du colonel Nasser, reste tout aussi prudente, bien que les sudistes se targuent de son appui. En refusant d'emblée toute médiation, le président Saleh s'est mis en position d'accusé. Mais, en déclarant l'indépendance, le « président » El Bid a sans aucun doute embarrassé ses principaux soutiens.

Comme le dit, amer, un opposant, *« la guerre vient du Nord, la séparation du Sud. Le résultat est un immense gâchis pour le Yémen et une énorme désillusion pour tous les Yéménites qui restent attachés à l'union »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

Prochaine réunion du Conseil de sécurité. – Le sultanat d'Oman a présenté, vendredi 27 mai, aux autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU un projet de résolution sur le Yémen, appelant toutes les parties à un cessez-le-feu immédiat et à la reprise du dialogue. En outre, cinq Etats du Golfe et l'Egypte ont demandé une réunion du Conseil *« pour discuter de la situation au Yémen »*. Dans une lettre, trente-trois partis et associations, alliés au président Ali Abdallah Saleh ont opposé un *« refus catégorique à toute intervention du Conseil dans ce qui est une affaire intérieure »*. – *(AFP.)*

Aden, au bon vieux temps de l'Union Jack...

ADEN

de notre envoyée spéciale

Symboles contrastés de l'histoire récente du sud-Yémen, un immense monument aux martyrs – style réalisme socialiste – se dresse dans le vieux quartier de Tuwahi, juste devant les murs lépreux du Crescent Hotel. La reine Elizabeth II qui y descendit, en 1954, aurait sans doute du mal à reconnaître dans le restaurant aux velours fanés et aux chromos représentant les courses d'Ascot ou les ballets du Royal Festival Hall, ce prestigieux établissement, lieu de rencontre favori des colons britanniques. Rongés par le temps, les moucharabiehs des balcons sont troués et, dans le « *lobby* » poussiéreux, des serveurs en guenilles mâchent du qat (herbe euphorisante) sans égard pour l'éventuel client.

Peu rancuniers, les Sud-Yéménites, qui ont livré une longue guerre d'indépendance contre les Anglais, se réclament constamment des cent vingt-huit ans de colonisation britannique pour expliquer leur supériorité sur leurs frères nordistes. *« Ils nous ont apporté la civilisation, les bonnes manières et un modèle d'administration »*, assure Naguis, qui tient le seul restaurant chinois de la ville. *« A leur époque, Aden était le troisième port du monde derrière New-York et Liverpool et recevait six cents bateaux par mois »*, renchérit Ahmad El Saleh en montrant du doigt les carcasses rouillées des quelques navires qui mouillent encore à Aden.

Ici, les prix se déclinent en shillings et, le matin, dans les petits cafés de Crater, le plus vieux des sept districts d'Aden, c'est le thé au lait qui triomphe sur les tables. *« Notre système bancaire fonctionne toujours sur le modèle anglais,* affirme fièrement Khaled. *Rien à voir avec ces gens du Nord qui gardent leurs ryals dans des valises, même pour acheter un immeuble. »*

Dans le square fleuri de Tuwahi, la statue de la reine Victoria a disparu pour être transportée au musée, où elle trône en bonne place. Dans la rue du souk, une vieille boîte postale jaune, ronde et en pied porte toujours les marques de la couronne britannique. Vingt-sept ans après le départ des Anglais, les Adénites garde quelque part la nostalgie d'un certain art de vivre qu'ils hissent comme un fanion de reconnaissance face à la « loi de la jungle » nordiste.

« Vingt années noires »

L'époque des Soviétiques, la grande rue de Moalla en symbolise la tristesse avec ses HLM alignées comme des casernes, le dos à la mer. Les rares piétons qui l'arpentent n'ont rien d'autre à se mettre sous les yeux que les vitrines vides et poussiéreuses de petites échoppes à moitié fermées. *« Les vingt ans de communisme, ce sont vingt années noires »*, affirme Bader Shafikh, un journaliste. Et pourtant. Depuis l'unification des deux Yémens et la perte de prestige d'Aden, passé du statut de capitale à celui de ville de province réduite à attendre les ordres de Sanaa, même ce temps noir paraît heureux.

« Nous avons perdu la sécurité, nos emplois garantis et même notre citoyenneté puisque nous sommes devenus des citoyens de deuxième zone, constate Bader Shafikh. *En ce temps-là, vous pouviez aller d'Aden à Mukalla à 700 kilomètres à l'est, sans avoir rien à craindre. Le soir, les gens prenaient le frais au bord de la mer et personne n'avait le droit de porter une arme. Aujourd'hui, à la nuit tombée, on se barricade à la maison par crainte de tous ces Nordistes en armes qui ont déferlé chez nous. Eux ne connaissent que leur loi tribale et trouvent toujours un refuge dans leurs montagnes pour échapper au juge. »*

« A nous les pauvres, confie Ali, chauffeur routier au chômage, *le parti* (Parti socialiste yéménite au pouvoir à Aden) *a tout donné. Grâce à lui, j'ai étudié. J'avais un salaire qui me permettait de m'habiller, de manger et même d'économiser. En ce temps-là, le kilo de thon valait 3 shillings, maintenant 150. » « Je suis propriétaire d'un appartement que je n'aurais jamais pu acheter,* raconte, pour sa part, Saleh. *« Le gouvernement a dédommagé le propriétaire du terrain »*, s'empresse-t-il d'ajouter, ce que contestent beaucoup de propriétaires.

Promesse d'un avenir meilleur, l'unification des deux Yémens est aujourd'hui jugée globalement négative par la plupart des Sudistes qui, s'ils rêvent toujours d'union, le veulent plus égalitaire et surtout assise sur un Etat fort qui puisse résister aux intérêts des uns et des autres, et notamment des tribus qui font encore la loi au Nord.

Fr. Ch.

Des partis clientélistes

Inscrit dans la Constitution ratifiée par référendum avant l'unification des deux Yémens, le multipartisme a provoqué un foisonnement de partis politiques. Mais, en fait, seuls trois partis – le CPG, le PSY et El Islah – se sont partagé le pouvoir jusqu'à l'éclatement de l'union.

– **Le Congrès populaire général** (CPG). Parti, à base clientéliste, du président Saleh, le Congrès populaire général (CPG) n'a pas de véritable idéologie politique. Il rassemble tous ceux qui soutiennent l'action du chef de l'Etat ou qui trouvent intérêt à la soutenir.

– **Le Parti socialiste yéménite** (PSY). Seul au pouvoir à Aden avant l'unification, le Parti socialiste yéménite (PSY) a été secoué par des crises dont la plus sanglante, en janvier 1986, avait abouti à l'élimination de l'aile prosoviétique et au départ du président Ali Nasser Mohamed. Il est dirigé par Ali Salem El Bid. Depuis l'effondrement du communisme, le PSY se présente comme un parti libéral qui défend, *« face à l'obscurantisme nordiste »*, des conceptions modernes du pouvoir.

– **Le Rassemblement yéménite pour la réforme (El Islah)**. Le Rassemblement yéménite pour la réforme (El Islah) groupe des chefs tribaux emmenés par celui de la confédération des Hacheds, Cheikh Abdallah El Ahmar, président du Parlement, et les Frères musulmans, qui ont à leur tête Cheikh Abdel Magid El Zendani, membre du conseil présidentiel. Ce parti islamiste, le plus influent et le mieux organisé sur la scène locale, reçoit des subsides de l'Arabie saoudite.

Les partis d'opposition, groupés sous l'étiquette de Bloc d'opposition nationale, ont très peu d'influence et ne comptent souvent que par la personnalité de leur chef.

Trois acteurs de la crise

Trois hommes – deux au Nord et un au Sud – ont eu une influence décisive sur la crise qui a agité le Yémen et sur la guerre qui le divise.

■ **ALI ABDALLAH SALEH (chef de l'Etat yéménite).** – Chef de l'Etat nord-yéménite depuis 1978, et du Yémen unifié depuis quatre ans, M. Saleh, âgé de quarante-deux ans, a fait toute sa carrière dans l'armée. Originaire de la puissante confédération tribale des Hacheds, cet homme trapu et de petite taille a solidement installé son pouvoir à travers un réseau familial qui contrôle à la fois l'armée et les services de sécurité. Peu bavard et déterminé, l'homme qui a échappé à plusieurs tentatives de coups d'Etat est, de l'avis de ses adversaires, un *« dictateur »* qui sait, si nécessaire, s'entendre avec ses opposants.

Pragmatique et considéré comme modéré à son arrivée au pouvoir, il a su ouvrir son pays à la fois à l'Occident et à l'Union soviétique d'alors tout en gardant ses distances vis-à-vis des uns ou des autres. Jusqu'à la guerre du Golfe, il entretenait de bonnes relations avec l'Arabie saoudite qui ne lui a toutefois pas encore pardonné sa condamnation de l'intervention américaine en Irak.

■ **CHEIKH ABDALLAH EL AHMAR (président du Parlement).** – Le puissant chef de la confédération tribale des Hacheds, l'une des plus importantes du Yémen du Nord, âgé de soixante ans, a été élu président du Parlement, l'an dernier, à l'issue des premières élections législatives du Yémen unifié. L'homme préfère toutefois les coulisses et, comme le dit un de ses proches, est plus intéressé à « faire les rois » qu'à le devenir. Républicain de la première heure opposé à l'imamat pourtant soutenu par l'Arabie saoudite dont il est proche et les islamistes avec lesquels il est allié, Cheikh El Ahmar sait voir loin. Conscient des limites à terme du pouvoir tribal, il n'a pas craint de s'entendre avec les baasistes pro-irakiens pour, notamment, conserver son influence sur les jeunes intellectuels de sa tribu.

■ **ALI SALEM EL BID (président » de la nouvelle République démocratique yéménite).** – Nommé à la tête du Parti socialiste yéménite (PSY), au pouvoir à Aden, après les sanglants règlements de comptes à l'intérieur de ce parti en janvier 1986, M. El Bid, âgé de cinquante-cinq ans, est un ancien « apparatchik », venu au communisme à travers le nationalisme arabe qu'il avait côtoyé lors de ses études d'ingénieur, au Caire, dans les années 60. Grand, fort, le visage barré d'une épaisse moustache, l'homme est charmeur et entretient un éternel côté étudiant qui ne l'empêche pas d'avoir un sens aigu des rapports de forces et du jeu politique.

C'est un décideur, disent de lui ses proches, qui, s'il laisse une large place aux débats, sait trancher et s'en tenir à la décision prise. Dans un parti dont nombre de cadres regrettent le beau temps du pouvoir absolu, il est, au dire même de ses adversaires, celui qui a le mieux compris la nécessité du changement. Quand on lui demande la raison de sa conversion à un libéralisme étranger à toute sa formation, il se contente de répondre : *« Le monde a changé, pourquoi, pas nous ? »*

Fr. Ch

EUROPE

POLOGNE

Solidarité se mobilise à Varsovie contre la politique du gouvernement

VARSOVIE

(correspondance)

Le syndicat Solidarité a organisé, vendredi 27 mai, la manifestation finale de plus d'un mois « d'action nationale de protestation » contre la politique sociale et économique du gouvernement de gauche de Waldemar Pawlak : à l'appel du syndicat, quelque trente mille personnes (moitié moins d'après la police) ont manifesté à Varsovie, après avoir observé une série de grèves perlées. L'objectif est d'obtenir l'abandon définitif du contrôle des salaires dans les entreprises d'Etat, la semaine de quarante heures (au lieu de quarante-deux), l'application d'un « pacte sur l'entreprise » négocié avec le gouvernement précédent, ainsi qu'une réforme fiscale en faveur des familles nombreuses.

La manifestation de vendredi a coïncidé avec l'ouverture à Varsovie d'un congrès du syndicat ex-communiste OPZZ, principal concurrent de Solidarité, en tant que membre de la majorité parlementaire de gauche, adversaire des grèves à l'heure actuelle. Le gouvernement Pawlak refuse de négocier séparément avec Solidarité, renvoyant les questions litigieuses à une Commission gouvernement-syndicats-patrons qui fonctionne déjà.

M. Pawlak et son parti paysan (PSL) pensent plutôt se préparer aux élections locales, qui constitueront le 19 juin prochain le premier test national pour la coalition au pouvoir depuis l'automne dernier. Bien implanté en milieu rural, le PSL mise sur les méthodes rodées à l'époque communiste : engagement à défendre les intérêts des paysans (plus de 30 % de l'électorat polonais), discipline pour les militants locaux, langage patriotique, clins d'œil vers l'Eglise.

S'imposer sur le terrain

Les députés PSL viennent ainsi de proposer à la Diète un projet de référendum sur les restitutions de biens nationalisés *par les communistes – ce qui ne* devrait guère plaire aux fermiers qui en avaient obtenu des terres.

Apparemment, le PSL veut à la fois combattre l'opposition issue de Solidarité et s'imposer sur le terrain face à son allié ex-communiste SLD (premier parti au Parlement), qui tient un langage plus libéral et se dit favorable à la décentralisation des structures de l'Etat. Soucieux de leur électorat, les ex-communistes ont fait revenir vendredi au Parlement le débat sur la libéralisation de la sévère loi anti-avortement, l'un des thèmes de leur campagne électorale victorieuse en septembre dernier.

De son côté, l'opposition resserre les rangs : l'Union pour la liberté (UW, centre-gauche libéral), née de la fusion de l'Union démocratique et du Congrès libéral sous la houlette de Tadeusz Mazowiecki, vient de se doter d'une structure qui ressemble aux cabinets fantômes britanniques. Simultanément, des partis de droite, avec l'Alliance du centre (chrétien-démocrate) et l'Union chrétienne nationale (ZchN), proche de l'Eglise catholique, ont fondé une Alliance pour la Pologne (PdP). Leur programme met l'accent sur les besoins sécuritaires qu'engendrent pour les Polonais les nouvelles libertés.

MICHEL GARA

Les retrouvailles de Soljenitsyne avec la Russie

« Je vous salue avec respect et admiration »

VLADIVOSTOCK

de notre envoyée spéciale

Arrivé avec plus de deux heures de retard sur l'horaire prévu, Alexandre Soljenitsyne a été accueilli, vendredi 27 mai, sur la piste de l'aéroport de Vladivostock par le comité d'accueil rituel qu'il risque de trouver tout au long du voyage de retour qu'il a entrepris : le gouverneur, les représentants locaux qui ressemblent comme des frères aux apparatchiks de jadis, les popes en grande tenue, les dames avec des bouquets de fleurs, l'offrande du pain et du sel.

Il était près de 19 h 30 (neuf heures de plus qu'à Paris), quand est apparu le Boeing d'Alaska Airlines en provenance d'Anchorage. Près de la passerelle, son fils Ermolaï, qui étudie le chinois à Taïwan, arrivé depuis deux jours à Vladivostok, des amis, l'écrivain Boris Mojaev (auteur d'une pièce interdite pendant plus de vingt ans à la Taganka : *Un jour dans la vie de Fedor Kouzkine*).

Quarante kilomètres de route jusqu'à la ville, jusqu'à la grande place des Héros-Soviétiques, où il prononça – devant une assistance plutôt clairsemée (quelques deux mille personnes) et sur fond d'océan Pacifique, de grues et d'un superbe trois-mâts –, le discours qu'il avait préparé : *« Pendant toutes les années de mon exil, j'ai suivi intensément la vie de notre nation, je n'ai jamais douté de la chute inévitable du communisme. Mais j'ai toujours craint que le prix à payer pour la sortie ne soit péniblement douloureux (...). Tout s'est passé malheureusement comme je l'avais prévu. Je sais que je reviens dans une Russie ruinée, découragée, égarée, un pays qui se cherche, et qui cherche son identité. Je suis prêt à réviser mes impressions, et j'espère que grâce aux rencontres que je ferai je pourrai aider le pays. Je veux comprendre la réalité de votre condition, partager vos peines et vos craintes et chercher avec vous les meilleures voies pour sortir de ce chaos de soixante-quinze ans. La Russie s'est malgré tout refaite grâce à la volonté du peuple. Je vous salue avec respect et admiration. »*

L'avion d'Anchorage, rempli de nombreux journalistes et de la cinquantaine de membres de l'équipe de la BBC – qui a avec lui un contrat d'exclusivité pour un film sur son retour – avait fait auparavant deux arrêts, à Khabarovsk, et d'abord à Magadan, où l'auteur de *l'Archipel du Goulag* a posé pour la première fois le pied sur la terre russe. Pour une escale de moins de vingt minutes, au grand regret *des Zeks qui étaient venus* l'accueillir... *« Je m'incline devant la terre de la Kolyma, sous laquelle sont enterrés des centaines de milliers, voire des millions de nos concitoyens assassinés,* a-t-il commencé, en se prosternant jusqu'au sol. *Des milliers de victimes, oubliées à la fois par ceux qui ont disparu dans ce carnage, et – faut-il le dire ? – par ceux qui l'ont perpétré (...). Selon l'ancienne tradition chrétienne, le sol où reposent ces victimes innocentes est sacré. Espérons que l'éventuel renouveau de la Russie atteindra cette terre de Kolyma. »*

Samedi matin, Soljenitsyne, qui semble infatigable, a quitté l'hôtel Vladivostok, où il loge accompagné de sa famille, pour visiter l'hôpital régional de la région maritime, avant de se rendre au marché. Il a déjeuné à la gare, dans le wagon du train qui lui est réservé pour le voyage qui doit commencer mardi. Il s'est ensuite rendu à la « maison blanche » de Vladivostok, l'ex-siège du comité central du Parti, devenu le siège du gouvernement de la région, pour une conférence de presse, répondant pendant une heure et demie aux questions des journalistes.

NICOLE ZAND

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Le chef de l'armée bosniaque annonce que plusieurs villes vont être libérées

Alors que les belligérants s'accusent mutuellement d'avoir bloqué les pourparlers de paix organisés cette semaine à Talloires, de nouveaux combats ont éclaté vendredi 27 mai dans le nord de la Bosnie. Les Serbes bosniaques ont accusé les forces croates d'avoir tiré dans la journée six roquettes contre la ville de Brcko, zone stratégique contrôlant la voie de ravitaillement serbe dans le nord de la Bosnie. A 25 kilomètres à l'ouest, ce sont les forces serbes bosniaques qui, selon la FORPRONU, ont bombardé Gradacac, ville sous contrôle de l'armée bosniaque, à majorité musulmane.

Le commandant en chef de l'armée bosniaque, le général Rasim Delic, a affirmé dans un entretien à l'hebdomadaire *Liljan* que ses forces ont *« créé les conditions réelles pour libérer plusieurs villes »* de Bosnie actuellement tenues par les forces serbes. Il regrette cependant que la création de la Fédération croato-musulmane n'ait pas conduit à une plus grande coopération des forces musulmanes et croates sur le terrain. Ces dernières restent, selon le général bosniaque, *« actuellement passives sur le plan militaire »*. Et d'ajouter : *« Elles se comportent comme si elles attendaient que leurs problèmes et les nôtres se résolvent par la voie politique, mais elles ne peuvent prétendre à certaines régions et villes sans participer à leur libération. »* S'exprimant vendredi devant une assemblée du Parti d'action démocratique (SDA, musulman, au pouvoir à Sarajevo), le général Delic a également déclaré que le territoire de la Fédération croato-musulmane aura *« la taille dessinée sur le champ de bataille »*.

A Zagreb, le président croate Franjo Tudjman a rappelé que la Fédération croato-musulmane en Bosnie *« répond aux intérêts de la Croatie »* mais se heurte à *« des résistances »* aussi bien *« du côté musulman que du côté croate »*. – *(AFP, Reuter)*

Un commando russe entre en Tchétchénie pour mettre fin à une prise d'otages

Une prise d'otages dans le nord du Caucase – la deuxième en six mois dans la même région – a donné pour la première fois l'occasion, vendredi 27 mai, aux forces spéciales russes d'agir ouvertement en Tchétchénie – la République indépendantiste du général Doudaev.

Ce dernier, en butte à des révoltes sporadiques de ses propres opposants tchétchènes, multipliait ces derniers temps les ouvertures en direction de Moscou, qui faisait de même.

Jeudi, un commando de quatre hommes – des Tchétchènes – avait pris le contrôle d'un bus près de Mineralnyie-Vody. Au fil des négociations, menées par le premier vice-premier ministre russe Oleg Soskovets et le ministre de l'intérieur Viktor Erine, des otages étaient relâchés, sauf trois femmes et un homme, emmenés par les ravisseurs dans un hélicoptère fourni avec 8 millions de dollars par la police, vers l'est de la Tchétchénie.

Le général Doudaev donnait alors l'autorisation aux « commandos Alpha » et « Spetznaz » russes de les poursuivre. Après une heure de fusillade dans une forêt, les otages ont été libérés, un des ravisseurs a été tué, deux autres arrêtés et le quatrième serait soit grièvement blessé, soit en fuite ou caché par la population – sans doute avec une partie au moins de la rançon... – *(AFP, Reuter.)*

LOIN DES CAPITALES



Vis, l'île maudite

ILE DE VIS (Dalmatie)

de notre envoyé spécial

L'air pensif, le vieux partisan regarde son bras droit ; il est raide, déformé. Pourtant, la blessure est vieille de cinquante ans. C'était en 1944. A l'époque, Tito s'était réfugié dans cette île adriatique, la plus occidentale de toutes celles qui ceinturent la Dalmatie.

Lui, Jure, avait à peine vingt ans, et il n'a jamais rencontré son chef lorsque celui-ci a élu domicile au centre de l'île montagneuse, à proximité d'un aérodrome de campagne balisé pour accueillir les avions alliés britanniques. Car Jure, en ce temps-là, était très loin ; il était prisonnier à Mauthausen. Et c'est en tentant de s'en évader, avec trois compatriotes, qu'il a été blessé au bras.

Aujourd'hui, Jure, vieux Croate de Vis, se souvient des épreuves qu'il a endurées au nom d'une Yougoslavie morte. Il se souvient de son départ à la guerre, alors qu'il n'avait que dix-sept ans, de ces jours noirs passés dans le camp de concentration, où il portait, épinglé sur la poitrine, le « J » des partisans yougoslaves. Il se souvient des coups que cet insigne lui valait quotidiennement de la part de ses gardiens – Allemands de Croatie devenus SS.

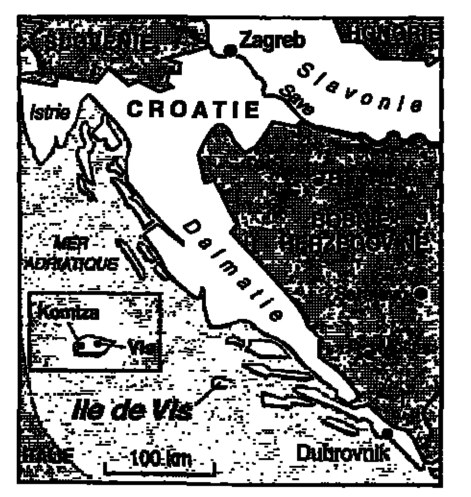
Il se souvient de ce jour où, au bord de l'épuisement, il a été fait prisonnier en Bosnie centrale, lorsque les oustachis, les miliciens fascistes du dictateur croate Ante Pavelic, ont voulu l'égorger sur place. *« Ce sont les Allemands qui les en ont empêchés au dernier moment »*, explique-t-il, le regard perdu, très, très loin.

De l'étroite fenêtre de sa maison d'Okljucna, vêtu d'une veste de toile bleu délavé et d'un pantalon rapiécé, Jure peut apercevoir, quand il revient au présent, les maisons abandonnées de son village mort, où ne survivent plus qu'une dizaine de personnes, alors qu'il a compté jusqu'à cent cinquante âmes. Il voit, en contrebas, au-delà de l'épais maquis cernant les vignes, les côtes découpées de son île qui se meurt ; un bout de terre de 90 kilomètres carrés, tout en calanques et hameaux abandonnés, entre deux bourgs – Vis et Komiza – qui végètent sur le souvenir d'une splendeur perdue, d'un passé dont certaines façades Renaissance ouvertes sur la mer disent assez la richesse qui a précédé l'hémorragie. L'île, qui comptait douze mille habitants il y a quelques générations, n'en abrite plus que trois mille huit cents. Ce que Jure ne voit pas de chez lui, car leurs accès sont parfaitement camouflés, c'est ce que renferment les montagnes de Vis : des kilomètres et des kilomètres de galeries souterraines.

Une « cinquième colonne » ?

Car, après avoir hébergé Tito, Vis a abrité son armée. Une armée yougoslave qui a stérilisé l'île en en faisant une énorme base militaire, interdite au monde extérieur pendant des décennies.

De cette puissance militaire d'antan, il ne reste plus, ici, que des tunnels vides serpentant à travers le rocher, de longs boyaux aux parois desquels sont encore accrochés d'épais câbles électriques. Sur le sol, entre des rails rouillés, traînent de pauvres vestiges de la fameuse JNA (armée nationale yougoslave) : quelques vieux brodequins au milieu de restes d'uniformes kaki.



En partant, en mai 1992, l'armée a, à son habitude, tout emporté – armement et matériel. Tout ? Certains, à Vis, en doutent. Et, dans cette île à la vieille tradition communiste, ancrée dès avant la deuxième guerre mondiale – Jure ne se souvient même plus en quelle année exactement il a adhéré au Parti – l'ombre du régime titiste plane et inquiète encore. Car certains affirment avoir la certitude que les militaires « yougoslaves » ont laissé derrière eux un bon nombre d'armes qu'ils *« ont distribuées à une partie de la population »*.

L'importance de cette « cinquième colonne » ? *« Environ deux cents personnes »*, vous répond-on, en faisant état d'événements *« troublants »*. Par exemple, le fait que certains officiers ont, soudain, le jour du retrait de « leur » armée, décidé de la quitter et de faire souche dans l'île ; comme, aussi, ces allées et venues *« suspectes »*, ou le fait que les démineurs de l'armée croate venus « dépolluer » les abords des anciennes casernes ont retrouvé des engins piégés dans des endroits qu'ils venaient de « nettoyer ». Sans compter la méfiance à peine dissimulée de quelques-uns pour les responsables de la police locale, qui, de la Yougoslavie de Tito à la Croatie de Franjo Tudjman, ont conservé leurs postes.

Cependant, la partie « émergée » des installations militaires de Vis, ces tristes alignements de baraquements vétustes, vont, demain, revivre. Certaines des victimes d'un autre conflit – des réfugiés de la guerre actuelle en Bosnie-Herzégovine – vont bientôt y succéder aux soldats de la défunte Fédération. Déjà, des pupitres flambant neufs ont remplacé le vieux mobilier réglementaire ; les « chambrées » sentent le propre et la peinture fraîche ; les abords des bâtiments bas ont été déminés. Vis attend cinq cents de ces réfugiés, chassés des hôtels et des camps d'une Istrie plus tournée vers le tourisme que vers l'humanitaire.

Ils s'ajouteront à d'autres victimes de guerre, des blessés que Zagreb a envoyés ici en convalescence, des blessés auxquels Jure apprend aujourd'hui les meilleurs « trucs » pour obtenir une pension d'ancien combattant...

YVES HELLER

ITALIE

Toto Riina menace les dirigeants de la lutte anti-Mafia

Le chef suprême de la Mafia, Toto Riina, en prison depuis seize mois, qui comparaissait mercredi 25 mai devant le tribunal de Reggio-de-Calabre, dans le sud de l'Italie, a saisi cette occasion pour désigner comme ses plus grands ennemis Giancarlo Caselli, procureur général de Palerme, Luciano Violante, ex-président de la commission parlementaire anti-Mafia, et l'universitaire spécialisé dans les affaires de Mafia, Pino Arlacchi.

Ces propos ont été interprétés comme des appels au meurtre. Le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, s'est ému *« de ces déclarations inouïes »*, faites devant des journalistes, et s'est étonné *« qu'un personnage coupable de graves délits ait pu impunément, durant une pause d'un procès, faire passer des messages mafieux contre des magistrats et des responsables politiques »*. – *(AFP, Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE

Le nom du nouveau leader du Labour sera connu le 21 juillet

Le nom du successeur de John Smith à la tête du parti travailliste sera connu le 21 juillet. Un scrutin sera organisé auprès des membres du parti et des membres des syndicats affiliés à ce dernier (en tout, quatre millions et demi d'électeurs) pour désigner non seulement le « leader », mais aussi le « numéro deux ». Margaret Beckett, qui occupe ce poste, a en effet décidé de remettre son mandat en jeu.

Un sondage effectué pour *The Independent* et la BBC, et publié jeudi 26 mai, confirme que Tony Blair, le « ministre de l'intérieur » du « cabinet fantôme », a les meilleures chances de succéder à John Smith. M. Blair recueille 37 % des intentions de vote, contre 22 % pour John Prescott (porte-parole pour l'emploi), 21 % pour Gordon Brown (chancelier de l'Echiquier), 12 % pour Margaret Beckett, enfin 7 % pour Robin Cook (porte-parole pour l'industrie). Les personnes interrogées sont toutes des militants syndicaux, ce qui reviendrait à infirmer la thèse selon laquelle Tony Blair, qui incarne le courant dit des *« modernisateurs »*, dispose de peu de soutiens au sein du mouvement syndical. – *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

La fin de la réunion de Paris

Bilan mitigé pour la conférence sur la stabilité en Europe

La conférence sur la stabilité, proposée par le premier ministre français et parrainée par l'Union européenne, s'est conclue vendredi 27 mai à Paris par l'adoption à l'unanimité d'un texte qui définit l'objectif du processus mis en œuvre (le règlement des contentieux affectant les pays de l'Est candidats à l'entrée dans l'Union européenne) et d'un document prévoyant l'organisation de deux tables rondes régionales, sur la Baltique et sur l'Europe centrale et orientale.

« S'il y a de la bonne volonté, s'il y a un processus de suivi efficace, il n'est pas irréalisable, dans un délai d'un an, d'obtenir des accords permettant de régler ces questions de bon voisinage », a déclaré le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, lors d'une conférence de presse.

Table ronde

La Slovénie, qui souhaitait être dans le groupe des pays « directement concernés » parce qu'ils ont vocation à entrer dans l'Union européenne, en a finalement été écartée, à la demande de l'Italie, qui exige un règlement préalable de ses différends avec l'ancienne République yougoslave.

M. Andreï Kozyrev s'est gardé pour sa part de promettre la participation de la Russie à la table ronde prévue sur les pays baltes. Alain Juppé a cependant affirmé avoir *« retiré la conviction »* d'une participation russe à cette table ronde *« à condition qu'elle définisse elle-même ses objectifs »*.

D'autre part, les représentants grec et albanais ont échangé vendredi des propos vifs. Le chef de la diplomatie de Tirana, Alfred Serreqi, a accusé la Grèce de désinformation et de *« manipulation dangereuse et inadmissible »* de la minorité grecque en Albanie, à quoi Théodore Pangalos, son homologue grec, a répliqué qu'il s'agissait de *« paranoïa aiguë »*.

Les principaux points du document final

Voici les principaux points du document de conclusion adopté vendredi :

« Nous considérons que le moment est venu de donner un nouvel élan pour surmonter, par des mesures préventives, les dernières sources de division que l'histoire a léguées au continent européen (...).

L'objectif de la stabilité sera réalisé par la promotion de relations de bon voisinage, y compris pour les questions relatives aux frontières et aux minorités, ainsi que par la coopération régionale (...).

Notre objectif consiste à encourager les pays qui n'ont pas encore conclu des accords de coopération et de bon voisinage, y compris sur les questions relatives aux minorités et aux frontières, à le faire par le biais d'un processus de négociations bilatérales et de tables régionales, dont la composition et l'ordre du jour auront été librement choisis par les pays participants.

Tous les accords et arrangements mis au point seront inclus dans le pacte de stabilité (...). Les pays qui ont déjà conclu avec leurs voisins des accords bilatéraux peuvent, s'ils le souhaitent, les faire inclure dans le pacte (...).

Les tables rondes régionales seront convoquées le plus rapidement possible à l'invitation de l'Union européenne. L'Union aura des consultations étroites avec la CSCE.

La conférence finale se tiendra, si l'avancement des travaux le permet, dans un délai d'un an après la conférence inaugurale. »

Ce document précise que neuf pays *« qui se rapprochent de l'Union européenne dans un but d'adhésion »* sont directement concernés : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Le HCR lance une campagne pour interdire les mines antipersonnelles

GENÈVE

de notre correspondante

Après le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'est lancé à son tour dans une campagne pour l'interdiction totale de la fabrication, de l'utilisation et de la vente des mines antipersonnel. La plupart des opérations de rapatriement sont en effet entravées par la présence de ces armes, faciles à poser et difficiles à extraire, dont on estime le nombre à plus de 100 millions.

Chaque année, 95 fabricants dans 48 Etats produisent et vendent – à bas prix – près de 10 millions de ces engins. Rien qu'au Cambodge, des millions de mines disséminées empêchent dans certaines régions la réinstallation de quelque 360 000 réfugiés. Actuellement, c'est l'Afrique, où l'on évalue à 30 millions le nombre de mines enfouies, qui préoccupe particulièrement le HCR. En Angola, plus de 9 millions de mines ont été disséminées. Selon le chiffre fourni au symposium international de Montreux l'an dernier, une personne sur 470 aurait subi l'amputation d'un membre pour avoir marché sur un terrain miné. Selon les évaluations minimales du HCR, on compterait 2 millions de mines au Soudan, 1 million en Ethiopie et Erythrée et 2 millions au Mozambique.

Le HCR, nous a déclaré son porte-parole, Christiane Berthiaume, a consacré 5,5 millions de dollars à une opération qui a permis, entre autres, de former des démineurs locaux en Somalie. Mais c'est peu de chose au regard de ce qu'il reste à faire dans cette région. Un programme de même nature a été prévu pour l'Angola. Il n'a pas encore pu être mis en œuvre, faute de garanties de sécurité indispensables.

Une autre source d'inquiétude pour le HCR réside dans la méconnaissance du danger par les réfugiés, surtout quand ils ont passé des années dans des camps. Il est donc nécessaire, a précisé Mme Berthiaume, de procéder à une campagne d'information auprès des réfugiés, avant qu'ils ne quittent les camps. Dans certains pays comme le Malawi, le HCR a formé des instructeurs parmi les réfugiés, principalement auprès des enfants, premières victimes des mines.

ISABELLE VICHNIAC

Le sort de la minorité grecque en Albanie

Athènes accuse Tirana de « provocations »

Les relations entre Athènes et Tirana se sont encore tendues à propos du sort de la minorité grecque en Albanie, dont plusieurs membres ont été récemment arrêtés pour détention d'armes et séparatisme. Vendredi 27 mai, le premier ministre grec, Andréas Papandréou, a directement mis en cause le président albanais, Sali Bérisha, l'accusant de *« provocations »*. *« Il est clair que Bérisha provoque quotidiennement, presque, la Grèce par la manière dont il traite les Grecs d'Albanie »*, a-t-il déclaré, ajoutant que la Grèce était décidée à répondre par *« des moyens politiques et diplomatiques »* si *« les provocations albanaises »* se poursuivent.

M. Papandréou a précisé qu'Athènes avait contacté, à ce propos, ses onze partenaires au sein de l'Union européenne ainsi que les membres du Conseil de sécurité, en particulier la Russie et les Etats-Unis, et que la Grèce ferait d'autres démarches *« si Bérisha persiste dans sa tactique absurde »*. – *(AFP.)*

EN BREF

ALBANIE : l'ancien président Ramiz Alia se déclare « non coupable ». – Le dernier président de l'Albanie communiste, Ramiz Alia, soixante-sept ans, dont le procès a repris, vendredi 27 mai à Tirana, après une semaine de suspension, a rejeté les accusations portées contre lui par le procureur général. *« Je ne suis pas coupable. Pendant cinquante ans j'ai lutté dans l'intérêt du peuple, inspiré par les idéaux du socialisme »*, a déclaré M. Alia, qui est accusé d'abus de pouvoir, d'assassinats aux frontières d'Albanais fuyant le pays, de déportations, d'exécutions sommaires et de détournement de fonds publics. – *(AFP.)*

BULGARIE : nouvelle manifestation antigouvernementale. – Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, vendredi 27 mai dans les rues de Sofia, à une nouvelle manifestation antigouvernementale, organisée par le rassemblement anticommuniste de l'Union des forces démocratiques (UFD). Elles ont réclamé la démission du gouvernement d'« experts », dirigé par Luben Berov, et la convocation d'élections anticipées. – *(AFP.)*

KAZAKHSTAN : adhésion au « Partenariat pour la paix » de l'OTAN. – Le Kazakhstan a signé, vendredi 27 mai à Bruxelles, le document d'adhésion au « Partenariat pour la paix » de l'OTAN. C'est le sixième membre de la CEI à signer ce programme. Le Kazakhstan a transféré en Russie, jusqu'en mars dernier, 12 de ses 104 missiles nucléaires SS-18, qui doivent y être démantelés, et s'est engagé à accélérer ces transferts *« après la résolution de quelques questions techniques »*. – *(AFP.)*

LIBÉRIA : violents affrontements tribaux. – Le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) à Monrovia, Gerald Van Dijk, a indiqué, vendredi 27 mai, que de violents affrontements opposent Mandingues et Krahns, membres des deux ethnies qui s'affrontent depuis mars au sein du Mouvement uni de libération (ULIMO), au quartier-général de l'organisation, à Tubmanburg, à 60 kilomètres au nord de Monrovia. Des « casques blancs » de la Force africaine d'interposition se trouvent depuis plusieurs jours aux abords de la ville. – *(AFP.)*

MAROC : peines de prison pour trois défenseurs de la langue berbère. – Trois enseignants qui avaient réclamé l'adoption du berbère comme langue officielle ont été condamnés, vendredi 27 mai, à des peines de deux ans et d'un an de prison ferme par le tribunal de première instance d'Errachidia, a-t-on appris de source judiciaire. Ces trois personnes faisaient partie d'un groupe de sept enseignants qui avaient profité des défilés du 1er mai pour *« exhiber des banderoles et distribuer des tracts »* en faveur de la langue berbère. – *(AFP.)*

UKRAINE : M. Kravtchouk veut 14 milliards de dollars pour fermer Tchernobyl. – Le président Leonid Kravtchouk a affirmé vendredi 27 mai que son pays avait besoin de 14 milliards de dollars pour fermer la centrale de Tchernobyl et développer son industrie nucléaire selon des normes de sécurité satisfaisantes, lors d'une visite à la centrale de Tchernobyl, la première depuis la catastrophe d'avril 1986. – *(Reuter.)*

ZAÏRE : journée « ville morte » à Kinshasa. – Le centre-ville de Kinshasa est resté totalement désert, vendredi 27 mai, à la suite d'un appel pour une journée « ville-morte », lancé par l'aile radicale de l'opposition, afin de marquer son soutien à Etienne Tshisekedi, nommé premier ministre par la conférence nationale et révoqué par le maréchal Mobutu. Aucun incident n'a été signalé durant la journée. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Rwanda : des Tutsis en sursis

Réfugiées dans un évêché, vingt mille personnes survivent dans la terreur d'une mort annoncée

KABGAYI

de notre envoyée spéciale

Ils sont vingt mille Tutsis, en sursis, qui vivent dans la terreur à l'évêché de *Kabgayi*, à *150* kilomètres de Kigali, en plein cœur de ce qui est devenu le pays hutu. Chacune de leurs heures annonce peut-être la dernière, et ils ne savent pas s'ils doivent souhaiter l'arrivée des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), qui poursuivent leur offensive de contournement de Kigali par l'est du pays, ou s'ils doivent la craindre comme une condamnation à mort.

La plupart sont déjà des miraculés qui ont échappé aux massacres de début avril à Kigali. L'un s'est caché chez un voisin, réfugié burundais. Une autre a été laissée en vie par les hommes qui ont tué son mari. Les rescapés sont généralement pudiques sur ces événements. Leur fuite ne les a pas conduits plus loin que l'évêché, et c'est là que le temps semble commencer, le temps de la survie, et chaque seconde est comptée. Selon un résident étranger, la protection accordée par l'évêque a entraîné *« une certaine retenue »* dans la chasse aux Tutsis. Il n'y a pas eu par exemple *« plus de cinq ou six disparitions par jour la semaine dernière »*.

Avant le 6 avril, l'évêché de Kabgayi devait être un havre de tranquillité. Plusieurs ordres religieux y sont logés, parmi les pins et les bananiers, dans des bâtiments de briques aux toits de tuiles d'un rose provençal. L'endroit est devenu un lieu de terreur, de méfiance et de délation. Les prêtres ne sont pas épargnés. Qui accepte de poster une lettre à l'étranger pour le compte d'un frère est prié de ne pas ébruiter le service rendu auprès d'un autre religieux qui *« ouvre le courrier »*. Il est mal vu et pour certains dangereux d'être aperçu avec des étrangers. Les réfugiés se taisent dès qu'apparaissent les soldats censés assurer leur sécurité.

L'évêché abrite actuellement trente mille personnes déplacées – dont les trois quarts sont des Tutsis – sur un périmètre de quelques kilomètres carrés. Les rations alimentaires sont insuffisantes, y compris aux yeux des aides-soignants de l'hôpital installé mardi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans une école d'infirmières. Dans la cour de cet hôpital, une tombe a été fraîchement creusée, celle de la directrice, tuée le 14 mai pour des raisons qui n'ont pas été élucidées. Quelle que soit la porte à laquelle on frappe, elle s'ouvre sur des réfugiés. Plusieurs centaines de Hutus dorment, assis, dans la salle de catéchisme. L'école primaire ressemble à un hall de gare et les Tutsis regardent le monde extérieur par les fenêtres ouvertes. Ils ne sortent pas des locaux. *« Sauf pour partir vers la vie éternelle »*, comme dit une sœur.

Six cents orphelins

Le couvent des filles de la Vierge abrite six cents orphelins. Il arrive chaque jour de nouveaux enfants, seuls ou accompagnés par des déplacés qui les ont pris en pitié sur le chemin. Le plus jeune n'a pas un an, des voisins l'ont sauvé de Kigali. Beaucoup ignorent leur identité. Une fillette de neuf ans est arrivée avec un bébé sur le dos. Leur mère a été tuée par des hommes armés. Ils lui ont dit de *« partir vite »*. Il y a aussi un groupe d'enfants atteints par le sida, venus de Kigali avec trois éducatrices.

Jusqu'à mardi, le grand séminaire abritait des ecclésiastiques réfugiés. Ce jour-là, des hommes munis d'une liste, selon un témoin, sont venus arrêter quinze religieux dont un professeur de philosophie, ainsi qu'une sœur; ils étaient accusés d'avoir eu des relations avec le FPR. Depuis, le groupe n'a pas reparu. L'évêque de Kabgayi, Mgr Thaddée Nsengiyumva, a seulement pu apprendre par le préfet de Gitarama qu'il était préférable que les « accusés » soient interrogés par les autorités, plutôt que par la foule, qui voulait s'en charger. Selon une de ses collègues, la religieuse arrêtée s'était rendue à l'étranger l'an dernier pour des raisons de santé, ce qui constituerait un motif suffisant de soupçon. *« Parmi les gens qui disparaissent, il y a ceux qui sont choisis sur des listes; les victimes de règlements de comptes, et les victimes de militaires qui viennent avec des civils et tuent seulement pour tuer »*, résume-t-elle.

L'évêché possède aussi un camp à ciel ouvert où des êtres dont la maigreur est de plus en plus marquée sont entassés derrière des barbelés. C'est le terrain de sport d'un centre de formation. Selon l'évêché, quatorze mille personnes se trouvent là. L'endroit est à peine plus grand qu'un terrain de football, le chiffre paraît extravagant, mais il est vrai que pas un centimètre carré ne reste inoccupé. C'est une concentration indescriptible, sur un sol perpétuellement humide, et des familles sont installées jusque dans une sorte de cage, qui devait servir de poulailler. Avec ses barbelés, le camp réveille des images sinistres, à ceci près que les prisonniers sont des reclus volontaires, parce que terrorisés. *« On est enchaînés. »* Leur chef possède la clé du cadenas de l'entrée. Le long du grillage, de bons commerçants hutus viennent voir chaque matin s'il ne reste pas à leurs amis tutsis un peu d'argent à consacrer à un régime de bananes ou à un citron.

La nuit, les marmites communautaires continuent de fumer, car tout le monde ne peut pas être servi pendant la journée. Les réfugiés ont peine à trouver le sommeil. Serrés à se toucher dans leur couverture grise, ils parlent et, *surtout, ils toussent*. Une toux insupportable, chronique, obsédante. La saison des pluies ne les a pas épargnés. On évoque la tuberculose, mais les tests n'ont pas été faits.

Tueurs à l'œuvre

Les quelques réfugiés qui s'expriment en français parlent de *« génocide »*. *« On a un visage »*, dit l'un d'eux. La coutume veut que les Rwandais se voient attribuer l'ethnie de leur père, mais un visage peut avoir plus de signification que la mention figurant sur la carte d'identité. *« Ils cherchent à exterminer les hommes, les gens éduqués, ceux qui sont forts »*, reprend l'homme au visage, en demandant ce que la communauté internationale compte faire pour *« assurer la protection du camp »*.

Ce jeudi, la rumeur a couru dans le camp : *« Ils vont venir cette nuit. »* Les réfugiés n'ont plus de radio depuis longtemps, mais ils n'ignorent pas que les rebelles se rapprochent de la route qui descend de Kigali vers le sud, la route de l'exode des Hutus, où se sont massées, dans les deux derniers jours, de nouvelles troupes de l'armée. Ils s'attendent à être *« massacrés d'un moment à l'autre »*.

Vers 9 heures du soir, après le couvre-feu, les femmes se sont mises à chanter, avec des voix presque enfantines, comme surprises de leur propre audace. La réponse n'a pas tardé. Il y a eu soudain plusieurs détonations, des claquements secs de coups de fusil. Des cris d'effroi, puis un grand silence de mort, où même les quintes de toux sont restées suspendues. Le travail n'était pas fini. Il a repris un peu plus loin, puis une troisième fois. En tout, onze détonations. Le silence a duré longtemps dans le camp. Personne n'a bougé.

A cinquante mètres de la délégation de la Croix-Rouge internationale, des tueurs sont venus tirer sur des réfugiés, comme assurés de leur impunité. Ce n'est qu'à 8 h 30 vendredi matin que les victimes de la nuit ont été ramassées. Deux morts, une femme et un enfant. Trois blessés par balles. Et des témoins ont affirmé que l'un des agresseurs portait un uniforme. Pendant que les délégués du CICR emmenaient les blessés à l'hôpital, il s'est encore trouvé deux militaires dans le camp occupés à frapper, au vu et au su de tous. Deux nouvelles victimes ont dû être hospitalisées, et le long des barbelés les réfugiés qui n'osaient pas parler lançaient aux étrangers des regards suppliants qu'il était difficile d'affronter.

CORINE LESNES

L'ONU a commencé à évacuer des civils de Kigali

Les milices hutues, responsables des pires massacres au Rwanda, ont abandonné plusieurs de leurs positions devant la progression de la rébellion tutsie, à Kigali, où les forces de l'ONU ont pu commencer, vendredi 27 mai, l'évacuation de centaines de civils terrés dans des abris précaires depuis sept semaines.

Certains miliciens hutus ont fui la capitale, par peur de la vengeance des rebelles, comme des dizaines de milliers d'autres Hutus qui errent sur les routes du centre et du sud du pays. D'autres semblent s'être repliés dans différents quartiers de la ville, pour se préparer à livrer une guérilla urbaine, lorsque les rebelles se seront rendus maîtres de la ville.

Les forces de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) ont profité des pauses dans les combats pour évacuer vers des campements à la périphérie de la ville 240 Hutus et 240 Tutsis, qui avaient cherché refuge dans le stade Amahoro et l'hôtel des Mille Collines. Soldats et miliciens hutus se préparent à affronter les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) sur la route du Sud qui, encombrée d'habitants en fuite, pourrait devenir prochainement le front des combats. Le FPR a déjà conquis une partie du nord et de l'est du pays. Il progresse vers le centre et se trouverait à moins de 10 kilomètres de la route reliant Gitarama, à 50 kilomètres à l'ouest de Kigali, à la frontière burundaise. – (*AFP.*)

ASIE

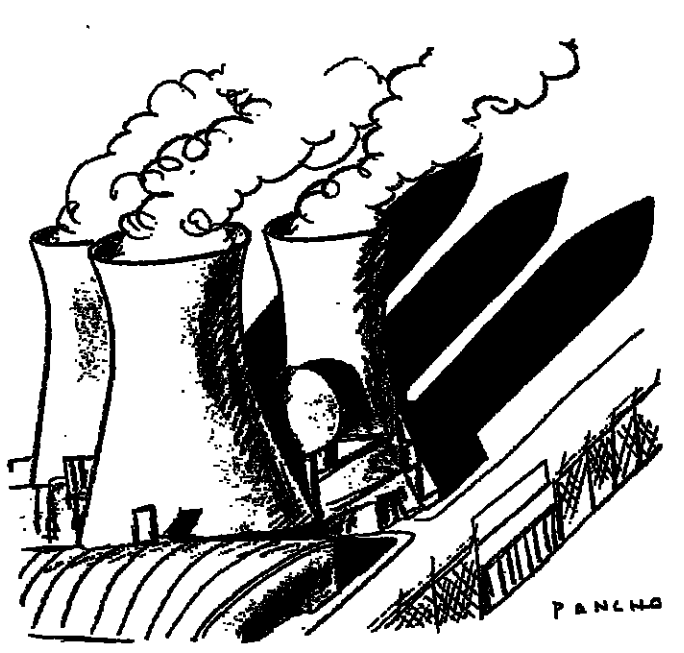
L'échec du contrôle des installations nucléaires

Le Conseil de sécurité s'apprête à prendre des sanctions contre la Corée du Nord

Le Conseil de sécurité devait se réunir, samedi 28 mai, pour examiner la situation créée par le refus persistant de la Corée du Nord de laisser inspecter ses installations nucléaires. L'Agence internationale de l'énergie atomique a informé l'ONU, vendredi, de l'échec de ses discussions avec les autorités nord-coréennes. Elle affirme que les opérations actuelles de déchargement d'un réacteur nucléaire risquaient d'empêcher à jamais l'AIEA de vérifier s'il y a eu détournement de combustible à des fins militaires.

NEW YORK
(Nations unies)

de notre correspondante



Dans une lettre tenue longtemps secrète par les Etats-Unis et adressée au Conseil de sécurité de l'ONU, le directeur de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), Hans Blix, indique que la mission de ses inspecteurs en Corée du Nord pourrait se solder par un échec retentissant.

A en croire ce document, qui *circulait vendredi au siège de* l'ONU, les trois envoyés spéciaux de l'Agence auraient décidé de quitter la Corée du Nord dès samedi, faute d'avoir été en mesure de s'entendre avec les autorités locales sur les modalités d'inspection du réacteur de Yongbyon, une installation soupçonnée de servir à usage militaire. Si les Nord-Coréens ne changeaient pas d'attitude avant le début de la semaine prochaine, l'AIEA s'en remettrait au Conseil de sécurité, qui devra alors étudier des sanctions économiques contre Pyongyang.

« Au moment ou j'écris ce rapport, près de la moitié du combustible dans le cœur du réacteur a été déchargé, écrit M. Blix. *Et d'une manière qui a empêché tout contrôle. »* Si les opérations de déchargement devaient se poursuivre au même rythme, ajoute-t-il, *« la possibilité pour l'AIEA de sélectionner, séparer et mettre a l'abri des barres de combustible irradié afin de les tester aura disparu d'ici quelques jours »*.

Depuis quelques semaines, les hommes de l'AIEA s'efforcent d'obtenir des Nord-Coréens l'autorisation de surveiller les opérations de déchargement du centre de retraitement de Yongbyon. Ils veulent vérifier que les barres de combustible sont bien celles d'origine et, donc, qu'aucune d'entre elle, *n'a été détournée a des fin* militaires. Selon les inspecteurs, un tel contrôle ne pourra plus se faire à partir de mardi prochain.

Les Etats-Unis ont confirmé que les pourparlers entre l'Agence et la Corée du Nord étaient au point mort. Dans la matinée, le diplomate américain chargé du dossier, M. Robert Galluci, avait tiré des conclusion *« très pessimistes »* de la lettre de M. Blix et laissé entendre que le Conseil de sécurité n'avait plus d'autre choix que de passer aux sanctions.

En fin de journée, l'administration Clinton se voulait nettement moins alarmiste, demandant à ses diplomates de se refuser à toute déclaration publique et allant même jusqu'à nier l'existence du document de l'AIEA. Pour les dirigeants de Washington, tant qu'un contrôle technique est encore possible, il faut inciter les Nord-Coréens à la négociation. Les Américains estiment qu'ils n'auront l'appui de la Chine, ou au minimum son abstention au moment du vote au Conseil de sécurité, que si toutes les voies de *la négociation ont été épuisées*; ce qui n'est pas encore le cas, selon eux.

AFSANÉ BASSIR POUR

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le retour des « tontons Macoutes »

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Symboles de la terreur sous la dictature des Duvalier, rendus célèbres par le romancier Graham Greene, les « tontons macoutes » sont officiellement de retour à Haïti. Dissoute en *1986* après la fuite de Jean-Claude Duvalier, cette milice avait été créée dans les années 50 par son père François pour faire contrepoids à l'armée dirigée par l'élite mulâtre et formée par les Etats-Unis.

Les « tontons macoutes » nouvelle manière, dont la réactivation a été annoncée vendredi 27 mai à Port-au-Prince, ressurgissent aux côtés de l'armée pour faire face aux menaces d'intervention étrangère visant à restaurer la démocratie et à rétablir dans ses prérogatives le président Jean-Bertrand Aristide exilé à Washington. Comme Mme Adolphe, qui commandait les Volontaires de la sécurité nationale (VSN), l'appellation officielle des macoutes sous la dictature, c'est une femme, Bertha Dessaint, qui a annoncé la reconstitution de cette milice. Comme sous les Duvalier, ses membres seront vêtus d'un uniforme bleu denim et d'un foulard rouge.

Estimés à plus de cinquante mille sous la dictature, les VSN étaient directement rattachés aux Duvalier et recevaient une arme qu'ils utilisaient en toute impunité. Certains avaient été intégrés à l'armée à la fin des années 80. Plus récemment, le Front révolutionnaire pour l'avancement le progrès et d'Haïti (FRAPH), une organisation créée en septembre 1993 en liaison avec l'armée, a recruté beaucoup d'anciens macoutes.

Par ailleurs, les autorités dominicaines ont annoncé un renforcement du dispositif militaire le long de la frontière avec Haïti. A la suite de la visite jeudi à Saint-Domingue des représentants du président Clinton et des Nations unies, William Gray et Dante Caputo, on considère à Washington que *« le président Balaguer comprend maintenant sa responsabilité quant au respect et à l'application des sanctions contre Haïti »*.

Mais les autorités dominicaines ne paraissent toujours pas prêtes à favoriser le retour au pouvoir du président renversé. Selon Fabio Herrera Cabral, le vice-ministre dominicain chargé du dossier, la solution de la crise haïtienne passe par la démission simultanée des chefs militaires et du président Aristide et l'installation d'un gouvernement provisoire qui organiserait de nouvelles élections.

Il s'agit à l'évidence d'une solution fort différente de celle que continue de prôner la communauté internationale, comme l'a rappelé William Gray vendredi à Washington. L'envoyé spécial américain souhaite que le renforcement des sanctions provoque le départ des chefs militaires et ouvre ainsi la voie *« à la restauration de la démocratie et au retour du président Jean-Bertrand Aristide »*.

JEAN-MICHEL CAROIT

ÉTATS-UNIS : mort du diplomate George Ball. – George Ball, qui avait vivement déconseillé au président Kennedy d'envoyer des soldats américains au Vietnam, est mort jeudi 26 mai dans un hôpital new-yorkais à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le plus grand titre de gloire de ce militant démocrate, qui fut successivement juriste, économiste, diplomate, et finalement avocat d'affaires à Wall Street à la fin de sa carrière, est d'avoir mis en garde John Kennedy contre l'idée même d'une intervention au Vietnam. Dans une note quasiment visionnaire, George Ball avait signalé à Kennedy en 1961 qu'envoyer 15 000 soldats au Vietnam était certes possible et facile, mais qu'il faudrait ensuite en dépêcher 300 000 autres pour pouvoir retirer les premiers. Il ne fut pas écouté.

ARGENTINE

Un ancien nazi néerlandais, condamné à mort aux Pays-Bas, réside à Buenos-Aires depuis 1949

L'ancien nazi néerlandais Abraham Kipp, dont les Pays-Bas réclament l'extradition, vit en Argentine depuis 1949, selon les déclarations de l'intéressé diffusées vendredi 27 mai par une chaîne de télévision. Abraham Kipp, soixante-dix-sept ans, a été condamné à mort par contumace dans son pays d'origine pour l'assassinat de vingt-deux personnes. Informées de sa présence en Argentine, les autorités néerlandaises avaient demandé son extradition en 1988.

« Cela ne m'intéresse pas, je n'ai rien à voir avec ça. Tout ça est liquidé », a-t-il déclaré à un journaliste à travers la grille de sa maison de la banlieue de Buenos-Aires. Interrogé sur sa condamnation à mort, l'ex-officier nazi a affirmé n'avoir aucune raison de se repentir. Peu après son arrivée en 1949, il aurait été employé au ministère du commerce, pendant la présidence de Juan Peron (1946-1955). On aurait également retrouvé la trace en Argentine du Belge Wilhem Sassen, considéré comme l'homme de confiance du chef nazi Joseph Goebbels. Sassen a été condamné à mort en Belgique.

Des mesures de sécurité ont été d'autre part renforcées vendredi autour de la résidence de l'ancien nazi Erich Priebke à Bariloche (sud de l'Argentine), à la demande de l'ambassade d'Italie. Ce pays a jusqu'à la mi-juin pour présenter une demande formelle d'extradition à l'encontre d'Erich Priebke pour sa participation au massacre des fosses Ardéatines à Rome en mars 1944. – (*AFP.*)

هكذا من الأصل

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



L'ouverture de la campagne officielle pour le scrutin européen du 12 juin

100 000 francs pour défendre ses idées

La campagne officielle pour l'élection européenne est ouverte depuis le samedi 28 mai à 0 heure. Bon nombre des listes déposées ne se sont constituées que pour y participer. Aucune barrière, en effet, n'est mise, en France, à la présentation de candidatures. Le simple dépôt d'une caution de 100 000 francs suffit pour bénéficier de quelques minutes d'antenne sur les chaînes publiques.

Etre candidat n'implique pas de souhaiter être élu. Les animateurs de la plupart des vingt-trois listes qui ont été déposées au ministère de l'intérieur savent bien qu'ils n'ont aucune chance de faire leur entrée au Parlement européen. Ils veulent, simplement, saisir une occasion de défendre leurs idées ou de faire parler d'eux. Le coût minimal d'une telle opération publicitaire n'est pas très élevé : 100 000 francs. La loi française ne pose, en effet, qu'une condition à ceux qui souhaitent être candidats à l'Assemblée de Strasbourg : le dépôt d'une caution de 100 000 francs par liste. La plupart des autres membres de l'Union européenne sont plus sélectifs. En Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, les postulants doivent être présentés, selon les cas, par un parti politique, ou par des élus nationaux ou européens, ou par un nombre substantiel d'électeurs, pour avoir le droit d'entrer en compétition.

Quelques minutes d'antenne

Reste que, pour le plus grand nombre de ceux qui vont concourir en France, ces 100 000 francs sont un investissement à fonds apparemment perdus : leur caution ne leur sera remboursée que s'ils obtiennent plus de 5 % des suffrages exprimés.

Cette barre est fatidique, puisqu'il faut aussi la franchir pour avoir des élus. Sur les quelque vingt listes qui seront finalement en présence, bien peu devraient y parvenir. Toutefois, leurs coûts ne se limitent pas au paiement de la caution. Les quelques dizaines de millions de francs nécessaires à une campagne active ne seront à la disposition que des plus grandes, même si la législation sur le financement politique s'applique à ces élections européennes, ce qui veut dire que les «dons» des entreprises sont possibles, mais qu'il est interdit de dépenser, en l'espèce, plus de... 85 600 000 francs.

Pour aller jusqu'au bout de l'aventure, c'est-à-dire pour mettre à la disposition des électeurs les bulletins de vote indispensables à l'expression de leurs souhaits, leur faire parvenir les circulaires présentant un programme et profiter des panneaux d'affichage mis à la disposition des listes par les municipalités, il faut dépenser quelque 2 millions de francs. Les listes doivent déposer ce matériel avant le samedi 4 juin à midi; c'est donc à ce moment que seront connues celles qui veulent vraiment obtenir des voix. Ces dépenses de propagande officielle, en principe obligatoires, ne seront remboursées par l'Etat, là encore, qu'aux listes qui obtiendront plus de 5 % des suffrages exprimés.

S'en dispenser n'interdit pas de participer à la campagne officielle. Les chaînes publiques de radio et de télévision sont contraintes de mettre à la disposition des listes soutenues par un groupe de l'Assemblée nationale ou du Sénat deux heures d'émission réparties entre elles. Jean Royer, président du groupe République et Liberté au Palais-Bourbon, a demandé que les deux listes conduites par des membres de son groupe (Bernard Tapie et Jean-Pierre Chevènement) bénéficient de ce droit. Les autres ne sont pas exclues de cette campagne : elles se partagent trente minutes d'antenne. Leur grand nombre, cette fois, réduit la part de chacune d'entre elles.

THIERRY BRÉHIER

Vingt-trois listes ont été déposées

Vingt-trois listes avaient été déposées au ministère de l'intérieur, vendredi 27 mai, à 18 heures, c'est-à-dire au terme du délai de dépôt qui courait du 16 au 27 mai. Le ministère disposait de vingt-quatre heures pour vérifier la conformité des listes et devait publier, samedi, à 18 heures, un communiqué établissant la liste des listes admises à faire campagne pour le scrutin du 12 juin.

Six listes ont été déposées vendredi. Il s'agit de : *L'Europe commence à Sarajevo*, conduite par Léon Schwartzenberg ; *Vote blanc comptabilisé*, conduite par Jean Caux ; *Politique de vie pour l'Europe*, conduite par Christian Cotten ; *Génération L. 44*, conduite par Olivier Lemaître ; *Europe pour tous*, conduite par Jean Aillaud ; *Liste jeune et ouvrière pour la montée en masse à Paris afin de censurer le gouvernement Balladur et ses maudits projets anti-Sécu, anti-PTT et anti-jeunes, pour les Etats-unis socialistes d'Europe*, conduite par Sophie Quénerdel.

Les listes de MM. Caux et Lemaître, ainsi que celle de Mme Quénardel, ont été déférées devant le Conseil d'Etat pour non conformité.

Dans les jours précédents, dix-sept listes avaient été déposées : *Liste régionaliste et fédéraliste-Régions et peuples solidaires*, de Max Simeoni ; *Génération Ecologie pour l'Europe-Les vrais écologistes avec Brice Lalonde* ; *Liste pour l'Europe des travailleurs et de la démocratie, soutenue par le Parti des travailleurs*, conduite par Daniel Gluckstein ; *l'Europe solidaire*, de Michel Rocard ; *Chasse-pêche-nature-traditions*, d'André Goustat ; *l'Autre politique*, de Jean-Pierre Chevènement ; *l'Union UDF-RPR*, de Dominique Baudis ; *Lutte ouvrière*, d'Arlette Laguiller ; *Parti de la loi naturelle*, de Benoît Frappé ; *Union des écologistes pour l'Europe*, de Marie-Anne Isler-Béguin ; *Energie radicale avec Bernard Tapie* ; *Liste de la majorité pour l'autre Europe*, de Philippe de Villiers ; *Démocrates pour les Etats unis d'Europe*, d'Armand Touati ; *L'emploi d'abord ! avec Gérard Touati* ; *Contre l'Europe de Maastricht, allez la France ! avec Jean-Marie Le Pen* ; *Liste du rassemblement de l'outre-mer et des minorités*, d'Ernest Moutoussamy ; *Liste présentée par le Parti communiste français*, de Francis Wurtz.

Les candidats de la liste L'Europe commence à Sarajevo

Léon Schwartzenberg, professeur de médecine, député européen sortant, a déposé officiellement, vendredi 27 mai, au ministère de l'intérieur, la liste L'Europe commence à Sarajevo, dont l'un des initiateurs est l'écrivain Bernard-Henri Lévy. Les animateurs de cette liste, présentée, à l'origine, comme un moyen d'imposer un large débat et d'amener les principaux responsables politiques à prendre position sur l'avenir de la Bosnie, envisagent de la maintenir jusqu'au 12 juin, jour du scrutin pour les élections européennes.

Outre les principales têtes d'affiche – le cancérologue Léon Schwartzenberg, l'amiral (de réserve) Antoine Sanguinetti, le sociologue Alain Touraine, les écrivains Bernard-Henri Lévy, André Glucksmann ou Francis Jeanson –, la liste mêle des militants des collectifs régionaux contre la purification ethnique ou des associations de solidarité avec la Bosnie, et des intellectuels engagés, enseignants, universitaires, journalistes, cinéastes, acteurs ou metteurs en scène. On relève notamment les noms de l'actrice Marina Vlady, du directeur du Festival d'Avignon, Bernard Faivre d'Arcier, de Claude Bourdet, compagnon de la Libération, ou, encore, du cinéaste Romain Goupil et du journaliste Michel Polac.

Voici la liste des candidats : **Léon Schwartzenberg, d.e.s (*); Viviane Monnier; Antoine Sanguinetti; Patrick Varin; Patrick Aeberhard; Dominique Larroque-Laborde; Paul Garde; Daniel Fleury; Alain Joxe. 10. Maria Winkler; Nora Mébrak-Zaïdi, d.e.s; Bernard Faivre d'Arcier; Alain Touraine; Boris Najman; Marina Vlady; Gilles Robel; Romain Goupil; Daniel Rondeau; Pascal Bruckner. 20. Svebor Disdarevic; Bernard-Henri Lévy; André Glucksmann; Emmanuel Wallon; Thierry Gourvénec; Michel Feher; Valérie Rosier; François Tangu; Claude Bourdet; Claude Bébon. 30. Patrice Champion; Michel Polac; Fadil Ekmecic; Michel Laval; Guy Neuville; Gérard Toulouse; Paul Windey; Michel Messmer; Claire Brière-Blanchet; Madeleine Guyot. 40. Frédérique Baron-Renault; Jean-Jacques Meysembourg; Louis Geli; François Fejtö; Florence Faurie-Vidal; Claire Levy-Vroelant; Monique Guittenit; Samra Malic; Gilles Hertzog; Uriel Moch. 50. Tatiana Globokar; Luc Boltanski; François Tanzi; Robert Boyer-Gibaud; Laurence Hansen-Löve; Slavko Mihaljeck; Rémy Degoul; Dino Colic; Jean-Paul Dollé; Grégoire Cochetel. 60. François Soltic; Marie-France Allain; Cécile Victorri; Philippe Leduc; Marie-Laurence Simonet; Geneviève Decrop; Gérard Ignasse; Joël Boullery; Jean Chesneaux; Géraldine Muhlmann. 70. Patrick Laburthe-Tolra; Thérèse Auclair; Cécile Sakai; Bertrand Dubedout; Cécile Romane; Isabelle Delpha; Bertrand Visage; Pierre-François Oudot; Nedim Gürsel; Lionel Charles. 80. Françoise Régnier; François Dupuy; Paul Scelles; Guy Snares; Bernard Rouleau; Bruno Grout de Beaufort; Thérèse de Saint-Phalle-Drouâs; Francis Jeanson.**

(*) Député européen sortant.

Le gouvernement obligé de justifier sa politique en Bosnie

Suite de la première page

Présent en Auvergne au côté du chef de file de la majorité, M. Giscard d'Estaing – auquel Bernard-Henri Lévy a rendu un hommage particulièrement appuyé en indiquant, sur TF 1, que, *«si la ligne défendue par Jean-François Deniau et Valéry Giscard d'Estaing, qui est la ligne du courage et de l'honneur, avait prévalu, notre liste n'existerait pas»* – a ajouté qu'il avait *«personnellement attiré l'attention»* de l'écrivain sur le risque qu'il prend d'*«affaiblir la cause qu'il cherche à défendre»*.

La polémique sur la levée de l'embargo sert M. Baudis dans la mesure où elle lui donne l'occasion de renouveler quelque peu son discours et de sortir de la grisaille qui marquait sa campagne. Face à M. Rocard, avec lequel il devait débattre sur TF 1 dimanche 29 mai, l'offensive de la brigade d'intellectuels regroupés autour de M. Lévy donne même au chef de file de la majorité l'occasion d'exprimer une différence forte et incontestable. Le clivage qui existe entre le PS et la droite est une divine surprise pour le maire de Toulouse, dès lors qu'à droite le trublion de Villiers use et abuse de l'argument selon lequel M. Rocard et M. Baudis seraient *«les frères siamois»* de la construction européenne décidée lors du référendum de Maastricht. Dans ces conditions, il n'y pas lieu pour l'instant, selon les responsables de la campagne, de modifier le programme de la liste de la majorité. La «liste Sarajevo» s'insurge contre la politique du gouvernement, que soutient la liste de M. Baudis? Quoi de plus naturel! Comme si de rien n'était, l'UDF se regroupera donc autour de son porte-drapeau à Lyon, le 31 mai, et le RPR de Jacques Chirac fera de même, sur les terres de Pierre Méhaignerie, à Rennes, deux jours plus tard. La dernière réunion publique se déroulera à Strasbourg, le 9 juin, en présence de M. Giscard d'Estaing, une ultime opération étant prévue le 10 juin avec René Monory, président du Sénat.

S'il se confirme, pourtant, que l'embargo bosniaque devient le point central de la campagne pour l'élection des députés européens, Edouard Balladur devra peut-être défendre de nouveau, dans ce cadre, la ligne de son gouvernement. Le score de la liste que conduit M. Baudis ne saurait être indifférent, en effet, au premier ministre, qui s'était engagé au côté du maire de Toulouse en allant ouvrir la campagne dans sa ville. Encore moins si le scrutin vire au «référendum»...

GILLES PARIS

A l'Assemblée nationale

Première lecture du projet de prolongation du statut des universités nouvelles

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, vendredi 27 mai, le projet de loi présenté par François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui porte de trois à cinq ans la période d'expérimentation des statuts dérogatoires à la loi Savary de 1984 s'appliquant aux universités nouvelles créées depuis 1991 (1). Le groupe communiste a voté contre, et les socialistes se sont abstenus.

Contenu en deux articles, le projet de loi de M. Fillon a été soigneusement rédigé pour respecter, dans l'esprit comme dans la lettre, les recommandations restrictives du juge constitutionnel (2).

M. Fillon a annoncé, à cette occasion, la réinscription des objectifs de création de postes d'enseignants et de personnels administratifs dans les contrats signés entre l'Etat et les universités.

MICHEL DELBERGHE

(1) Les universités de Cergy-Pontoise, Evry, Saint-Quentin-Versailles, Marne-la-Vallée, ainsi que celles d'Artois (Arras, Béthune, Lens et Douai), du Littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Omer) et de La Rochelle.

(2) Le Conseil constitutionnel avait annulé en juillet dernier une première tentative de réforme de la loi Savary de 1984 complétée par la loi Lang de 1992.

La commission des finances veut favoriser l'épargne-retraite

Jacques Barrot (UDF), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, et Jean-Pierre Thomas (UDF), député des Vosges, veulent ouvrir dès aujourd'hui le débat sur l'instauration, à côté du système actuel par répartition, d'un système de retraite par capitalisation. C'est pourquoi ils ont déposé, chacun, une proposition de loi en ce sens. Après les avoir examinées à deux reprises, la commission des finances a adopté, jeudi 26 mai, une proposition de loi favorisant l'épargne-retraite dans le cadre des entreprises. Le dispositif prévoit soit une gestion externe, par des organismes agréés, des fonds de pension, soit une gestion interne pour les grandes entreprises.

Il reste aux auteurs de cette initiative à convaincre le gouvernement de l'opportunité d'ouvrir, à un an de l'élection présidentielle, ce dossier éminemment sensible.

C. Ch.

SÉNAT : adoption définitive d'un projet de loi relatif à la certification des produits industriels. – Le Sénat a adopté définitivement le projet de loi modifiant le code de la consommation dans le domaine de la certification des produits industriels et commerciaux. Le RPR, l'UDF et le PS ont voté pour, le PCF, contre. Ce texte prévoit, notamment, un nouveau système de certification des produits industriels. Il transpose, en outre, en droit interne certaines dispositions d'une directive européenne visant à encadrer les pratiques promotionnelles des fabricants de préparations pour nourrissons (*le Monde* du 23 avril).

POINT DE VUE

En être ou pas

par Marek Halter

LA «liste Sarajevo» aidera-t-elle à trouver une solution à la guerre en Bosnie? Je ne sais. Déjà, elle a réveillé la classe politique française, remué l'opinion et stimulé les générosités. N'est-ce pas une réussite? N'est-ce pas le véritable rôle des intellectuels? Grâce à eux, la France est le seul pays où l'avenir de l'Europe, qui englobe la Bosnie, suscite un débat national. Aussi suis-je heureux d'avoir associé mon nom à cette initiative.

Aujourd'hui, mes amis sautent le pas, ils se présentent aux élections. De ma modeste expérience, j'ai tiré un autre enseignement. Au Proche-Orient, je me suis battu pour une paix négociée. Inlassablement. En Afrique du Sud, je soutenais le dialogue. Aussi aurais-je été plus à l'aise dans un mouvement qui eût réuni l'opposition serbe et les Bosniaques, cherchant le dialogue de tous ceux qui, dans les deux camps, veulent la paix.

Si les intellectuels entrent en politique, qui interpellera ces nouveaux politiques? Pour ces raisons, et en dépit de l'amitié que je porte à Bernard-Henri Lévy et à d'autres membres de la «liste Sarajevo», j'ai décidé de retirer mon nom du comité de soutien.

M. Juppé ironise sur les «stratèges festivaliers»

«Apprentis sorciers», *«stratèges festivaliers»*, *«formules à l'emporte-pièce»*, *«opération de médiatisation»* : les porte-parole des différentes listes ont utilisé, au cours de la journée du vendredi 27 mai, réunions publiques et émissions de radio pour envoyer quelques flèches verbales contre la liste «L'Europe commence à Sarajevo», conduite par le professeur Léon Schwartzenberg.

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, a décoché les premiers traits en dénonçant les *«stratèges festivaliers»*. Il a ajouté : *«Je comprends que la passion politicienne et la fièvre électoraliste égarent de bons esprits (...). Il y a, pourtant, des insultes que je ne laisserai pas passer sans réagir.»* Du côté du PS, Julien Dray, animateur de la Gauche socialiste, a déclaré que *«le geste des intellectuels était utile, mais ne doit pas devenir un enjeu de politique intérieure et de politique politicienne»*. Francis Wurtz, qui conduit la liste du PCF, juge *«irresponsable de laisser croire à l'opinion française que ce serait une solution d'ouvrir les vannes à l'afflux des armes en Bosnie»*.

La plupart des responsables politiques ont insisté sur la nécessité de ne pas limiter le débat des élections européennes à la question bosniaque. Jean-Pierre Chevènement, qui s'exprimait à Belfort, ville dont il est le maire, a déploré que la campagne soit *«parasitée par les meubles de Bernard Tapie et la liste de BHL»*. Il a qualifié d'*«apprentis sorciers»* ceux qui prônent la levée de l'embargo et il a affirmé que *«l'Europe ne commence pas à Sarajevo, mais s'y termine pour les Yougoslaves»*. *«Et, pour les Français, elle se termine à l'ANPE»*, a-t-il ajouté.

Le porte-parole du PS, Jean Glavany, estime, lui aussi, que, *«même s'il faut parler de la Bosnie – et c'est notre devoir*, a-t-il dit, *d'en parler –, notre devoir, c'est, aussi, de parler d'autres sujets, qui sont au cœur de la problématique européenne»*. Quant à Bernard Kouchner, candidat sur la liste «L'Europe solidaire» de Michel Rocard, il a expliqué, de Toulon, sur France 2 : *«L'idée* [d'une «liste Sarajevo»] *était de moi; donc, je ne peux pas la trouver mauvaise, puisque j'ai failli lancer cette liste en janvier.»* Cela ne l'a pas empêché de déplorer qu'il n'y ait pour le moment, en France, *«pas l'ombre du début d'une idée, mais seulement des polémiques»*.

JUSTICE

La saisie des meubles du député des Bouches-du-Rhône

L'expert Jean-Pierre Dillée donne raison au Crédit lyonnais contre Bernard Tapie

Le Parquet de Paris a demandé, jeudi 26 mai, la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la plainte pour fraude fiscale déposée par l'administration des impôts à propos de la gestion de son yacht, le «Phocéa». Une précédente demande de levée d'immunité parlementaire avait été transmise, mardi 24 mai, toujours à propos du Phocéa, par un juge d'instruction parisien qui souhaite mettre M. Tapie en examen pour abus de biens sociaux. Dans le même temps, le Crédit lyonnais accentuait sa pression, en faisant parvenir à M. Tapie un commandement à payer pour une dette immédiatement exigible de 350 millions de francs, à laquelle s'ajoutent 100 millions dus à la banque sur l'entretien de son yacht. La position du Crédit lyonnais vient d'être renforcée par une lettre de l'expert Jean-Pierre Dillée, qui confirme les arguments invoqués par la banque pour rompre l'accord conclu avec M. Tapie le 13 mars.

Outre le fait qu'entre les plaintes de l'administration fiscale et la rétrogradation de l'OM en deuxième division, la situation financière du député des Bouches-du-Rhône était potentiellement moins avantageuse qu'en mars, le principal argument invoqué par le Crédit lyonnais pour juger caduc l'accord conclu le 13 mars avec M. et Mme Tapie concernait l'expertise de leur collection de meubles et d'objets d'art. La banque affirmait qu'il devait être confirmé au plus tard le 31 mars par deux connaisseurs, l'expert Jean-Pierre Dillée et le commissaire-priseur Jacques Tajan. Cependant, dans une version confiée à l'Agence France-Presse et au *Parisien*, M. Tapie assura qu'il ne s'agissait que d'un prétexte, une expertise ayant bel et bien été remise au Crédit lyonnais en temps et en heure. Or cette affirmation de l'ex-homme d'affaires est démentie par un échange de lettres entre l'expert Jean-Pierre Dillée et la banque, qui confirme la version de cette dernière.

L'accord du 13 mars se terminait donc par un ultime article ainsi libellé : *«Article 9 : Condition suspensive. Le présent accord est conclu sous la condition suspensive de ce que, au plus tard le 31 mars 1994, M. Jean-Pierre Dillée aura confirmé au profit de CL* [le Crédit lyonnais] *les termes de l'expertise des meubles et objets d'art qu'il a réalisée le 3 mars 1993 et mise à jour le 18 février 1994, et dont une copie est jointe en annexe aux présentes, et que M.* [Jacques] *Tajan, commissaire-priseur, aura confirmé par écrit à CL les termes de cette expertise et se sera engagé vis-à-vis de CL à procéder le moment venu et le cas échéant à une vente publique de ces meubles et objets d'art en les présentant à la vente au public avec les qualités substantielles énoncées dans l'expertise de M. Jean-Pierre Dillée.»*

Après les saisies conservatoires opérées le 20 mai au domicile de M. Tapie ainsi que dans un entrepôt de Gennevilliers, M. Tapie contre-attaqua en affirmant qu'une expertise avait bien été communiquée au Crédit lyonnais. Le 23 mai, l'AFP affirmait ainsi avoir *«pu consulter cette expertise ainsi que sa confirmation ultérieure par écrit, qui sont paraphées par toutes les parties dont la banque»*. Le lendemain 24 mai, *le Parisien* affirmait à son tour qu'un inventaire détaillé du mobilier de M. Tapie existe bien, ajoutant : *«Un courrier de l'expert Jean-Pierre Dillée, daté du 18 février dernier et adressé aux dirigeants du Crédit lyonnais, le confirme.»* Enfin, le 25 mai, dans une interview à *la Tribune-Desfossés*, M. Tapie renchérissait : *«L'évaluation de mes biens a été faite, confirmée et pas remise en cause»*, indiquait-il, ajoutant que *«les arguments dont le Crédit lyonnais s'est saisi pour dénoncer l'accord ne tiennent pas debout»*.

Une lettre du 26 mai

La réalité serait plutôt inverse. Le courrier du 18 février de M. Dillée est une simple précision de modification de la liste des meubles de M. Tapie et n'est en aucun cas l'expertise en bonne et due forme prévue à l'article 9 de l'accord. Ce courrier est d'ailleurs annexé à l'accord (annexe A de l'annexe 2) pour compléter la liste du mobilier de M. Tapie qui y est jointe. De fait, M. Tapie lui-même, dans une lettre d'accompagnement également datée du 18 février et annexée à l'accord, qualifie cette liste de *«descriptif»*, sans employer le mot «expertise». Surtout, M. Dillée, dans une lettre adressée le jeudi 26 mai à l'avocat du Crédit lyonnais, Me Jean Veil, donne raison à la banque.

Me Veil lui a en effet écrit le *25 mai, après avoir lu le Parisien* de la veille, en lui demandant de préciser la nature de son courrier du 18 février et si, comme l'affirmait ce quotidien, le Crédit lyonnais était bel et bien son destinataire. Voici la réponse de M. Dillée : *«J'ai bien dressé à la demande de M. Tapie un inventaire de ses collections d'œuvres d'art en date du 3 mars 1993, et ce pour un usage que j'ignore. Par la suite, le 18 février 1994, il m'a demandé de revenir chez lui afin de repointer cet inventaire et de le mettre à jour, car certaines œuvres d'art avaient été remplacées par d'autres. Il m'a précisé à cette occasion qu'il souhaitait disposer de ce nouveau travail pour les dirigeants d'une société civile qu'il souhaitait former et qui engloberait toute sa collection d'œuvres d'art, ce qui a motivé ma lettre du 18 février 1994, à laquelle j'ai joint l'inventaire mis à jour. Les explications de M. Tapie justifient la formule «Messieurs»* [au début de la lettre] *au lieu et place de «Cher Monsieur». M. Tapie ne m'avait pas alors informé de l'intervention du Crédit lyonnais dans cette affaire.»*

De plus, M. Dillée précise que son descriptif ne saurait tenir lieu d'expertise : *«En ce qui concerne les estimations, je les ai faites dans le cadre d'une collection superbe et d'une évaluation interne, et je pense donc qu'elles ne peuvent pas constituer une référence de prix de réalisation, qui dépend des facteurs qui entourent toujours l'organisation, le lieu et les conditions d'une telle vente. Si l'on m'avait demandé à ce stade les estimations de cette collection pour une vente publique, j'aurais très certainement indiqué des valeurs sensiblement inférieures, ne serait-ce qu'en raison de mon ignorance de la date et du lieu de la vente.»* Quant à Jacques Tajan, le commissaire-priseur, qui devait confirmer l'expertise de M. Dillée, il n'a jamais été contacté par M. Tapie depuis le 13 mars. Le député lui a simplement écrit le 21 mai, au lendemain de la saisie conservatoire, en lui affirmant qu'il incombait au Crédit lyonnais de prendre contact avec lui – ce que dément formellement la banque.

Celle-ci semble donc bien dans son bon droit. L'accord du 13 mars lui permettait d'envisager la vente des meubles de M. Tapie, afin de retrouver une partie de sa créance auprès de son débiteur, mais à condition que soit fournie au plus tard le 31 mars la confirmation de l'expertise de M. Dillée, accompagnée d'un engagement écrit de M. Tajan. Or aucune de ces deux conditions n'a été remplie, MM. Dillée et Tajan étant tenus par M. Tapie dans l'ignorance des engagements que celui-ci avait pris auprès du Crédit lyonnais...

EDWY PLENEL

AFFAIRE DOUCÉ : un policier est identifié comme «ravisseur» du pasteur. – Le juge d'instruction Jean-François Ricard, chargé du dossier de la disparition du pasteur homosexuel Joseph Doucé, enlevé le 19 juillet 1990 et retrouvé mort, a entendu vendredi 27 mai l'ancien compagnon du pasteur, Guy Bondar. Partie civile dans cette affaire, M. Bondar a indiqué reconnaître en l'inspecteur Gilles Azema, qui faisait équipe avec l'ex-inspecteur Jean-Marc Dufourg, l'un des deux hommes qui se sont présentés comme des policiers au domicile de Joseph Doucé, le jour de son enlèvement, pour inviter le pasteur à les suivre.

AFFAIRE MARCHAL : Un deuxième proche de la victime nommé «Omar», selon *Libération*. – Omar Raddad, condamné le 2 février par la cour d'assises des Alpes-Maritimes à dix-huit ans de prison pour le meurtre de Ghislaine Marchal, *«n'était pas le seul Omar connu de la riche vieille dame de Mougins»*, selon *Libération* daté 28-29 mai. *«La police judiciaire aurait identifié un ami de la victime, Omar X, originaire de l'ex-Yougoslavie, qui aurait quitté la France peu de temps après le drame»*, écrit notre confrère, tout en restant prudent sur l'implication de cet homme dans le meurtre. Samedi matin 28 mai, les services de PJ démentaient cette information.

Une semaine ordinaire en correctionnelle

Suite de la première page

L'homme que l'on a vu courir dans les bois se réfugier *«chez Jésus»* – surnom d'un de ses meilleurs amis – puis se constituer prisonnier chez les gendarmes en état d'ébriété, c'est encore lui.

«J'ai aussi piqué des pinceaux dans un magasin, mais pour ça, je passe le 31 mai», ajoute-t-il pour ne rien oublier. Seul, sans avocat, il énonce en tremblant ce qu'il a sans doute longuement préparé : *«C'est un moment de folie qui m'a pris. Je regrette le mal que j'ai fait, je demande l'indulgence du tribunal pour avoir un TIG (travail d'intérêt général), peut-être que ça me mettra un pied dans le travail. Et puis une amende.»* Et dans un souffle qui s'éteint, presque inaudible : *«Mais je ne veux pas retourner en prison.»*

Un autre président, le jour suivant, annonce d'emblée au prévenu âgé de cinquante ans qu'*«on se dispensera de lire son long casier»*. Il lui rappelle qu'il a commencé en 1970 une série de vols et d'escroqueries et passé plus de dix ans derrière les barreaux : *«Orphelin de l'assistance publique, vous allez souffrir de la rigidité de l'administration. A partir de là, vous allez vous affranchir de toute règle sociale, cela va accentuer votre égocentrisme.»*

Et il ajoute, avec une pointe d'ironie : *«Votre épouse vous a quitté pour un policier, ce qui ne va pas vous réconcilier avec l'ordre! Vous êtes un narcissique à tendance paranoïaque, un séducteur, un manipulateur. Vos dernières escroqueries par chèques avaient un objectif alimentaire : l'achat de viande en grosse quantité. Remarquez, c'est normal, autrefois vous étiez boucher»*, savoure le magistrat. Debout dans le box, le prévenu laisse passer l'orage, regarde son avocate qui est là pour demander sa mise en liberté provisoire. La demande est rejetée.

Chômeur lui aussi et déjà condamné à six mois avec sursis pour vol, Christophe V., vingt-trois ans, apparaît et s'imagine que la nouvelle qu'il s'apprête à annoncer va produire son effet : *«Je viens d'avoir un petit bébé d'une semaine.*

– *C'est charmant ça,* répond le président. *Si vous avez un petit bébé, ça ne vous a pas, à la conception, dissuadé de voler.»* Sans avocat, l'accusé bredouille, dit qu'il cherche un emploi, acquiesce quand il entend sa condamnation à quatre mois de prison ferme : *«Bon, ben d'accord. Pour la semi* (NDLR : la semi-liberté), *il faut aller en bas?»*.

Une femme de vingt-cinq ans, mère de deux enfants, coupable d'un vol de vêtements et *«de produits frais»* au supermarché Auchan raconte juste un peu : *«Mon mari est au chômage depuis dix mois, nous vivons à quatre avec 4 000 F. Un jour, j'en ai eu marre de demander à papa-maman dès que je voulais m'acheter un petit plus.*

– *Alors, vous avez demandé à Auchan...*

– *Je sais, c'est complètement bête.*

– *Mais pourtant vous n'aviez pas enlevé les étiquettes?»*, s'étonne le juge.

Dossier vide

Parfois les audiences sont détendues et le président, pour vaincre l'ennui, s'essaie au bon mot, à la formule. *«Vous résistez à tout sauf à la tentation»*, lance-t-il à une famille déshéritée – huit personnes pour un salaire de 5 400 F. Le père, la mère et l'un des fils sont poursuivis pour avoir acheté, avec trois chèques falsifiés, *«des housses pour la voiture, des pneus de VTT»* dans le Maine-et-Loire voisin. *«Quitte à faire ça, autant rester dans son département, ça passe beaucoup mieux auprès des commerçants»*, enchaîne le substitut, qui reconnaît qu'il n'a *«tout de même pas de conseil à donner»*.

Mais on sourit et on ne peut s'empêcher d'interrompre dans sa plaidoirie l'avocate du basketteur qui a envoyé un coup de ballon à un gardien de gymnase : *«Il a fait ce qu'on appelle, au basket, une claquette!»*; de suggérer à un ancien policier poursuivi pour agression sexuelle : *«Vous avez bénéficié d'un non-lieu pour des gestes inachevés en 1992. Peut-être la victime avait-elle été aguicheuse, c'était une fugueuse»*; de stopper un retraité, mauvais voisin, persécuteur de chien, dans la lecture de sa défense, rédigée sur un cahier, *«parce qu'on ne lit pas en audience»*; ou de mettre fin aux explications de la cliente qui, quarante fois par jour, a harcelé sa coiffeuse au téléphone à la suite d'un hypothétique coup de poing dont elle n'a pu démontrer l'existence. On ne rit pas de bon cœur, mais le cœur y est avec ce propriétaire, partie civile, qui raconte comment son agresseur, le concubin de sa locataire, un cuisinier marocain, s'est excusé après les coups donnés : *«Vous l'auriez vu, il m'a embrassé des pieds à la tête. C'était le grand salamalek.*

– *C'était d'une grande humanité»*, acquiesce le juge.

Celui-ci lira encore la lettre de la mère d'un prévenu avec ironie : *«Mon fils s'enferme dans sa chambre. Il se noircit le visage et enjambe la fenêtre du onzième étage. Aux urgences, j'ai signé un papier pour un internement. Il y est resté quatorze jours. Malheureusement le médecin a préconisé un traitement externe : il n'a pas compris sa détresse.»* Le fils ne s'était pas présenté à l'audience.

Un jour, un détenu de vingt-deux ans est sorti de son silence après l'énumération d'une longue liste, à sa charge, de braquages de boucheries, de magasins de chaussures et du vol d'une Clio «seize soupapes». *«Qu'est-ce que c'est que cette accusation? On passe en correctionnelle comme ça sans aucune instruction? J'ai été entendu deux fois par les gendarmes, jamais par un juge. Et qui sont ces mineurs qui nous impliquent? Ce sont des voleurs comme nous, ce sont peut-être eux les voleurs.»*

La condamnation du «caïd»

D'une voix monocorde, le substitut du procureur avait repris mécaniquement les «faits» et avait reconnu qu'en dehors des déclarations des coïnculpés mineurs, il était devant un mur de *«dénégations»*. Alors? Le prévenu et ses deux complices *«sont des délinquants multirécidivistes. A eux trois, ils ont déjà eu vingt-deux condamnations»*. Le magistrat demande donc de la prison ferme pour tout le monde, avant d'être désavoué par le tribunal, qui s'est laissé convaincre de la vacuité du dossier. *«Ce ne sont pas des choses dont vous pourrez bénéficier tous les jours,* avertit le président. *Mettez-les à votre profit, si vous le pouvez.»*

Dans le couloir du palais pendant les délibérations, le détenu «révolté» s'était pourtant dit : *«De toute façon, ils savent déjà ce qu'ils vont nous mettre.»* Un autre jour, un substitut se plaint devant les avocats de *«la médiocrité des affaires»* et ces derniers reconnaîtront : *«C'est vrai qu'aujourd'hui c'est pas terrible»*... Parfois, par négligence ou absence d'enjeu, il arrive aussi aux avocats d'écorcher des noms, de répéter machinalement les faits reprochés ou de proposer des *«examens de personnalité»* qui ressemblent à des curriculum vitae.

Un jeune débutant se permet cette excuse avec le ton du bon sens : *«Mon client, ben, il a pas une vie qu'est drôle. Il est allergique aux tomates, aux aubergines, aux courgettes. Et quand on est marocain, on ne mange pas tous les jours du jambon et des frites!»* Une de ses consœurs est embarrassée lorsque le président lui demande des précisions sur la situation pénale de son client, compliquée, il est vrai, par plusieurs instructions en cours et des condamnations croisées.

D'autres, plus rares, entrent dans des colères qu'ils élaborent comme des plaidoiries de cour d'assises, osent des ruptures en appelant le tribunal *«à un peu plus d'humilité»* à l'égard des prévenus, s'attardent sur la psychologie de ces derniers, cherchent des clés, révèlent des secrets, modifient un regard, décryptent les non-dits et les interrogatoires, se battent pour des alternatives à la prison, une *«fatalité qui consiste à écarter, à éliminer»*.

«Vous avez entendu ce qu'a dit votre avocat, dit le président, en appelant le prévenu présenté comme le «caïd» d'une cité, poursuivi pour vols et coups et blessures. *Il a demandé de «construire». Eh bien déjà pour vous, cela consistera à respecter vos obligations : obligation bien sûr de réparer les préjudices des victimes – ça va être, déjà, difficile –, interdiction de paraître dans les établissements de nuit et les discothèques pendant trois ans – ça va être le plus difficile –, interdiction de rencontrer M. F. (une victime), interdiction de porter une arme...»* A l'âge de dix-neuf ans, le «caïd» a été condamné à trente mois de prison, dont dix avec sursis...

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

ENVIRONNEMENT

La fin de la conférence de Puerto-Vallarta, au Mexique

Le Japon essuie un nouveau revers pour l'attribution des quotas de baleines

La quarante-sixième session de la Commission baleinière internationale (CBI) a terminé ses travaux, vendredi 27 mai à Puerto-Vallarta (Mexique). Elle a confirmé l'isolement total du Japon et, dans une moindre mesure, de la Norvège dans leur tentative de relancer l'exploitation commerciale des cétacés.

PUERTO-VALLARTA

de notre envoyé spécial

Durement secoués par l'adoption, la veille, d'une résolution en faveur de la création d'un sanctuaire pour les baleines dans l'Antarctique (*le Monde* du 28 mai), les Japonais n'ont pas obtenu le quota de cinquante petits rorquals – le plus commun des grands cétacés – qu'ils demandaient pour les pêcheurs côtiers de quatre petits villages baleiniers. *«Le Japon cherche à créer une nouvelle catégorie qui n'existe pas dans la convention de la Commission baleinière,* remarque le conseiller scientifique de la délégation française, Michel Pascal. *C'est un processus dangereux qui pourrait contribuer à augmenter la consommation de viande de baleine et ouvrir la porte à la chasse commerciale.»*

A ce nouveau revers s'ajoute aussi l'adoption d'une motion demandant aux quarante pays membres de la Commission baleinière internationale (trente et un présents) de sanctionner les «baleiniers pirates» et la contrebande de viande de baleine, destinée pour l'essentiel au Japon. Malgré le moratoire en vigueur depuis 1986, sauf pour la chasse «scientifique» et «traditionnelle» (environ 750 baleines par an pour les deux catégories), les Japonais continuent de consommer quelque 3 000 tonnes de viande de baleine par an.

Commentant les *«résultats déplorables»* de la conférence de Puerto-Vallarta, le chef de la délégation japonaise, Kazuo Shima, a évoqué la possibilité d'un retrait de son pays de la CBI et a sévèrement critiqué la création d'un sanctuaire dans l'océan Antarctique, à l'initiative de la France : *«Cette décision irresponsable et irrationnelle,* explique-t-il, *répond, sous couvert d'arguments scientifiques, aux intérêts politiques des adversaires de la chasse à la baleine.»* Il a également protesté contre les organisations écologiques, comme Greenpeace, qui accusent le Japon d'utiliser son quota de chasse scientifique à des fins purement commerciales.

Un nouveau sanctuaire

«Pourquoi les Japonais devraient-ils tuer 330 baleines par an dans le cadre de la recherche scientifique? Il n'est pas nécessaire de tuer les baleines pour les étudier!», s'insurge l'écrivain mexicain Homero Aridjis, président d'une organisation de défense de l'environnement animée par des intellectuels, le Groupe des cent. M. Aridjis déplore également le renouvellement des quotas annuels de chasse traditionnelle, octroyés à quatre pays : 140 baleines grises pour la Russie (chasseurs sibériens), 165 rorquals pour le Danemark (Esquimaux du Groenland), 51 baleines pour les Etats-Unis (les Inuits d'Alaska) et 2 pour la petite île antillaise de Saint-Vincent.

Quant à la Norvège, elle s'attribue unilatéralement un quota de 136 baleines par an. *«On ne peut pas justifier le sacrifice du plus grand animal de la planète sous prétexte qu'il s'agit d'une tradition nationale,* poursuit Homero Aridjis. *Certaines traditions sont aberrantes, y compris chez nous, au Mexique, où le gouvernement a fini par interdire, en 1990, la consommation des tortues marines.»*

Les campagnes menées depuis quelques années contre la chasse à la baleine ont eu un tel impact auprès de l'opinion publique mondiale que les Etats membres de la CBI semblent s'éloigner irrémédiablement de l'objectif initial de cette organisation, créée en 1946 : assurer la protection des espèces pour permettre l'exploitation commerciale rationnelle des baleines. Le Japon et la Norvège déplorent cette dérive, tandis que les écologistes cherchent à consolider leur victoire en proposant déjà la création d'un nouveau sanctuaire dans l'Arctique pour verrouiller toute possibilité de retour en arrière.

Selon l'association française Robin des Bois, *«il est temps que les pays du Nord prennent des mesures du même ordre et ne se bornent plus à les imposer aux pays du Sud»*. Jacky Bonnemains, le représentant de cette association à la conférence de Puerto-Vallarta, affirme que la proposition d'un sanctuaire dans l'Arctique a été reçue *«avec enthousiasme»* par la Suisse et par plusieurs pays du Sud, dont le Mexique. Quant à la France, ajoute-t-il, elle trouve qu'il s'agit d'une *«bonne idée»*.

BERTRAND DE LA GRANGE

ÉTATS-UNIS : violente explosion dans une usine chimique de l'Ohio. – Une citerne a explosé, vendredi 27 mai, dans une usine de plastique de la société Shell Chemical à Belpre (Ohio), aux Etats-Unis. Un employé a été tué, et deux autres, portés disparus, sont *«considérés comme morts»* par la compagnie. Quelque 1 700 personnes vivant dans un rayon de 1,6 kilomètre autour de l'usine ont été évacuées. – *(AP, AFP.)*

ENQUÊTE

Les nouveaux territoires des jeunes

III. – *La «castagne» comme mode de vie*

Prompts à descendre dans la rue pour s'opposer au contrat d'insertion professionnelle (CIP) ou parce qu'ils «sèchent» les cours (*le Monde* du 27 mai), les jeunes ne dédaignent pas les initiatives politiques. Mais ils rejettent politiciens et partis (*le Monde* du 28 mai). Certains récusent toutes les règles du jeu social et font de la violence un mode de vie.

Khoudir est mort à vingt et un ans. Une mort à la mode d'aujourd'hui, l'autre soir, à Malakoff (Hauts-de-Seine) : agression, coups de couteau, hôpital... *«Une histoire de bandes»*, a-t-on suggéré dans les cités. Une de plus. Mais nul n'en a trop parlé, tant la chronique des violences juvéniles, en banlieue comme ailleurs, relève de la gageure. Trop de drames, trop de casse, trop de rage. Ainsi, pour mémoire, que s'est-il passé depuis le 31 mars et les ultimes dégâts des manifestations contre le contrat d'insertion professionnelle?

La liste est sans fin. A Chelles (Seine-et-Marne), un adolescent a tué un rival avec un couteau de cuisine. En Alsace, des enfants de dix à quatorze ans ont saccagé deux cimetières juifs. A Toulon, des groupes de jeunes ont affronté la police. A Bron et à Vaulx-en-Velin (Rhône), des bandes très mobiles ont incendié deux gymnases. A Paris, dix-huit hooligans du PSG ont été condamnés à des peines allant jusqu'à quinze mois de prison ferme. A Evreux (Eure), des émeutes ont éclaté après la mort d'un jeune homme tué par un vigile. Et sur une scène parisienne, les *rappeurs* de Suprême-NTM («Nique ta mère») ont demandé : *«Qu'est-ce qu'on attend pour foutre le feu? Qu'est-ce qu'on attend pour ne plus suivre les règles du jeu?...»*

L'apparition de bandes de filles

Ces *«règles du jeu»*, il y a pourtant longtemps qu'elles ne sont plus respectées dans certains quartiers. On frappe pour un regard. On détruit pour le plaisir. On brûle pour le «fun». La banlieue, creuset présumée de ces haines, a montré la voie, donné le ton. Elle continue de le faire.

Tous les observateurs – jeunes, éducateurs, élus locaux, policiers... – soulignent l'aggravation de la situation (1) et tiennent l'inventaire des *«signes qui ne trompent pas»* : la prospérité d'une économie souterraine de la drogue (2), orchestrée par des dealers qui payent des adolescents, parfois des enfants, pour défendre leur territoire; l'apparition, çà et là, de bandes de filles, les «tapeuses» comme on dit à Paris; le succès grandissant des sports de combat, très prisés des bagarreurs; le recours aux armes (pistolets à grenaille, couteaux...); et, surtout, la précocité des nouveaux venus.

Ainsi, en mars, à Garges-lès-Gonesses (Val-d'Oise), ce sont des gamins de moins de quinze ans qui ont pillé les magasins saccagés par les aînés. Dans certaines écoles primaires de Seine-Saint-Denis, les instituteurs découvrent des élèves *«de plus en plus agressifs, constamment sur la défensive, incapables de parler sans hausser le ton»*. *«Les gosses n'utilisent pas les jouets pour s'amuser mais pour se taper dessus»*, constate un éducateur en poste dans un quartier du dix-huitième arrondissement de Paris, qui s'enflamma en mai 1993 après la mort d'un jeune Zaïrois dans un commissariat. Autant de signes qui laissent craindre un enracinement durable de la castagne érigée en mode de vie.

François Dubet, professeur de sociologie à l'université Bordeaux-II, analyse cette radicalisation : *«La violence a toujours existé dans les milieux populaires. C'était un peu un passage obligé pour devenir un homme. Or, avec la crise et le chômage, le monde ouvrier n'existe plus. Les jeunes évoluent dans un univers désorganisé. Ils n'ont plus de repères, plus de conscience de classe, plus de limites. Ils n'ont ni adversaire, ni utopie, ni cause; juste la rage, une haine sans objet. Leur violence est plus imprévisible, plus sauvage aussi, qu'auparavant. Nous sommes encore très loin des Etats-Unis*



mais on glisse vers un monde à l'américaine, une logique de «territoires». Telle cité contre telle autre, telle communauté contre telle autre...»

Nourrie des rancœurs diffuses, la violence gagne du terrain, dans la capitale comme en province. On l'a vu à Nantes, une ville réputée calme, lors des manifestations anti-CIP. Cette lame de fond atteint-elle toutes les catégories sociales? François Dubet estime que les classes moyennes échappent au phénomène. Dans cette catégorie de la population, les garçons seraient même, selon lui, de plus en plus pacifiques : *«Je suis frappé par la montée chez eux de ce que j'appellerais les mœurs féminines. C'est le féminin qui commande! On privilégie le soft, le cool. De nombreux garçons éprouvent une répulsion physique pour la violence.»*

Sur ce point, les avis divergent. Sans pour autant généraliser, d'autres observateurs assurent au contraire que le phénomène s'étend désormais largement à des jeunes dits sans histoire. Les événements de mars, comme les incidents survenus dans les stades de football, tendraient à le confirmer. Dans l'ombre des habituels irréductibles, on pouvait remarquer des milliers de «figurants», tentés par le passage à l'acte. A Paris ou à Lyon, ils assistèrent ainsi aux pillages en spectateurs fascinés, presque solidaires, convaincus que l'agitation faciliterait les négociations. *«Balladur aurait-il reculé sur le CIP si personne n'avait foutu le bordel?»*, demande une lycéenne lyonnaise.

Le problème de la violence des jeunes ne se limite donc pas à cette appellation un peu fourre-tout de «banlieue», aux délinquants classiques en rupture d'école. Bien des manifestants interpellés le 17 mars dans la capitale étaient aussi des collégiens (13 %), des lycéens (39 %) ou des étudiants (10 %).

Interrogé le 31 mars par *Info-Matin*, l'historien et sociologue Michel Fize déclarait à ce sujet : *«Au-delà des particularités sociales, il existe la volonté d'expression d'une génération. Pour les uns, l'exclusion est effective; pour les autres, elle est potentielle. Les jeunes réalisent qu'on tente de les isoler les uns des autres. Or ils partagent les mêmes angoisses face à l'avenir.»*

Même s'ils sont encore une immense majorité à la dénoncer, la violence s'impose à eux, les oblige à se positionner dans un camp ou un autre. Elle les concerne tous, actifs ou passifs, coupables ou victimes, et fait partie de leur quotidien : dans les cortèges, sur les écrans (informations, films, séries, vidéo clips), en classe, au stade... Violence banalisée, violence ritualisée, violence télévisée.

En fait, dans l'évolution récente du phénomène, trois éléments retiennent surtout l'attention.

• **L'importance de l'image.** Quelle que soit leur origine sociale, les jeunes violents aiment agir et se regarder agir. Le reportage, l'article, la photo avivent leur rage de paraître, répondent à leur besoin de casser pour exister, les confortent dans leur fascination pour cette agressivité froide, préméditée, réfléchie.

Chez ces enfants de la télévision et du jeu vidéo, l'écran est devenu un miroir. Les hooligans du foot collectionnent les documents concernant leurs exactions. Au soir des émeutes, les casseurs ou les figurants casseurs manquent rarement le journal de 20 heures, ultime récompense d'une journée sous tension. *«Chaque matin, les gars lisent* le Parisien *pour s'informer des dernières rixes, des arrestations, des coups réussis»*, ajoute Stéphane, vingt et un ans, originaire de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Soif d'existence médiatique

Pour les plus durs, cette soif d'existence médiatique, qui n'est pas incompatible avec une méfiance extrême à l'égard des journalistes, s'accompagne d'une volonté d'imiter des modèles de référence – gangs américains ou voyous britanniques.

• **La notion de plaisir.** Devenue la norme et non l'exception, la violence est vécue comme la plus exaltante des aventures, celle dont on parlera entre copains des jours durant. *«Je me suis senti très fier, solidaire des autres, on était vingt mais c'était bien»*, confie Vincent, vingt et un ans, en évoquant ce jour de 1992 où il avait quitté sa cité de Franconville pour aller taquiner les CRS sur le pont de l'Alma. Car s'ils n'affichent pas d'idées politiques, les émeutiers de cette fin de siècle ont au moins un objectif : vivre au jour le jour, jouir sans retenue de l'instant présent. Dans l'euphorie de la cavalcade, la bande, structurée ou non, devient une seconde famille. Souvent la seule qui vaille.

• **Une frénésie de consommateurs.** Dans un rapport rédigé pour la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le député de l'Essonne Julien Dray (PS) évoquait, le 2 juillet 1992, des banlieusards n'ayant *«aucune approche de la vie en société autre qu'un appétit de consommation effréné»*. Près de deux ans plus tard, son analyse est toujours d'actualité à propos de cette génération de la pub TV et des centres commerciaux. Il suffisait d'observer les plus virulents émeutiers de mars pour le comprendre : d'une vitrine à l'autre, ces rebelles sans cause repartaient en priorité avec des autoradios, des vêtements de marque, des bijoux, des chaussures de sport...

Jeunesse de France, jeunesse violente? Pas plus qu'une autre, cependant. En Grande-Bretagne aussi, les centres urbains sont confrontés à ce type de problèmes. A Londres, une unité spéciale de «bobbies» armés vient d'être créée, et la Chambre des communes étudie la possibilité de limiter l'accès des adolescents aux vidéos trop sanglantes, relançant ainsi le vieux débat sur l'influence néfaste de la télévision et du cinéma (*le Monde* du 14 avril).

Situation alarmante aux Etats-Unis

De leur côté, les Etats-Unis, où le phénomène des «gangs» de rue ne cesse de se développer (3), n'ont jamais connu une situation si alarmante. Une étude, publiée le 9 mai par le quotidien *USA Today*, rappelle que 2 428 mineurs ont été tués dans ce pays en 1992, dont 1 468 par arme à feu (602 en 1986). Et ce serait de pire en pire. Des petites villes, jusqu'à présent épargnées, sont désormais touchées.

La France n'en est pas là. Paris, malgré ses voitures renversées, n'est pas Los Angeles, où les émeutes de 1992 avaient fait 51 morts et 2 300 blessés. Les vrais «durs», qui ne sont pas toujours organisés en bandes, demeurent largement minoritaires, même dans les 600 quartiers difficiles répertoriés sur l'ensemble du territoire.

Quant au nombre des mineurs incarcérés, il est en nette diminution : 513 au 1er janvier 1994, contre 989 en 1987. Cette évolution semble toutefois en décalage avec la réalité de la rue et résulte probablement de lois récentes visant à réduire le recours à la détention pour les mineurs (4).

Comme dans la plupart des pays industrialisés, les mêmes arguments reviennent souvent pour expliquer cette dérive : absence de perspectives sociales, démesure des centres urbains, pertes des repères culturels et des racines pour les enfants d'immigrés, progression de la toxicomanie, influence de la télévision et du cinéma, glorification de la violence par les courants musicaux comme le rap ou le grunge...

Quels que soient les milieux sociaux, les parents sont aussi mis en cause. Les statisticiens remarquent, par exemple, qu'un grand nombre de mineurs impliqués dans des actes délictueux sont issus de familles unicellulaires (divorce, décès, célibat...). Bien souvent, le père est absent. Et s'il est présent, il ne remplit pas son rôle de guide. Par lassitude ou par manque de temps. Conséquence : c'est dans la rue, auprès des costauds bombant le torse, que l'adolescent ira s'inventer des modèles.

Les adultes qui avaient vingt ans en 1968 sont aussi sur la sellette. Au sortir de leur printemps d'utopies, ils n'auraient pas voulu encadrer leur progéniture, imposer une autorité jugée «dépassée». Certains le regrettent aujourd'hui. Comme le résume un éducateur, les adolescents à problèmes n'auraient-ils pas eu surtout besoin d'une personne «capable de leur dire «non» dès le début»?

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Lire l'article de Philippe Bernard (*le Monde* du 3 mai) sur «Le vertige suicidaire des banlieues».

(2) Lire l'article d'Erich Inciyan (*le Monde* du 2 avril) sur «Le petit business des banlieues» et les violences liées au trafic de stupéfiants.

(3) Lire l'article «Jeunes à la dérive dans les villes américaines» paru dans *le Monde diplomatique* du mois de mai.

(4) Source : «Mineurs en prison», une étude de Pierre Tournier (CNRS/CESDIP) à l'occasion du 29e congrès de l'Association française de criminologie qui s'est déroulé à Beauvais du 26 au 28 mai.

FIN

SPORTS

AUTOMOBILISME

Lutte d'influence entre la Fédération et les constructeurs

Duel à fleurets mouchetés pour le contrôle de la formule 1

Seulement neuf des vingt-sept monoplaces engagées ont participé, vendredi 27 mai, à la première séance d'essais du Grand Prix d'Espagne de formule 1 qui devait avoir lieu, dimanche 29 mai, sur le circuit de Catalogne. Toutes les écuries qui s'étaient abstenues, jugeant leurs voitures pas assez sûres après les modifications techniques imposées au nom de la sécurité par la Fédération internationale de l'automobile (FIA) à l'occasion du Grand Prix de Monaco (*le Monde* daté 15-16 mai), ont finalement accepté de disputer les qualifications, puis le Grand Prix, en conformité avec le nouveau règlement. L'Italien Andrea Montermini a été victime d'un accident lors des essais libres du samedi matin 28 mai. Le pilote qui remplaçait l'Autrichien Roland Ratzenberger décédé à Imola, dans l'écurie Simtek, est violemment sorti de la piste à l'entrée de la ligne droite des stands. Il a été transporté conscient à l'hôpital du circuit.

BARCELONE

de notre envoyé spécial

La formule 1 avait vécu sa «guerre d'Espagne» à l'occasion du Grand Prix organisé le 1er juin 1980 à Jarama, près de Madrid. Présidents respectifs de la jeune FOCA (constructeurs) et de la balbutiante Fédération internationale du sport automobile (FISA), le Britannique Bernie Ecclestone et le Français Jean-Marie Balestre avaient alors eu recours à un bras de fer pour tenter de s'assurer le contrôle du championnat du monde de formule 1.

Sous prétexte d'amendes non payées par des pilotes, soutenus par la FOCA, la FISA avait provoqué l'épreuve de force en Espagne. Solidaires, les trois grands constructeurs d'alors (Renault, Alfa Romeo et Ferrari) s'étaient retirés des essais. Associé financièrement à la FOCA, l'organisateur avait maintenu l'épreuve avec les écuries britanniques et Ligier. La FISA avait refusé d'entériner le résultat. L'armistice avait été signé en 1981 avec les premiers «accords de la Concorde» qui définissent les prérogatives de la FOCA et de la FISA sur la formule 1.

Vendredi 27 mai, une deuxième «guerre d'Espagne» aurait pu éclater. Des quatorze écuries engagées, cinq seulement (Ferrari, Minardi, Tyrell, Larousse et Sauber Mercedes) ont accepté d'aligner dans la première séance d'essais leurs neuf voitures en conformité avec les nouveaux règlements techniques. A l'initiative de Flavio Briatore, directeur général de Benetton Formula 1, tous les autres managers, rejoints par Bernie Ecclestone et Max Mosley, président de la FIA, étaient réunis dans le motor-home de Williams.

L'accident de Pedro Lamy

Trois jours plus tôt, probablement victime d'une rupture d'aileron arrière à plus de 200 kilomètres/heure en ligne droite, le jeune Portugais Pedro Lamy, qui souffre de multiples fractures aux jambes, avait gravement compromis sa carrière en testant une Lotus Mugen-Honda adaptée aux nouveaux règlements applicables dès le Grand Prix d'Espagne (réduction de 15 % des appuis aérodynamiques par la limitation de la taille de l'aileron avant et de l'extracteur d'air à l'arrière). D'autres écuries auraient également cassé des ailerons en essais. Peut-être pour les avoir trop braqués afin de récupérer un peu de l'appui perdu avec les nouvelles mesures.

Pour la FOCA et les grandes écuries, l'occasion était propice pour reprendre l'initiative et dénoncer le manque de concertation et la précipitation de la FIA pour annoncer ses mesures de sécurité à Monaco. Alors que les «accords de la Concorde» prévoient l'entente unanime des écuries pour les modifications du règlement technique, Max Mosley a multiplié depuis plusieurs mois les mesures d'urgence au nom de la sécurité, de la lutte contre les coûts prohibitifs ou de la réhabilitation du pilotage aux dépens des systèmes d'assistance électronique.

Bernie Ecclestone supporte d'autant plus mal l'interventionnisme de son ancien ami (Max Mosley a été l'avocat de la FOCA) qu'il avait, depuis quelques années, pris l'habitude de gérer la formule 1 comme une fructueuse entreprise privée en multipliant les sociétés qui tirent profit de cette discipline. Très proche de lui et devenu un personnage important de la FOCA depuis que Michael Schumacher accumule les succès et que Benetton a racheté l'écurie Ligier (*le Monde* du 17 mai), Flavio Briatore a été le premier à prêcher la contestation.

«Plusieurs écuries ont été confrontées à des défaillances structurelles qui peuvent être attribuées à la modification du règlement. Les charges s'appliquant sur certaines pièces essentielles, telles que les ailerons arrière, ont changé et sortent du cadre pour lequel elles ont été étudiées», écrivait-il dans une lettre adressée à Max Mosley après l'accident de Pedro Lamy. Il ajoutait que si les nouvelles mesures étaient maintenues pour Barcelone, il aviserait ses pilotes que certaines pièces n'avaient pu être soumises à des analyses ou à des tests suffisants. Avant de conclure : *«Ce serait alors leur responsabilité, et celle de la FIA, de courir.»*

La menace d'une annulation

Maladresse? Prenant acte de l'insuffisance des tests sur les Benetton-Ford, les commissaires de course décidaient, jeudi 26 mai, de ne pas admettre ces voitures aux essais et en course si l'écurie n'acceptait pas d'en assumer l'entière responsabilité. Vendredi matin, Flavio Briatore devait se rallier à cette exigence. La veille, Ron Dennis, directeur de McLaren International, avait pris le relais de la contestation. Après avoir énuméré toutes les modifications exigées depuis 1992, il estimait que la gestion de la formule 1 par la FIA était devenue inacceptable par son coût et exigeait que la FOCA reprenne le contrôle de cette discipline.

Flavio Briatore et Ron Dennis ayant réussi à convaincre la majorité des autres directeurs d'écurie de ne pas participer à la première séance d'essais, la deuxième «guerre d'Espagne» allait-elle avoir lieu? Déjà dépréciée par cette suite d'accidents dramatiques, la formule 1 ne pouvait étaler ses divergences en public. Le duel FIA-FOCA devait se produire à fleurets mouchetés, dans la pénombre d'un motor-home.

Redoutable négociateur, Bernie Ecclestone a su jouer de la révolte des constructeurs pour reprendre l'initiative, tout en écartant la menace d'une annulation du Grand Prix trop préjudiciable pour la FOCA et pour ses propres intérêts. A la sortie de la réunion, Bernie Ecclestone ne parlait plus des décisions, mais des *«propositions»* de Max Mosley à Monaco. Lundi 30 mai, les mesures de sécurité et leur calendrier d'entrée en application seront, en effet, réexaminés par le groupe de travail technique de la commission de formule 1, élargi à sept ingénieurs et à trois pilotes. Il ne restera plus alors au prochain conseil mondial de la FIA, convoqué le 2 juin à Paris, qu'à les entériner.

GÉRARD ALBOUY

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de France à Roland-Garros

Huit têtes de série du tournoi féminin des Internationaux de France de tennis ont été éliminées au cours des cinq premiers jours de tournoi : à Martina Navratilova (n° 4), Jana Novotna (n°5), Kimiko Date (n° 6), Gabriela Sabatini (n° 8), Magdalena Maleeva (n° 13) et Zina Garrison (n°14), disparues lors des deux premiers tours, se sont ajoutées, vendredi 27 mai, lors des premiers matches du troisième tour, la finaliste 1993, Mary-Joe Fernandez (n° 10), et la demi-finaliste 1986, Helena Sukova (n° 15).

■ HÉCATOMBE. Après cinq jours de tournoi, la moitié des têtes de série du tableau messieurs étaient aussi tombées, outre le forfait sur blessure de Boris Becker (n° 10) : Michael Stich (n° 2), Stefan Edberg (n° 3), Thomas Muster (n° 11), Petr Korda (n° 12), Magnus Gustafsson (n° 13), Cédric Pioline (n° 14), Carlos Costa (n° 15) et Richard Krajicek (n° 16). Dans le haut du tableau se profilaient néanmoins les quarts de finale attendus Sampras-Courier et Medvedev-Bruguera.

Complainte féminine

Quel bel enterrement ! Une oraison pour Martina, une couronne pour Gabriela, une larme pour Jana, quelques regrets pour Mary Joe ou Helena et un petit requiem pour les autres. En cinq jours, le tournoi féminin a perdu huit têtes de série, éliminées par de petites pestes venues semer la zizanie dans l'ordre établi. *« Auparavant,* explique Patrice Clerc, directeur du tournoi, *on savait dès le tirage qui serait en quarts de finale : les sept meilleures joueuses alignées et une seule trouble-fête. 1994 est une drôle d'année. »*

Martina Navratilova s'en va à la fin de la saison, laissant dans son sillage les vestiges du tennis d'attaque en voie d'extinction ; Monica Seles n'en finit de panser sa blessure ; Jennifer Capriati se démène contre son adolescence ; Gabriela Sabatini et Jana Novotna s'emmêlent dans leur fatalisme de perdantes ; Mary Joe Fernandez est malade comme un chien.

« Nous assistons à une passation de pouvoirs, constate Françoise Durr, capitaine de l'équipe française de la Coupe de la Fédération (l'équivalent, chez les dames, de la Coupe Davis) et dernière championne nationale à Roland-Garros, en 1967. *« Ce n'est pas nouveau,* ajoute-t-elle. *Quand Margaret Court et Billie Jean King ont pris leur retraite, on s'est attendu au pire. Et sont venues les joutes légendaires entre Chris Evert et Martina Navratilova, avant les confrontations Navratilova-Graf, Graf-Seles, Graf-Sanchez. Aujourd'hui, les deux meilleures mondiales ne sont plus toutes seules. Les filles sont de plus en plus nombreuses à chahuter leur suprématie. »*

Une embellie passagère

Parmi les jeunes, l'Américaine Lindsay Davenport, âgée de dix-sept ans, solide attaquante du fond du court, tête de série n° 10 du tournoi à dix-sept ans, les Japonaises et toutes ces donzelles venues de l'Est, comme les Roumaines Ruxandra Dragomir, 99e mondiale, « tombeuse » de Magdalena Maleeva (n° 13) et Irina Spirlea, 42e, qui a éliminé Fernandez (n° 10). Ne représentent-elles qu'une embellie passagère ? *« Revenez dans dix ans. Les luttes seront de plus en plus serrées, et les esprits chagrins qui déplorent la faiblesse du tennis féminin seront consolés »,* affirme Marie-Christine Plètre, vice-présidente de la Fédération française de tennis.

Pour l'heure, les dames restent boudées par le public. *« C'est un vrai problème de culture,* ajoute Marie-Christine Plètre. *Quand un homme ralentit le jeu, on admire son sens de la stratégie. Quand une femme temporise, on déplore ses incapacités physiques. Il faudra bien une dizaine d'années pour changer les mentalités. »* Le tennis féminin se vend mal. Fin 1993, le principal partenaire du circuit international, Kraft (Philip Morris), a résilié son contrat, claquant la porte un an avant la fin officielle du contrat. Sans nouveaux partenaires en vue, une dizaine de tournois, sur soixante-deux, devraient peiner à boucler leur budget en 1995.

Les tournois féminins restent un monde clos où les joueuses commencent trop jeunes, étouffées par des agents, des entraîneurs et des parents « bluffés » par les millions de dollars distribués sur le circuit. L'Association des joueuses professionnelles réfléchit depuis des années pour imposer une limite d'âge minimum (seize ans) et enrayer la multiplication des bébés-champions. Elle semble avoir accéléré les débats à la suite de l'affaire Capriati, sans doute perdue pour le tennis à dix-huit ans, après quatre années de métier (*le Monde* du 24 mai).

Craignant que la routine ne programme une finale Graf-Sanchez, les responsables de Roland-Garros misaient sur Mary Pierce. Vendredi, la Française a bouclé le match le plus expéditif du jour en infligeant une « double bulle » – deux 6-0 – à Lori McNeil devant un central franchouillard, ravi mais frustré. Ils croient, enfin, en Natalia Zvereva, adepte culottée de l'attaque, qui sert un tennis talentueux et spectaculaire. Les Internationaux de France affichent archi-complet. Seuls restent disponibles quelques billets pour le jeudi 2 juin, jour des demi-finales dames.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Prise de tête

Tout a été dit. Le tennis, métaphore de la vie réduite *aux limites d'un rectangle de* lignes blanches, n'échappe pas à la malédiction des classiques, ce cauchemar des enragés de modernité. Dans les années 20, William « Big » Tilden, première et immense star du jeu, avait ainsi résumé toute la philosophie et la stratégie de ce jeune sport en une courte phrase : *« Pour gagner, il faut jouer fort sur les lignes. »* Unique et simple évidence, véritable théorème de Fermat que, depuis lors, tous les puits de sciences sportives s'épuisent en vain à étayer à coups de variations romantiques ou lyriques.

C'est ainsi qu'au nom d'une supériorité supposée de l'esprit sur le corps, les « psy » sont devenus peu à peu les maîtres du jeu. Naguère, un champion passait simplement par les vestiaires avant d'entrer sur le court. Désormais, il fait un détour par le divan de son analyste ou le cabinet de *son gourou.*

A force de chantage, Cédric Pioline a imposé à la Fédération française toute une camarilla pataphysicienne pour participer à la Coupe Davis sous prétexte que cet entourage « hurlubuesque » lui avait permis d'accéder au club des dix meilleurs mondiaux et de disputer la finale *des Internationaux des Etats-*Unis. Le bel équipage ! A minuit, le carrosse est redevenu citrouille. Etait-ce de la *magie ou une supercherie ?* Au bout du compte, Pioline ne joue pas mieux au tennis parce qu'on a essayé de lui mettre dans la tête des schémas tactiques comme on grave des circuits imprimés. Au contraire. Il est devenu *complètement schizo, jouant* sans savoir pourquoi, sans se faire plaisir, le physique ne pouvant assumer ce que le psychique commande.

Olivier Delaître serait, lui, plutôt à classer dans la catégorie des maniaco-dépressifs, faisant sans cesse le Yo-Yo entre l'euphorie et l'angoisse. Depuis des mois, il s'allonge du côté de chez Freud pour tenter de surmonter ce syndrome de l'eau et *du feu. Il reste loin du* compte. Paradoxalement, cela lui a réussi face à son camarade Fabrice Santoro : *son humeur a basculé dans le* bon sens au moment où il a eu une balle de match contre lui au troisième set. Son tennis n'en reste pas moins neurasthénique et nombriliste. Et au bout de tout ça, on souffre de le voir tant peiner pour d'aussi piètres bénéfices.

Comme Pioline, Delaître a perdu de vue l'essentiel. Il s'égare dans son maquis intérieur quand le chemin est bien tracé, qu'il suffit de le suivre, sans état d'âme, à la manière du Canadien Greg Rusedski. Cet homme des bois en est sorti, hache sur *l'épaule, dans le but d'abattre* le chêne Medvedev. Appliquant à la lettre le premier et unique précepte – fort sur les *lignes –, il a failli assouvir* cette ambition improbable. Il a surtout donné à Roland-Garros son comptant d'émotions brutes et de vérités simples. Après trop de prises de tête, cela valait bien un coup de chapeau.

ALAIN GIRAUDO

Les résultats du vendredi 27 mai

SIMPLE MESSIEURS

Troisième tour

Premier quart du tableau

P. Sampras (EU, n° 1) b. P. Haarhuis (PB) 6-1, 6-4, 6-1 ; M. Tillstroem (Suè) b. R. Krajicek (PB, n° 16) 7-6, 6-2, 6-3 ; O. Delaître (Fra) b. F. Santoro (Fra) 1-6, 3-6, 7-6, 6-4, 6-2 ; J. Courier (EU, n° 7) b. J. Bjorkman (Suè) 6-3, 6-1, 6-1.

Deuxième quart du tableau

A. Medvedev (Ukr, n° 4) b. G. Rusedski (Can) 2-6, 6-3, 6-4, 3-6, 6-2 ; J. Eltingh (PB) b. D. Vacek (Rép. tch.) 7-6, 7-6, 2-6, 6-3 ; P. Rafter (Aus) b. T. Muster (Aut, n° 11) 6-4, 5-7, 6-3, 6-3 ; S. Bruguera (Esp, n° 6) b. R. Agenor (Hai) 6-3, 6-3, 6-3.

SIMPLE DAMES

Deuxième tour

Quatrième quart du tableau

N. Zvereva (Bié, n° 7) b. J. Wiesner (Aut) 7-5, 7-5.

Troisième tour

Premier quart du tableau

S. Graf (All, n° 1) b. J. Kruger (RSA) 6-0, 4-6, 6-2 ; I. Spirlea (Rou) b. M.-J. Fernandez (EU, n° 10) 6-4, 6-1 ; I. Gorrochategui (Arg) b. H. Sukova (Rép. tch., n° 15) 7-6, 7-6 ; I. Majoli (Cro) b. K. Kschwendt (All) 3-6, 6-3, 6-2.

Deuxième quart du tableau

P. Ritter (Aut) b. M. Oremans (PB) 4-6, 6-2, 6-1 ; R. Dragomir (Rou) b. L. Richterova (Rép. tch.) 6-3, 6-4 ; M. Pierce (Fra, n° 12) b. L. McNeil (EU) 6-0, 6-0 ; A. Coetzer (RSA) b. M. Kochta (All) 6-0, 6-3.

Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur tête de série.

Société des lecteurs du « Monde »

La Société des lecteurs du *Monde* tiendra son assemblée générale ordinaire le samedi 18 juin 1994 à 15 heures au CNIT, 2, place de la Défense - 92053 Paris la Défense. Les actionnaires qui n'auraient pas reçu le dossier de convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la société (15, rue Falguière, 75015 Paris. Tél. : (1) 40-65-25-01).

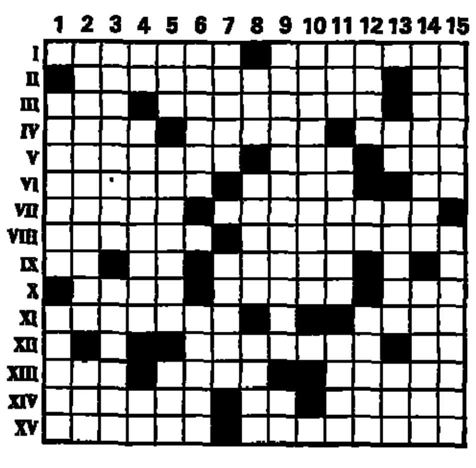
Les personnes désirant acheter des actions de la Société des lecteurs doivent s'adresser à un établissement financier (banques, agents de change, bureaux de poste...)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6310

HORIZONTALEMENT

I. A vouloir en tirer quelque chose, on s'apercevait vite qu'il n'y avait plus mèche. Agite les particuliers quand il est général. – II. Cessent parfois de travailler quand elles n'ont plus un radis. Vers latin. – III. Lettre. Fais céder par pression. Morceau de veau. – IV. Dans une alternative célèbre. N'est pas du tout d'accord. Il ne perdit pas la face. – V. Vieille huile. En France. D'un auxiliaire. – VI. Portent un chapeau de paille. Un outrage. Orientation. – VII. Scintille dans une relative obscurité. Est rattachée à l'art du bel canto. – VIII. Suppose un changement d'alliance. Fausses perles. – IX. Participe. Pronom. Passe à l'eau. – X. Cadre de bois. Leur robe n'est pas immaculée. Marque le coup. – XI. On aurait mauvaise grâce à les considérer comme des vaches à lait. Peuvent être bancals. – XII. Pour certains, ce peut être un bon signe. Paire de jumelles. – XIII. L'objet de maints soulèvements. Appui. Carreau coupé. – XIV. A la veille du grand jour. Direction. Ce que consent parfois à donner un avare. – XV. Rapprochement durable après une rupture. Sources de lumière.



VERTICALEMENT

1. Recherche parfois l'ombre pour casser la croûte. On n'a jamais connu des perches aussi grandes qu'elles. – 2. Genre d'oblitération. Député. – 3. Bis. Voyageait sans bourse délier. – 4. Terme musical. Périodes pendant lesquelles les grues se déplaçaient beaucoup. Lettre. – 5. Il lui arrivait de sortir de sa réserve. Presque au bout du voyage. Dans un chantier maritime. – 6. Ont donc donné lieu à un acquittement. Localement élargi. – 7. N'ont produit que des ouvrages de génie. Leur vie est brève. – 8. Un travesti. Ses œuvres défient le temps. Fil conducteur. – 9. Inspirent davantage les libéraux que les conservateurs. Commode imprécision. – 10. Courant aérien. – 11. Sudiste. Vécurent en d'autres temps. Ce peut être le produit d'une cuisine très soignée. – 12. Commune. Lettres de félicitations. Israélite. – 13. Points. Tâche verte sur fond ocre. Flot descendant. – 14. Ne pas se contenter de passer l'éponge. Panne d'émission. – 15. Qui n'a plus rien à perdre à la roulette. Sujets à des débordements qui font souvent changer de lit.

Solution du problème n° 6309

Horizontalement

I. Rôle. Page. – II. Ad. Néon. – III. Voitures. – IV. Irma. Tête. – V. Sam. Oison. – VI. Ste. Be. Ut. – VII. Noir. Ti. – VIII. URSS. Sa. – IX. Ruées. Sir. – X. Se. Révère. – XI. Statures.

Verticalement

1. Ravisseurs. – 2. Odorat. Rues. – 3. Immense. – 4. Enta. Osera. – 5. Eu. Obi. Set. – 6. Portiers. Vu. – 7. Anées. Aser. – 8. Stout. Ire. – 9. Et. Entières.

GUY BROUTY

CARNET

Anniversaires de naissance

– Paris. Bruxelles. Lyon. N.-Y. Pantin.

Katherine

souhaite un doux anniversaire aux

Gémeaux

de sa vie.

Cet avis tient lieu de cadeau.

Caroline, Sophie, Audrey, Fabien, Johanne, Laure, Florent, Juliette,
Et leurs parents,

s'unissent pour souhaiter un bon anniversaire à

Gilbert (Giquette) GOLDBLUM

pour ses soixante-dix-sept ans, le 29 mai 1994.

– Metz, 29 mai 1994.

Simone

souhaite un heureux anniversaire à

Raymond,
dit Bibi,

le plus cher à son cœur.

Mariages

Gilles CORBY
et
Juliet CRITCHLEY

sont heureux de faire part de leur mariage, le 21 mai 1994, dans l'intimité familiale.

21, rue Saint-Louis,
77300 Fontainebleau.

Anne-Marie NYS
et
Jean-Paul ACKER

se sont mariés le 28 mai 1994, à la mairie du 14e arrondissement de Paris, dans l'intimité familiale.

20, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

Décès

– M. Guy Assa
et ses enfants,
M. et Mme Claude Assa
et leurs enfants,
Tous ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre ASSA,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses obsèques auront lieu le mardi 31 mai 1994, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse.

84, avenue Kléber,
75116 Paris.

– Mme Jeanne Bolivar,
son épouse,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles-Henry BOLIVAR,
magistrat honoraire.

Les funérailles auront lieu en la chapelle du Val-de-Grâce, le lundi 30 mai 1994, à 10 h 30, suivies de l'inhumation au cimetière des Batignolles.

– *Les éditions Stock,*
Laurence Pernoud,
Et Danielle Rapoport,
ont la grande tristesse de faire part du *décès de*

René CLEMENT.

Psychologue, membre du Collège de psychanalystes, il a été président de l'ANREP, responsable du secteur sanitaire et social du SNDP. Au terme de dix années d'action sans relâche à l'Aide sociale à l'enfance, il venait de publier *Parents en souffrance.*

– La famille
Et les amis de

Akira KITO,
artiste peintre de l'Ecole de Paris,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu à Tokyo, le 19 mai 1994, dans sa soixante-neuvième année.

Denise et Sébastien Kito,
6, rue Armand-Moisant,
75015 Paris.

– Sébastien Garros,
Sa famille,
font part du décès de

Gilles LAUNAY d'ANTRAIGUES,

survenu à son domicile, le 25 mai 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, à Paris.

Il repose au cimetière de Montmartre.

– Les officiers de la promotion Union française 52-53
ont la tristesse de faire part du décès, le 24 mai 1994, de leur camarade

Emile LEFEBVRE.

Obsèques samedi 28 mai, à Mamer (Luxembourg).

– Mme Henri Lefebvre,
son épouse,
M. et Mme Dominique Lefebvre,
M. et Mme Yves Lefebvre,
M. et Mme Chapard,
M. et Mme Goffart,
ses enfants,
Christian, Bruno, Grégoire et Béatrice, Julie,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri LEFEBVRE,

survenu le 16 mai 1994.

Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité.

13, rue du Bourgage,
27950 Saint-Pierre-d'Autils.

– L'association « Pour Magnelli » se joint à sa famille, en particulier à sa *nièce Christina et à l'ensemble de ses* amis pour faire part du décès de

Susi MAGNELLI,
veuve du peintre Alberto Magnelli,

survenu le mercredi 18 mai 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Selon ses vœux, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 20 mai.

– *Mme André Pecker,*
son épouse,
Ses nièces et neveux,
Ses petites-nièces et petits-neveux,
*Ses arrière-petites-nièces et arrière-*petits-neveux,
ont le chagrin de faire part du décès du

docteur André PECKER,
chevalier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
président honoraire
de la *Société* française d'histoire
de la médecine,

survenu le dimanche 22 mai 1994, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

55, rue de Mareil,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Ses amis
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques-Arnaud PENENT.

Il nous a quittés le 23 mai 1994, à Moulis (Ariège).

– Les étudiants socialistes SFIO (1963-1969),
Les militants du CERES et de Socialisme et République,
L'équipe de la revue République (1986-1991),
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jacques-Arnaud PENENT,

le 23 mai 1994.

(Le Monde *du 26 et du 28 mai.*)

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert PLANEL,
compositeur,

survenu le mercredi *25 mai 1994.*

Les obsèques ont eu lieu à Dieulefit, dans l'intimité familiale.

15, rue des Frères-d'Astier-de-la-Vigerie,
75013 Paris.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée, le jeudi 2 juin 1994, à la mémoire du

Père RIBAILLIER,
prêtre de l'Oratoire,

à l'occasion du *vingtième anniversaire* de son décès.

Eglise Saint-Eustache, près du Forum, Paris-1er, à 11 heures (chapelle de la Vierge).

Anniversaires

– *Il y* a cinquante ans,

Louise Richard BLOCH

était arrêtée à Néris-les-Bains (Allier), internée à Drancy, puis déportée, le 30 mai 1944, par le convoi n° 75.

A l'arrivée à Auschwitz, le 2 juin, elle fit partie des 624 personnes qui furent immédiatement gazées.

Elle avait quatre-vingt-six ans.

Elle était la mère de l'ingénieur Marcel Bloch, des écrivains Jean-Richard Bloch et Pierre Abraham.

Ses petits-enfants,
qui ne l'oublient pas.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Le Monde

HEURES LOCALES

SOMBRE FIN DE MANDAT POUR OLIVIER GUICHARD

Atteint par le scandale du SIVOM, l'ancien ministre espère redresser la situation avant de quitter la mairie de La Baule

C'EST une histoire à ne pas croire. Entre La Baule et Guérande, entre le front de mer et les marais salants, une histoire à faire rire les enfants avec ses grenouilles vertes et ses projets mirobolants, mais aussi à faire pleurer les parents avec ses fausses factures et ses millions envolés. Une histoire à faire trembler sur sa base un « monument historique » et politique nommé Olivier Guichard.

Son bras droit en prison, sa gestion mise en cause, un bataillon d'administrés à ses basques et la justice dans ses comptes, le bâron Guichard, secoué dans son fief des Pays de la Loire par une série d'affaires financières, a bien du mal a redresser la barre, à restaurer son crédit, à raffermir son emprise. Et si la main du député et maire (RPR) de La Baule reste ferme, à soixante-treize ans, le cœur, visiblement, n'y est plus. Le trou d'une vingtaine de millions de francs qui s'est creusé en quelques années sous son nez n'est pas un tombeau à la mesure de ce grand notable et, pour la fin d'un règne de cette envergure, il fait mauvais effet. D'autant plus que – comble d'ironie –, l'homme qui se trouve piégé dans cette affaire de dysfonctionnements administratifs et municipaux est un expert en aménagement du territoire.

L'affaire du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la presqu'île de Guérande, qui semble parfois sortir tout droit du royaume du père Ubu, a éclaté, en août 1993, comme un coup de tonnerre dans le ciel bleu. A la suite d'un audit demandé par Olivier Guichard, le directeur du SIVOM, Roger Potot, son homme de confiance depuis vingt ans, est suspendu de ses fonctions. Sur plainte du maire, la justice s'empare du dossier. En octobre, Roger Potot, convaincu de faux, et d'usage de faux en écritures publiques, est mis en prison. L'ampleur des détournements, le nombre des municipalités concernées et la personnalité d'Olivier Guichard, grande figure du gaullisme, bardé de mandats (député, maire, président du conseil régional, ancien ministre, etc.) et d'amis haut placés, donne bientôt une envergure nationale à ce qui aurait pu demeurer un scandale provincial.



Un homme affable mûri à l'ombre du « baron »

Roger Potot est en prison, mais tous les regards se tournent vers Olivier Guichard. Car si le premier était bien le directeur du syndicat intercommunal et faisait, comme on dit, tourner la boutique, c'est le second, le président Guichard, qui en était le vrai patron. C'est lui, et lui seul, qui a pris la responsabilité de placer son bras droit à la tête d'une administration qui gère un budget de 200 millions de francs par an et qui regroupe jusqu'à quinze communes, La Baule en tête, autour de projets communs : l'adduction d'eau, le ramassage des ordures ménagères, mais aussi la création d'un pôle de développement touristique. En s'efforcant de concilier la prolifération ravageuse, mais juteuse, de l'immobilier de bord de mer et la protection d'un arrière-pays à la nature et aux traditions fragiles, de trouver des projets économiques et écologiques. Exercice difficile, mais vital. Car, passée la marée des vacanciers de l'été, la situation n'est pas brillante. Le chômage s'étend, la pêche bat de l'aile, et il y a longtemps que les chantiers navals de Saint-Nazaire ne sont plus ce qu'ils étaient au temps où le grand-père d'Olivier Guichard les dirigeait.

Homme affable, mûri à l'ombre du « baron », Roger Potot est un parfait homme lige. Il tient sa souveraineté d'Olivier Guichard et il signe en son nom. C'est « la voix de son maître ». Au sein du SIVOM, les élus, de droite comme de gauche, l'entendent bien ainsi. Certes, ces dernières années, les rumeurs : projets hasardeux, favoritisme et difficultés financières, n'ont pas manqué, mais, malgré quelques grincheux, un « quarteron d'écolos », la confiance a continué à régner.

Alors que l'affaire s'amplifie, le mâire de La Baule, placé sur la défensive, se tait ; mais l'audit qu'il a commandé, et qu'il voudrait garder confidentiel, va parler, apportant sur la gestion du SIVOM des précisions que ses auteurs n'hésitent pas a qualifier d'*« extravagantes »*. L'analyse détaillée du fonctionnement du SIVOM constitue, en effet, un catalogue assez rare de pratiques aberrantes et ruineuses. Un résumé, une anthologie de ce qu'il ne faut pas faire. On y apprend, en termes mesurés mais édifiants, que le syndicat fonctionne, en règle générale, sur la base de *« pratiques allant à l'encontre du code des communes »*, avec une imprécision pouvant *« ouvrir la voie à tous les excès »*.

Des projets singuliers et ruineux

D'ailleurs, *« personne, excepté la direction générale, ne dispose d'une vision globale et exhaustive des dossiers »*. Les procédures, qu'il s'agisse de passation des marchés, de subventions ou de dépassements des coûts, ne sont pas respectées. Les contrats sont mal rédigés, les budgets votés hors délais, les convocations *« fantaisistes »* et les maires souvent absents (vingt et une fois sur vingt-deux, pour l'un d'entre eux, depuis 1989). Tout, ou presque, est à l'avenant. *« Les services financiers sont inexistants »*, comme les services techniques et juridiques. Comment s'étonner, dans ces conditions, que le syndicat délègue ses compétences et attribue des marchés *« à des sociétés qui sont juge et partie »*. D'autant plus que Roger Potot donne l'exemple : directeur du SIVOM, il est, également, administrateur d'une société, Aqualoire, que le syndicat fait travailler au prix fort...

Ce contexte très particulier a favorisé des projets aussi singuliers que ruineux. De toute évidence, on a beaucoup misé sur le développement de l'aquaculture pour assurer une relance de l'économie et de l'emploi. Plusieurs lotissements aquacoles, aujourd'hui à l'abandon en témoignent.

de notre envoyé spécial à La Baule
Roland-Pierre Paringaux

Lire la suite page 13

VU DE LIMOGES

La mémoire d'Oradour

EN l'année de Sarajevo, de Kigali et des actions de « purification ethnique » revendiquées sans honte par leurs auteurs, il peut naître comme un sentiment d'impuissance tragique à célébrer le cinquantenaire du massacre d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne). Pourtant, les habitants du bourg voient dans l'atrocité des conflits actuels une raison de réaffirmer la nécessité d'un projet longuement mûri et qui prend corps aujourd'hui : la réalisation d'un centre de la Mémoire.

Le 10 juin 1944, le régiment d'élite der Führer de la division SS das Reich, remontant sur le front de Normandie, massacra les six cent quarante-deux habitants d'Oradour. Les deux cent quarante-sept enfants du village furent brûlés vifs dans l'église avec les femmes. Les hommes furent fusillés ou jetés dans les puits.

Depuis, Oradour s'est reconstruit un peu plus loin, et les ruines du bourg ravagé sont soigneusement conservées en l'état où les avaient laissées la tuerie et l'incendie. Le site est aujourd'hui l'un des lieux les plus fréquentés du centre de la France : trois cent cinquante mille visites par an, plus de seize millions depuis la guerre, dont une forte proportion d'étrangers. Cependant, avec le recul du temps, le maire, Robert Lapuelle, estime que, *« par manque d'information, la visite privilégie l'événement et néglige sa signification »*. La municipalité et l'Association nationale des familles de victimes veulent passer de la commémoration à la pédagogie.

Elles auraient souhaité que le centre soit inauguré pour les cérémonies du cinquantenaire, le 10 juin prochain. Les lenteurs et les difficultés du montage financier ne l'ont pas permis. C'est la maquette qui sera présentée, ce jour-là, à François Mitterrand, Edouard Balladur et Jacques Toubon. La construction commencera ensuite, pour se terminer fin 1996. Un conseil scientifique vient d'être constitué pour bâtir les *« orientations éthiques »* du projet.

Le centre doit être un *« signal d'alarme permanent dans un monde toujours en effervescence »*. Vaste ambition, dont on peut craindre qu'elle soit bien utopique. Mais, répond Robert Lapuelle, *« c'est une utopie nécessaire »*.

Georges Chatain

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA FISCALITÉ LOCALE INCHANGÉE AVANT LA PRÉSIDENTIELLE

La prudence du projet de Charles Pasqua quant aux ressources des collectivités mécontente les élus, auxquels il avait promis un « grand chambardement »

LE « grand soir » de la fiscalité locale n'est pas encore arrivé. Pendant le débat national sur l'aménagement du territoire, Charles Pasqua avait pourtant promis un « grand chambardement ». Le ministre de l'intérieur avait envisagé une modulation régionale de l'impôt sur le revenu, s'était déclaré favorable à la suppression de la taxe professionnelle et avait affirmé que la réforme de la fiscalité constituerait l'un des volets de la loi.

Or, l'avant-projet de loi d'orientation pour le développement du territoire ne touche ni à la taxe d'habitation, impôt anachronique, ni à la taxe sur le foncier non bâti, qui frappe trop lourdement certains agriculteurs. Quant à la taxe professionnelle, son examen est renvoyé à plus tard : c'est seulement *« dans le délai d'un an à compter de la publication de la présente loi »* que le gouvernement soumettra au Parlement *« un rapport présentant des propositions de réforme »*.

Beaucoup d'élus ne cachent pas leur déception. *« Une bonne réforme de l'aménagement du territoire passe par une réforme de la fiscalité locale. Dans ce texte, je ne trouve pas mon compte »*, déclare Bernard Poignant (PS), président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR). *« Le projet va dans le bon sens, mais je reste sur ma faim en ce qui concerne la fiscalité. L'ambition du ministre de l'intérieur a été freinée. Il faudra qu'au Parlement le clan des réformateurs l'emporte sur celui des conservateurs »*, avance Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France. *« On attendait autre chose en matière de fiscalité locale »*, proteste Jean-Marie Rausch (divers gauche), président de l'Association des maires des grandes villes de France. *« Le projet du ministère de l'intérieur s'est rétréci comme une peau de chagrin chaque fois qu'il est passé à Bercy »*, s'insurge François Paour (proche de l'UDF), président de la Fédération nationale des maires ruraux.

Pour réformer une fiscalité opaque, complexe et ne permettant guère de mesurer la responsabilité de ceux qui lèvent l'impôt, il y a bien longtemps que les experts préconisent deux solutions : la spécialisation des impôts par type de collectivité et le remplacement de la taxe professionnelle par un impôt sur la valeur ajoutée des entreprises. Or, toutes deux ont des conséquences politiques lourdes. Si l'on affecte à chaque type de collectivité un impôt et un seul, qui va hériter de l'imposition sur l'activité économique, alors que la précieuse taxe professionnelle rapporte près de 150 milliards de francs ? Son produit est aujourd'hui réparti entre les communes et leurs groupements (66 %), les départements (27 %) et les régions (7 %). Fervent départementaliste, « patron » des Hauts-de-Seine, M. Pasqua se proposait de l'affecter aux conseils généraux ; la taxe d'habitation, prélevée sur les ménages, serait revenue aux communes, et les régions auraient perçu une taxe sur l'énergie ; mais les maires des grandes villes ne l'entendaient pas de cette oreille. Ils estiment qu'il faut miser sur l'intercommunalité et que la taxe professionnelle doit revenir aux agglomérations. Le gouvernement a jugé prudent de ne mécontenter personne à un an de l'élection présidentielle. Le projet de loi ne dit donc mot de cette question.

L'assiette de la taxe professionnelle ne sera pas, non plus, réformée de sitôt. Les défauts de cet impôt sont pourtant connus : il taxe la masse salariale et les investissements, ce qui pénalise les entreprises ayant une forte main-d'œuvre et constitue donc un frein à l'emploi.

Rafaële Rivais

Lire la suite page 12

ÉLECTIONS MUNICIPALES

LE NOUVEAU CALENDRIER COMPLIQUE L'APPLICATION DE LA LOI DE 1990

Le report du scrutin modifie les conditions de financement de la campagne

LE projet de loi visant à reporter de mars à juin 1995 la date des prochaines élections municipales a été adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 20 mai et devrait venir en discussion au Sénat au mois de juin. Il s'agit là, pour le gouvernement et la majorité, d'une simple nécessité technique, destinée à éviter le télescopage entre les élections municipales et présidentielle. L'opposition, en revanche, notamment les députés socialistes, ont dénoncé ce qu'il considèrent comme une « manœuvre politicienne », visant à *« escamoter »* le débat local derrière la bataille de la présidentielle (*le Monde* des 17 et 20 et daté 22-23 mai).

Au-delà de ce débat politique, le report des élections municipales aura des conséquences non négligeables pour les candidats : il entraîne une modification de la période de référence prise en compte pour le calcul et le contrôle du financement de la campagne électorale. L'article 2 du projet de loi précise en effet que, pour ces élections municipales, *« la durée de la période pendant laquelle les candidats peuvent avoir recueilli des fonds dans les conditions prévues par l'article 52-4 du code électoral est portée de douze à quinze mois »*.

Le problème est simple : cet article 52-4 du code électoral – issu de la loi du 15 janvier 1990 sur la limitation des dépenses électorales et la clarification du financement des activités politiques – dispose que, *« pendant l'année précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où l'élection a été acquise, un candidat à cette élection ne peut avoir recueilli des fonds, en vue du financement de sa campagne, que par l'intermédiaire d'un mandataire nommément désigné par lui, qui est soit une association de financement électoral, soit une personne physique dénommée le mandataire financier »*. Pour les municipales, cette disposition est applicable à l'élection des conseillers municipaux dans les communes de neuf mille habitants et plus.

Or, comme l'a souligné Philippe Bonnecarrère (RPR), dans son rapport pour la commission des lois, la période d'un an mentionnée dans cet article est déjà ouverte depuis le mois de mars 1994, puisque, en l'état actuel de la législation, les municipales sont toujours prévues au mois de mars 1995. Par conséquent, *« des candidats potentiels ont pu, légitimement, créer des associations de financement électoral ou désigner des mandataires financiers et commencer à recueillir des fonds par leur intermédiaire »*. *« Une mesure d'accompagnement du report des élections municipales au mois de juin 1995, consistant à prolonger de trois mois la période de collecte des fonds prévue à l'article 52-4, est indispensable pour éviter que ces candidats potentiels ne se trouvent placés, du fait du report, dans une situation irrégulière »*, conclut M. Bonnecarrère.

« Délit d'initié »

Pour éviter toute incertitude et des contentieux ultérieurs, la commission a jugé bon de mettre les points sur les « i » en faisant adopter par les députés un amendement qui précise : *« Toutefois, les comptes de campagne établis par ces candidats ne retracent que les dépenses engagées ou effectuées en vue de l'élection au cours de la période mentionnée à l'article L 52-4. »* Autrement dit, la prolongation de la période de référence ne vaut que pour la collecte des fonds. Pour les dépenses, les comptes de campagne des candidats ne devront retracer que celles qu'ils auront réalisées pendant les douze mois précédant l'élection, c'est-à-dire de juin 1994 à juin 1995.

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, l'a bien précisé devant les députés : la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ne sera *« pas habilitée à mener des investigations remontant en amont de l'année précédant le scrutin, c'est-à-dire avant le 1er juin 1994, et elle ne saurait donc réintégrer au compte de campagne les coûts afférents à des actions de campagne se situant entre le 1er mars et le 1er juin 1994 »*.

Ce décalage entre la période légale de collecte des fonds (quinze mois) et la période de référence pour la prise en compte des dépenses des candidats (douze mois) a suscité de vives réactions de la part des députés socialistes. Jacques Floch (Loire-Atlantique), notamment, y a vu une *« entorse à la loi de 1990 »* et à la *« règle de transparence »* qu'elle institue. *« Les candidats qui auront beaucoup dépensé entre le 1er mars et le 1er juin 1994 seront bien évidemment favorisés, puisque, pour eux, cela sera une opération blanche. Leurs dépenses ne seront prises en compte qu'à partir de juin 1994. »*

« Il s'agit d'un moyen détourné de dépasser le plafond des dépenses (1) », a-t-il conclu, en ajoutant que les candidats *« les plus avertis »* du projet de report des municipales *« ont anticipé sur la loi à venir »* et bénéficient donc, *« quasiment, d'un délit d'initié »*.

Gérard Courtois

(1) Pour les élections municipales, ce plafond de dépenses, fixé par l'article L. 52-11 du code électoral, est dégressif en fonction de la taille de la commune. Il est de 11 F par habitant pour les communes de moins de 15 000 habitants, de 10 F pour celles de 15 001 à 30 000 habitants, de 9 F pour les villes de 30 001 à 60 000 habitants, de 8 F entre 60 001 et 100 000 habitants, de 7 F entre 100 000 et 150 000 habitants, de 6 F entre 150 000 et 250 000 habitants, enfin de 5 F par habitant pour les villes de plus de 250 000 habitants.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA FISCALITÉ LOCALE INCHANGÉE

Suite de la page 11

Asseoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée entraînerait d'importants transferts de charges sur les petits commerçants, les entreprises de services et les artisans. Aucun gouvernement ne s'est risqué à mécontenter un tel électorat. A son tour, le projet de loi renvoie la discussion de cette réforme au lendemain de l'échéance présidentielle.

Le ministre de l'intérieur voudrait, pourtant, réduire les inégalités territoriales que génère la taxe professionnelle. Dans certains petits « paradis fiscaux » des Hauts-de-Seine, bien pourvus en sièges sociaux, le taux d'imposition de cette taxe n'est que de 2 %, alors qu'il grimpe à 21 % dans certaines cités de banlieue du Nord. Comme les entreprises s'installent là où elles paient moins d'impôts, les distorsions s'aggravent au fil du temps.

Mettre fin aux « paradis fiscaux »

Pour mettre fin à ce cercle vicieux, le projet de loi envisage l'instauration, en vingt ans, d'un taux unique de taxe professionnelle. Cette proposition n'a pas la faveur des élus, qui y décèlent la fin de leur autonomie puisque, à terme, le taux de l'impôt local serait fixé par le gouvernement. *« Une mesure pareille constituerait un retour sur la décentralisation »*, commente M. Poignant. Pour M. Rausch, le projet n'est *« pas réaliste »*. *« Si les collectivités locales n'ont plus la faculté de voter leurs taux, elles demanderont à percevoir une partie des impôts de l'Etat »*, prévient M. Rausch. *« Il faut conserver un lien entre l'activité économique locale et l'impôt »*, estime M. Delevoye. Si ce lien était rompu, les collectivités locales poursuivraient-elles leurs efforts en faveur du développement économique ?

Les élus préfèrent une deuxième solution : l'harmonisation des taux à l'échelle du « pays », nouvelle entité administrative devant se substituer, d'après le projet, dans les années à venir, à l'arrondissement. D'un « pays » à l'autre, les taux pourraient varier, mais à l'intérieur de leurs frontières respectives les taux seraient uniques. Cette proposition revient à étendre, tout en canalisant ses effets, la loi de 1992, préparée par Pierre Joxe du temps où il était ministre de l'intérieur.

Une « usine à gaz »

Le texte de M. Pasqua comporte aussi des mesures fort complexes, destinées à financer l'aménagement du territoire. L'une d'elles prévoit, notamment, que le remboursement de la TVA aux communes alimente une dotation nationale d'équipement. Elle a fait l'objet de vives critiques au comité des finances locales (*le Monde* du 21 mai). Une autre prévoit de créer un fonds national de péréquation grâce, notamment, à un prélèvement sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui s'élèverait à 2 milliards de francs en 1995.

« On ponctionne beaucoup les finances des collectivités locales », observe M. Poignant. *« Au lieu de simplifier la fiscalité locale, le ministère du budget est en train d'imposer une « usine à gaz »*, s'agace M. Paour. *Personne ne pourra plus rien y comprendre, et les contribuables continueront de se plaindre dans le bureau du maire. C'est à dessein que Bercy entretient la complexité du système : cela lui permet d'imposer le pouvoir de ses fonctionnaires. »*

Pour M. Paour, l'aménagement du territoire ne doit pas être financé par une redistribution des richesses, *« qui complique les choses et mécontente tout le monde »*, mais par un prélèvement de 40 milliards de francs sur le budget de l'Etat. Cet avis ne fera sans doute pas l'unanimité à l'heure où l'on sollicite de plus en plus les collectivités.

Rafaële Rivais

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Dérision politique.** – « La dérision politique, est-ce bien raisonnable ? » : tel sera le thème du petit déjeuner organisé par le DESS de communication politique et sociale de l'université de Paris-I, le 31 mai, à Paris. Sont invités André Santini, député (UDF) des Hauts-de-Seine, maire d'Issy-les-Moulineaux, réputé pour ses bon mots et lauréat récidiviste du prix de l'humour politique ; Basile de Koch, proche de Charles Pasqua, animateur du groupe Jalons et auteur de plusieurs pastiches de journaux, tels que *l'Aberration* ou *le Cafard acharné* ; Elisabeth Schemla, journaliste au *Nouvel Observateur*, auteur de *la Femme piégée*, livre consacré à Edith Cresson ; Stéphane Rozès, directeur des études d'opinion de l'institut de sondage CSA.
▶ **Renseignements au (16-1) 43-80-29-52.**

■ **« La cause des villes. »** – L'Association des secrétaires généraux des grandes villes et collectivités territoriales, que préside Vincent Marino, secrétaire général du conseil régional Rhône-Alpes, organise un colloque intitulé : « La cause des villes », à Lyon, les 2 et 3 juin. L'association veut rappeler le rôle essentiel des agglomérations, où habite 80 % de la population. Elle a fait appel à de nombreux universitaires, qui feront état de leurs travaux sur l'histoire, la géographie, l'économie et les institutions des villes. Au programme figurent, notamment, la situation des villes européennes par rapport au phénomène d'urbanisation planétaire, la situation économique des villes françaises et les convergences d'intérêt avec le monde rural.
▶ **Renseignements au (16) 72-38-40-00.**

■ **Affichage et environnement.** – La ville de Dijon (Côte-d'Or), dont le premier magistrat est Robert Poujade (RPR), organise un colloque sur l'affichage et l'environnement, lundi 6 juin, dans les locaux de la mairie. Comment concilier qualité du paysage, urbain ou rural et publicité ? Des associations d'écologistes et des professionnels de la communication exposeront leurs points de vue.
▶ **Renseignements au (16-1) 47-53-39-82.**

■ **Finances et aménagement du territoire.** – Le Crédit local de France (CLF), principal banquier des collectivités locales, et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) organisent un colloque intitulé : « Finances locales et aménagement du territoire », à Paris, le 9 juin. Cette manifestation fera la synthèse de trois journées d'études qui se sont tenues en Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes. Force est de constater que certains mécanismes financiers (la taxe professionnelle, par exemple) ont accru les inégalités entre les territoires. Quel rôle peuvent jouer les finances pour assurer des missions d'aménagement et de solidarité ? De nombreux élus et quelques universitaires tenteront de répondre à cette question.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-23-44-57.**

■ **Concours en faveur des handicapés.** – La Fondation de France organise un concours pour favoriser la création et le développement de réseaux d'autobus accessibles aux personnes âgées et aux handicapés. Cette opération, menée en partenariat avec l'Association des paralysés de France (APF), est ouverte aux collectivités territoriales. Une aide forfaitaire de 100 000 francs sera attribuée par un jury à une quinzaine de villes ayant acquis au moins un bus à plancher surbaissé, pour les aider à aménager les arrêts d'autobus. Un prix spécial de 25 000 francs récompensera le meilleur projet. Les collectivités intéressées peuvent s'adresser à la Fondation de France ou à l'APF. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 1994.
▶ **Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris ; ou APF, service accessibilité 1, 17, bd Auguste Blanqui, 75013 Paris.**

PUBLICATIONS

■ **« Le Paris des tout-petits ».** – Le nouveau guide du *Paris des tout-petits* vient de sortir. Plus étoffé, grâce à l'introduction de nouvelles rubriques, et plus dense que les précédents, cet ouvrage est une mine d'idées dans des domaines extrêmement variés. Non seulement il donne des adresses de boutiques, de gardes d'enfants, des thèmes de sortie mais il offre des conseils sur la préparation à la naissance, la lecture, l'éveil musical, les vacances, etc. Un livre à avoir sous la main quand on a des bambins de moins de douze ans ou plus !
▶ ***Le Paris des tout-petits*, Les Editions d'Annabelle, 8, rue d'Anjou, 75008 Paris, 540 pages, 99 F.**

FINANCES

LA RÉFORME COMPTABLE ADOPTÉE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté en première lecture, le 16 mai, le projet de loi portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales. Les députés n'ont pas fait subir de modification majeure au texte déjà voté en première lecture par le Sénat (*le Monde* daté 17-18 avril).

Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, a rappelé que ce projet est indispensable pour la *« transparence des finances communales »*. Alain Ferry (République et liberté, Bas-Rhin) a regretté que la réforme n'entre pas en vigueur avant 1997. Daniel Vaillant (PS, Paris) a précisé qu'elle réussirait à condition qu'elle soit accompagnée d'une large formation. Seul, Louis Pierna (PC, Seine-Saint-Denis) en a critiqué le principe. Il a soutenu qu'elle allait *« alourdir la fiscalité locale »*.

Cette nouvelle comptabilité introduit dans le secteur public local des règles prudentielles déjà en vigueur dans le secteur privé (indépendance des exercices, sincérité des comptes). Elle prévoit un amortissement du patrimoine renouvelable ainsi que des provisions pour les garanties d'emprunt et les dettes à remboursement différé. Ses nomenclatures reprennent les règles de classement du plan comptable général de 1982. De ce fait, les conseillers municipaux qui possèdent une culture comptable pourront lire plus facilement les budgets.

R. Rs

SOMBRE FIN DE MANDAT POUR OLIVIER GUICHARD

Suite de la page 11

Naufragés de l'irresponsabilité et de la combine, des bâtiments et des équipements de belle qualité se dégradent lentement sous la pluie et le soleil. Les machines ont été démontées, les bassins, creusés à grands frais, s'envasent. A Saint-André, c'est un projet d'élevage de grenouilles vertes, destinées aux restaurants de la région, qui est lancé en 1988 dans une zone humide. Une aventure dont l'audit note sobrement l'absurdité : « *L'élevage porte sur les grenouilles vertes. Or les grenouilles vertes ne sont pas commercialisables en France.* » Espèce protégée...

L'année suivante, c'est un élevage de palourdes qui est envisagé dans les marais salants d'Assérac. Malgré l'opposition des défenseurs de l'environnement, inquiets de l'impact sur un milieu fragile, une ferme aquacole est construite. Elle produit des palourdes japonaises à croissance rapide, mais les consommateurs boudent. On change de personnel et de palourdes. Le chiffre d'affaires prévu de 1991 à 1993 est supérieur à 2 millions de francs. Il atteindra péniblement 76 000 francs. Depuis, tout a été abandonné...

Au Croisic, c'est un véritable complexe – « océarium » privé, thalassothérapie pour chevaux et élevage de turbots – qui est projeté, puis partiellement réalisé. Aujourd'hui, seul l'« océarium » fonctionne, grâce à une subvention. La production de turbots, qui devait atteindre 160 tonnes en 1993 et employer quinze salariés, n'a jamais démarré. Coût : 4 millions de francs, dont 2 millions accordés par le conseil régional. Pour alimenter le tout, une station de pompage d'eau de mer, réalisée pour l'occasion, devait débiter de 3 000 à 4 000 mètres cubes par jour. Elle en fournit de 30 à 40...

17 millions de francs disparus

Autre trait singulier : on retrouve dans toutes ces affaires les mêmes partenaires (Gwengolomer, Sapromer et Aqualoire, de Jean-Claude Laigre, ou encore Promaint, dirigée par un certain Freddy Safer). Quelle que soit la nature des travaux, ces sociétés, qui ne sont pas sans rappeller les bureaux d'études de courtiers en financement rencontrés dans d'autres affaires politico-financières, emportent les marchés. Pour ces raisons, nombreux sont ceux qui veulent voir dans ces affaires des pratiques de financement politique occulte.

A cette série noire s'ajoute l'affaire Promaint, celle qui a tout déclenché. Une affaire de fausses factures signées par Roger Potot et encaissées par la société Promaint pour des travaux de peinture jamais réalisés sur une usine d'eau potable qui n'est pas encore construite ! Au total, 17 millions de francs disparaîtront mystérieusement dans ce dossier que l'audit juge « *manifestement fictif* ».

Ces sociétés qui ont, depuis, déposé leur bilan, on les retrouve encore associées à un autre syndicat intercommunal, chargé de la gestion du port de La Baule-Le Pouliguen, et dirigé par Roger Potot, présidé par Olivier Guichard. On y apprend que 95 % de cette gestion a été faite avec un partenaire unique : la société... Gwengolomer de M. Laigre qui, ici aussi, avait, en quelque sorte, carte blanche. Que Gwengolomer a touché près de 4,5 millions de francs en études-ingénierie. Enfin, qu'une certaine société... Promaint aurait fait, ici aussi, 1 million de francs de fausses factures pour des travaux commandés par Roger Potot et jamais réalisés. L'endettement du port s'élève à 57 millions de francs.

On a, au bout du compte, une catastrophe financière, qui vient s'ajouter à la situation inquiétante qui avait conduit le SIVOM à renégocier sa dette en 1988 et à emprunter massivement, et au prix fort, compte tenu de sa mauvaise réputation. Aujourd'hui, sa dette s'élève à 441 millions de francs et les détournements à une vingtaine de millions de francs.

Pour Myrtil Foucaut, un expert-comptable qui est parti en guerre contre le « *grand gaspi* » de la mairie, les contribuables n'ont pas fini de payer : pendant les douze prochaines années, le service de la dette devrait s'élever à 65 millions de francs par an. Quant à René Leroux, le maire (PS) de La Turballe, il se retrouve avec « *13 millions de francs de dettes pour deux années de participation et aucune réalisation* ». Tout cela, sans compter les emplois envolés, la perte de confiance, et toute une dynamique intercommunale cassée.

Restent pas mal de questions. Et d'abord, commment en est-on arrivé là ? Par excès de pouvoir, affirment certains. Par abus de confiance, répond Olivier Guichard. Regroupés au sein d'une Association de défense des usagers du SIVOM, certains adversaires du maire de La Baule ne sont pas étonnés de ce qui arrive.

Ceux qui sont partis en croisade contre le maire peignent Olivier Guichard en despote, éclairé mais écrasant, cumulant trop de mandats et de fonctions entre la mairie de La Baule, le conseil régional à Nantes, sa vie politique à Paris et sa vie privée. Un homme respecté mais redouté, dont la décentralisation a encore accentué les pouvoirs, mais un homme trop souvent absent (il ne vient à La Baule que le week-end), qui compte trop, pour faire tourner la boutique, sur quelques collaborateurs dévoués. Avec les risques que cela comporte.

Ce système, que le maire de La Turballe décrit comme « *une féodalité avachie* » aurait favorisé non seulement les abus de Roger Potot, mais aussi la carence des contrôles publics et le silence des élus locaux. Aujourd'hui, – Olivier Guichard paie le prix – si l'on peut dire – de cet excès de pouvoir, de cet éloignement, de ces arrangements. Les clignotants ne se sont pas allumés. On n'a pas osé, devant ce vieux lion à la paupière lourde mais à l'esprit vif et au coup de griffe meurtrier, mettre en cause ses hommes, son jugement, ni sa politique. Les élus, coupables d'un « *déficit d'attention* », ont fait preuve dans cette affaire d'un manque de curiosité et de courage condamnable. Pour l'Association des usagers du SIVOM, quoi qu'ait fait l'ancien directeur du SIVOM, Olivier Guichard ne peut pas échapper à ses responsabilités.

Le 18 décembre 1993, Pierre Demonzay, conseiller municipal, résumait ce sentiment : « *Il n'est pas possible d'admettre que, depuis des années, vous n'ayez jamais vérifié l'utilité des travaux engagés (...). L'augmentation vertigineuse de l'endettement, elle non plus, n'aurait pas suffi à vous alerter. Pas une fois vous n'auriez été intrigué par les interventions de la société Gwengolomer (...). Pas une fois vous n'auriez cherché à savoir pourquoi les services de M. Laigre étaient si généreusement rétribués.* » M. Demonzay rappelait au passage que ses mises en garde répétées sur ces questions s'étaient toujours heurtées à l'indifférence du maire. Et pour bien montrer où se situaient, pour lui, les vraies responsabilités, il jetait ces mots au visage d'Olivier Guichard : « *Dans une entreprise privée, avec une gestion comme la vôtre (...), vous seriez démis de vos fonctions sur le champ.* »

Perquisition à la mairie de La Baule

L'Association des usagers, compte 900 adhérents et 17 000 signataires qui veulent savoir, qui veulent des comptes. Elle s'appuie sur l'audit du SIVOM et sur un rapport tardif mais sévère de la cour régionale des comptes pour attaquer le camp retranché d'Olivier Guichard sur trois fronts. Le premier a consisté à mobiliser et à sensibiliser les populations. Des réunions d'explication ont eu lieu dans toute la presqu'île. Elles ont eu un impact, notamment lors des dernières cantonales. Le maire de Guérande, Michel Rabreau (RPR), grand notable proche d'Olivier Guichard, a perdu son poste de conseiller régional au profit du maire de La Turballe. De l'avis général, l'effet SIVOM a joué.

Sur le front administratif, l'Association récuse le nouveau budget et les nouveaux statuts du SIVOM que M. Guichard a fini par faire récemment adopter après avoir, une première fois, été mis en minorité. Il est vrai que, après avoir joué les va-t-en-guerre contre le baron, la plupart des élus locaux ont fini par se ranger à ses raisons, ses amicales pressions, ses arguments au besoin sonnants et trébuchants. Ainsi, lors d'un vote crucial, le maire du Croisic a-t-il viré de bord après avoir reçu une promesse de subventions que M. Guichard aurait réussi à faire débloquer par le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua.

Les opposants ont crié à la corruption et au trafic d'influence. Pour eux, on prend les mêmes et on recommence. Sans explication, sans sanction. Début mai, l'Association a lancé un appel au préfet de région pour qu'il annule le budget. Son avocat, M[e] François Harcoët, nous a précisé qu'il avait saisi la chambre de discipline de la Cour des comptes pour non-respect des procédures publiques. Pour faire bonne mesure, l'avocat devrait bientôt déposer une plainte au pénal en invoquant une loi de 1990 réprimant le favoritisme dans les procédures d'attribution de marchés.

Tout cela viendra s'ajouter à l'enquête judiciaire initiale, déclenchée par M. Guichard lui-même et confiée au juge de Saint-Nazaire, Gwenola Joly. Elle n'a pas hésité à envoyer les policiers perquisitionner à la mairie de La Baule. Elle a mis Jean-Claude Laigre en examen pour détournements d'actifs et faux et usage de faux, et Freddy Safer, comme Roger Potot, est derrière les barreaux. Mais la jeune femme s'y retrouve-t-elle entre les confidences sélectives de M. Potot et l'embrouillamini de sa gestion ? A-t-elle découvert la piste du financement politique ? Face à ce que l'Association appelle « *une collusion politico-administrative manifeste* » et alors que l'on semble aller vers un quitus moral et financier (« *qu'on étouffe et qu'on paie* »), beaucoup mettent tous leurs espoirs dans son enquête.

Le maire de La Baule se montre affecté par cette affaire : « *Une déception personnelle et humaine* », « *une épreuve affective* ». Mais pour lui les choses sont claires : « *Je n'ai rien vu venir, ce qui ne veut pas dire que je me désintéressais de la question. Mais il y a dans le dossier des faux, il y a des fausses délibérations. Comment ne pas être trompé ? Les autres élus n'y ont rien vu eux non plus.* » D'ailleurs, dès qu'il a été informé de certaines irrégularités, il a demandé un audit puis porté plainte. Quelle meilleure preuve de bonne foi ?

Pour M. Guichard, « *Potot est indéfendable* ». Quant aux raisons qui ont pu le pousser, il les ignore et se borne à mentionner les affaires immobilières que son ancien homme de confiance faisait avec son ami Laigre à... la Réunion. Pourrait-il s'agir de financement politique ? Olivier Guichard sourit. Non. Il n'y croit pas : « *C'est une hypothèse qui ne repose sur rien.* » D'après lui, le juge Joly et le procureur général de Rennes n'y croient pas eux-mêmes.

Pour le reste, M. Guichard se félicite d'avoir redressé la barre et rétabli la situation en faisant adopter un nouveau budget et de nouveaux statuts du SIVOM. Il affirme que, tous comptes faits, l'impact financier de ces affaires pour les communes et les contribuables sera moindre que certains le prétendent. Bref, il a mis de l'ordre dans ses affaires avant de se retirer, de passer la main. Il ne l'a pas encore dit officiellement, mais cela commence à se savoir : Olivier Guichard ne se représentera pas à la mairie de La Baule en juin 1995.

En attendant cette fin de règne, les actions en justice devraient suivre leur cours. Avec, au cœur du dossier, cette obsédante question à laquelle personne n'a répondu depuis neuf mois : où sont passés les millions de francs détournés ? L'avocat de Roger Potot, M[e] André Tinière, reconnaît l'existence de 20 millions de francs de fausses factures, mais il affirme : « *Mon client n'a pas mis un franc dans sa poche* ». M. Guichard se dit impatient de savoir. Ses opposants aussi. Quant aux contribuables qui vont de toute façon payer les pots cassés, ce serait bien la moindre des consolations pour eux que d'apprendre la vérité.

Roland-Pierre Paringaux

PICARDIE

GILLES DE ROBIEN PREND SES PRÉCAUTIONS

Deux affaires de préemption risquaient d'entacher la gestion du maire d'Amiens. Il a commandé un audit

LE maire d'Amiens, Gilles de Robien, député (UDF-PR) de la Somme, a fait pratiquer un audit sur la façon dont la ville a exercé le droit de préemption (1) en matière d'immobilier. M. Bruno Kern, avocat, a été chargé de cette tâche qui est apparue nécessaire à M. de Robien à la suite d'une affaire qui a jeté un soupçon sur les pratiques de la municipalité.

Un agent immobilier d'Amiens, Claude Michel, du cabinet Le Guide, achète un immeuble situé au 51, rue Saint-Maurice. M. Michel trouve une acheteuse, qui verse 27 000 F de garantie lors de la signature du compromis de vente, mais il reçoit, peu après, une lettre recommandée de Jean-Claude Broutin, conseiller municipal (UDF-CDS), délégué à l'urbanisme, également conseiller général de la Somme et conseiller régional de Picardie. Celui-ci annonce, dans sa missive, que la ville a l'intention de mettre en œuvre son droit de préemption.

Ouverture aux journalistes

La lettre n'a aucune valeur officielle, car seul le maire peut agir légalement dans ce domaine. L'agent immobilier ignore donc la missive et continue à vouloir vendre. M. de Robien finira tout de même par lui écrire qu'il veut préempter, mais hors délai et sans dire pour quelle raison. Informée par une indiscrétion du souhait de la mairie, l'acheteuse s'inquiète et déclare qu'elle renonce à l'opération. Elle décide, même, d'intenter une action en justice, dont on ne connaît pas encore le dénouement. De son côté, M. Michel estime qu'il a subi un préjudice et demande une indemnité à la ville. A ce moment de l'affaire, M. de Robien intervient en personne en demandant un audit sur tout ce qui concerne la préemption.

L'enquête de M. Kern montre qu'il arrive souvent que la ville ne respecte pas le délai légal de préemption, qui est de deux mois. Il a observé, d'autre part, que la mairie avait payé des frais de négociation à des notaires ou à des agents immobiliers (259 000 F pour 1992 et 1993) pour des transactions où elle avait exercé son droit de préemption, mais ce n'est pas interdit. Cependant, le maire est intervenu en mettant fin au contrat du notaire conseil de la ville en la matière, M[e] Lambry.

L'audit a révélé une autre affaire, qui aurait pu être gênante pour celui qui en était à l'origine si le maire n'y avait mis un terme à temps. Il s'agit de l'achat, par la ville, de trois petites maisons boulevard du Jardin-des-Plantes. Ces habitations avaient été mises en vente, en 1993, par la Société civile immobilière Juliette. La ville avait fait jouer son droit de préemption pour une somme de 670 000 F. Refus du vendeur, discussions : finalement, la SCI Juliette accepte le prix, mais obtient de conserver la jouissance du bien jusqu'au 1[er] janvier 1996. Compte tenu des loyers qui pourront être perçus pendant ce temps-là (environ 200 000 F), cela fait trois petites maisons qui rapportent, mais une entrée en jouissance peut être légalement différée. Voilà, cependant, que M. Broutin, le conseiller municipal délégué à l'urbanisme, signe une lettre aux termes de laquelle la date d'entrée en jouissance des maisons ne doit pas apparaître dans l'acte de vente. M. Broutin affirme qu'il ne s'agit en aucune façon d'une dissimulation et que, d'ailleurs, ce sont les services intéressés de la mairie qui ont écrit le texte soumis à sa signature. Finalement, cette histoire de dissimulation de date en est restée là parce que le maire et son chef de cabinet, Marc Foucault, sont intervenus.

M. de Robien a jugé nécessaire de faire la lumière sur l'exercice du droit de préemption par la ville, afin d'éviter que ne s'enveniment des affaires qui auraient pu entacher sa gestion. Ne faisant rien à moitié, le député de la Somme a donné aux journalistes qui le souhaitaient toutes les possibilités de consulter les documents et de rencontrer les personnes susceptibles de fournir des renseignements.

de notre correspondant à Amiens
Michel Curie

(1) Droit pour une collectivité d'être prioritaire pour l'acquisition d'un immeuble ou d'un terrain si le propriétaire a l'intention de vendre et ne renonce pas à cette vente dès lors qu'il jugerait l'offre trop basse. Ce droit a pour objet de lutter contre une éventuelle spéculation.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

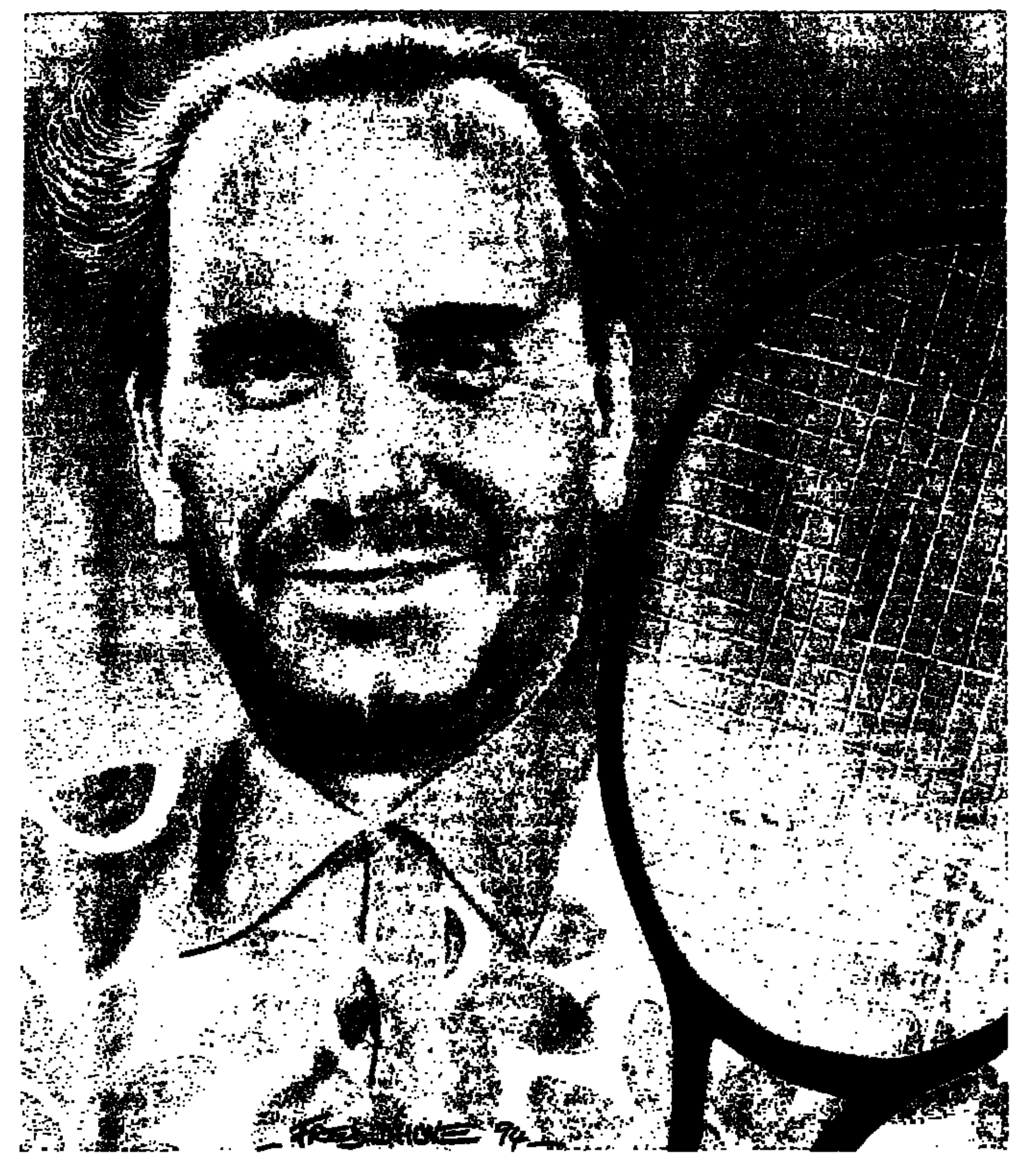
PROFIL

LE déterminisme n'existe pas en politique. Si c'était le cas, Franck Borotra ne serait pas ce qu'il est. Son oncle, Jean, celui qui a gagné son titre de « Basque bondissant » sur les courts de tennis de l'avant-guerre, est le président d'honneur de l'Association pour la défense de la mémoire du maréchal Pétain. Son frère, Didier, centriste de toujours, a gagné son siège au Sénat en chassant de la mairie de Biarritz la famille Marie, figure emblématique du RPR dans le Pays basque et dont la fille, Michèle, doit être la dernière chiraquienne du gouvernement Balladur. Et lui, Franck, est un pur produit de l'appareil de ce même RPR, où il a fait carrière non pour acquérir une situation confortable, mais pour défendre des idées gaullistes, version 1944, revue 1958.

Comment les deux frères ont-ils pu suivre des chemins si différents ? Rien, pourtant, ne distingue physiquement ces deux jumeaux. La petite histoire veut même que l'un ait un jour siégé au Palais-Bourbon à la place de l'autre sans que les huissiers, pourtant remarquables physionomistes, ne s'aperçoivent de la supercherie ! Et Didier redoute les week-ends que Franck passe à Biarritz, car ses électeurs lui reprochent de ne pas les avoir salués !

En bon scientifique, Franck a une explication rationnelle : *« Le milieu dans lequel on fait de la politique a plus d'influence que tout le reste. »* Son frère, pour commencer son cursus de notable, a dû se ranger sous la bannière centriste du « patron » d'alors du Pays basque. Lui, il a découvert les vertus de l'engagement en se heurtant au monde du travail dans la raffinerie de Dunkerque, où il avait été embauché après une licence de sciences physiques et de chimie et un diplôme de l'Institut français du pétrole. L'idée qu'il se faisait de la France et de l'Etat, sa volonté de mettre fin à la coupure entre les ouvriers et le reste de la société, ce milieu dominé par les communistes et leurs affidés, modèle 1960, ne pouvaient que le jeter dans les bras du gaullisme. En 1968, il est le candidat de l'UD Ve, le regroupement majoritaire de l'époque, contre l'indéracinable député socialiste, Albert Denvers. Il est battu, mais de peu. Il lui faudra attendre dix-huit ans pour entrer à l'Assemblée nationale.

Homme d'entreprise qui a toujours voulu avoir une activité nourricière autre que la politique, il réussit à être, en même temps, pendant longtemps, un des « apparatchiks » qui font la force des mouvements gaullistes. Quand d'autres se cherchent des mairies ou des circonscriptions, il parcourt la France, mobilise les militants, met en place les réseaux, rode son art oratoire. En échange, il ne reçoit, d'abord, qu'une nomination dans une section du Conseil économique et social. Un poste de directeur régional de BP, à Nantes, ne l'empêche pas de mener de front ses deux activités. Il faudra qu'il devienne un des hommes essentiels de l'appareil central du RPR pour qu'il quitte ce puissant groupe international et monte son propre cabinet de courtage en pétrole.



L'« APPARATCHIK » BOROTRA EST DEVENU UN NOTABLE

En arrachant la présidence du conseil général des Yvelines, ce fidèle de M. Pasqua a couronné une carrière au service des partis gaullistes

Le refus des technocrates

Car Franck Borotra ne pouvait que rencontrer Charles Pasqua. Et quand celui-ci, en 1976, aide Jacques Chirac à prendre d'assaut l'UNR pour bâtir sur ses ruines le RPR, il fait appel, bien entendu, à cet homme qui a déjà tant démontré ses capacités d'organisation. Bon soldat, Franck Borotra oublie les injures faites à Jacques Chaban-Delmas, dont il fut un fervent soutien par fidélité familiale, le maire de Bordeaux étant un ami intime de son père. Ce sont aussi des liens anciens qui faciliteront sa bonne entente avec Michel Péricard, avec qui il est chargé de faire des Yvelines une place forte du « chiraquisme » : la femme du maire de Saint-Germain-en-Laye est la fille d'Henri Cochet, un des autres « mousquetaires » du temps où la France gagnait la Coupe Davis.

Franck Borotra habite Versailles : c'est à Versailles qu'il s'implantera politiquement. La ville nobiliaire et militaire n'a jamais été gaulliste ? Tant pis ! Il faut « tuer » ces centristes anti-gaullistes, qui ne se sont ralliés à la majorité que parce que le gaullisme s'est banalisé à droite, en perdant sa fibre populaire ? Tant mieux ! Il tisse se filets. Il prépare la conquête totale du département. Il bâtit des fiefs à ses « compagnons ». Lui, il reste dans l'ombre. Quand il en sort, la lumière le blesse. Elu député en 1986, grâce au scrutin de liste, il devient porte-parole du RPR. Il lui revient d'attaquer durement le président de la République qui complique la tâche du chef du gouvernement de cette première cohabitation. Il le fait avec fougue et talent, mais il ne comprend pas que les journalistes ne s'aperçoivent pas qu'il ne fait que jouer un rôle de composition.

Jacques Chirac ne lui en est même pas reconnaissant. Quand, au lendemain de la déroute présidentielle, il confie le RPR à Alain Juppé, celui-ci se prive des services de Franck Borotra. Réélu député, grâce à sa première victoire électorale personnelle, il ne s'en formalise pas trop. Il est « fidèle », mais pas aux hommes : à son « mouvement », à ses idées. Pour lui, c'est Charles Pasqua, qui, par sa *« manière de s'exprimer »*, son ancrage *« populaire »*, la *« solidité de ses convictions »* est le plus *« fidèle »* aux traditions gaullistes. Ce fils de notables basques n'oublie pas que, dans sa région, il n'y a pas de bourgeoisie, et que si sa famille possède des terres « au pays », c'est parce que son arrière-grand-père est revenu riche d'Argentine, où il était parti sans un sou. Alors, il se retrouve en Charles Pasqua. Il reste un de ses proches, il lui fait confiance, même s'il ne saisit pas toujours où il veut en venir.

La contestation d'Alain Juppé et des « technocrates » qui dominent l'état-major chiraquien, dans laquelle se sont lancés Charles Pasqua et Philippe Séguin en 1990, Franck Borotra non seulement en a compris l'intérêt, parfaitement mesuré l'enjeu, mais il en a été la cheville ouvrière. Comme nul mieux que lui ne connaît les militants RPR, il a réussi, lors des assises de février, à faire admettre un discours dur, sans concession à ceux qui venaient de donner la victoire aux amis du président du mouvement. C'est encore lui qui sera l'organisateur de la campagne que mèneront les deux comparses contre la ratification du traité de Maastricht. Ce combat-là, aussi, il a pris grand plaisir à le mener : ceux qui le traitent d'« archéo-gaulliste » lui décernent le plus beau titre de gloire.

Cet homme d'entreprise, cet amoureux fou de la politique – quand elle lui permet d'établir un rapport de forces favorable – est ajourd'hui devenu un notable. Adjoint au maire de Versailles depuis 1983, conseiller général depuis 1988, il a découvert la gestion de la cité, cette autre face de la politique. Avoir fini par arracher la présidence de l'assemblée départementale des Yvelines, en mars, à l'un de ces centristes honnis, qui, de surcroît, avait eu l'outrecuidance, en 1992, d'accepter le soutien de socialistes pour sauver son siège, lui a procuré une grande joie.

Que ceux qui verront dans son programme quelques similitudes avec le projet de « reconquête du territoire » du ministre de l'intérieur, ne s'étonnent pas : le patron des Yvelines et le suzerain des Hauts-de-Seine partagent la même vision de la société idéale.

A bien les écouter, ce n'est pas tout à fait celle d'Edouard Balladur. Franck Borotra a beau s'interdire de parler publiquement du premier ministre, le ministre de l'intérieur peut toujours compter sur lui pour mur-murer, d'abord – commme il com-mence à le faire sur l'aménagement du territoire –, puis dire tout haut ce que pense Charles Pasqua. Ce couple-là n'a pas fini de se faire entendre.

Thierry Bréhier

Le deuxième département le plus riche de France

Le département des Yvelines, avec un budget de 3,833 milliards de francs en 1994, occupe le deuxième rang des départements français, derrière les Hauts-de-Seine. La population yvelinoise enregistre une forte croissance : 9,33 % entre 1982 et 1990, contre 5,83 % pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Au 31 décembre 1993, elle était estimée à 1 339 000 habitants, pour une superficie de 2 284 km², soit une densité de 572 habitants au kilomètre carré.

L'un des enjeux du schéma directeur régional est la maîtrise de cette croissance démographique, les élus du sud du département souhaitant préserver le caractère rural de leurs paysages contre une urbanisation tentaculaire. La richesse apparente du département des Yvelines recèle de profondes inégalités entre les quartiers en difficulté de la vallée de la Seine et les zones d'activités tertiaires de Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy. Une des priorités de Franck Borotra, depuis son élection à la présidence du conseil général, est de profiter de la reprise économique qui semble s'amorcer pour redynamiser les zones en difficulté du val de Seine : Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy...

Le taux de chômage y est plus élevé que la moyenne départementale (8,5 %), elle-même inférieure à celle de l'Ile-de-France (10,7 %). La hausse du chômage enregistrée ces derniers mois, notamment chez les cadres (9 500 cadres sur 60 100 demandeurs d'emploi le 31 décembre 1993), commence à s'inverser depuis le mois de janvier. Les inscriptions à l'ANPE consécutives à la fin d'un contrat à durée déterminée ou à une démission sont en baisse de 67,7 % ; le nombre de licenciements économiques a diminué de 17,9 %.

P.S.

« L'Etat a colossalement faibli dans sa mission »

« On avait parlé de vous comme du rapporteur de la loi d'orientation pour le développement du territoire à l'Assemblée nationale. C'est finalement Patrick Ollier (RPR), député des Hautes-Alpes, qui a été choisi. Pour quelle raison ?

– Ce débat s'est cristallisé sur le prétendu conflit entre les ruraux et les villes. Patrick Ollier étant apparu comme un porte-parole des zones rurales, sa désignation démontre qu'il n'y a pas de volonté de Charles Pasqua d'imposer son projet d'aménagement du territoire. Mais je prendrai la parole au nom du groupe RPR devant l'Assemblée et je compte bien contribuer à sortir de ce cliché. L'aménagement du territoire est un sujet qui se prête, hélas ! assez souvent à des débats caricaturaux. On oppose la province à Paris, les riches aux pauvres, les urbains aux ruraux... Il s'agit, en fait, d'un débat transversal beaucoup plus large, d'une discussion qui intéressera tous les députés, alors que l'activité parlementaire est habituellement très spécialisée.

» J'ai, il est vrai, une conception de l'aménagement du territoire très proche de celle de Charles Pasqua. En particulier, je considère qu'il n'y a pas beaucoup de leviers pour transformer, au fond, la société. Le développement du territoire, tel qu'il l'envisage, est un ferment de transformation, un vrai projet de société. Même si je ne me retrouve pas complètement dans le résultat issu des arbitrages : par exemple, on s'est montré trop prudent en abandonnant l'idée d'un fonds d'aide à la création d'entreprises, qui aurait permis à l'Etat d'investir, y compris dans le capital des entreprises.

– En tant que président du conseil général des Yvelines, où la maîtrise de l'urbanisme est un enjeu important, ne craignez-vous pas le retour en force de l'Etat, déjà dénoncé par certains élus ?

– Il n'est pas juste de parler du retour de l'Etat, qui, ces dernières années, a colossalement faibli dans sa mission. Il ne s'agit pas tant d'accroître ses pouvoirs que de lui donner le moyen d'assumer les tâches qu'il avait, pour partie, abandonnées. L'aménagement du territoire est un problème d'équilibre. Il faut bien que quelqu'un soit garant de l'équilibre des pouvoirs, des chances, des investissements. Si l'Etat n'intervient pas pour arrêter une règle du jeu et la faire respecter, ce sont des régions entières qui, faute de moyens suffisants, vont être désavantagées.

» Le respect de la règle de solidarité, admise par tout le monde, ne se fait pas spontanément. Il incombe donc à l'Etat de fixer l'évolution de la société, le rythme d'aménagement du pays, les relations entre collectivités. Pour que ce soit efficace, ces collectivités ont besoin d'un partenaire fiable, qui ne passe pas son temps à esquiver ses responsabilités ni à tendre la main. La concentration des moyens de l'Etat dans les mains du préfet me semble donc une bonne mesure. Les responsabilités deviennent tellement entremêlées qu'on ne sait plus qui fait quoi, ni qui finance quoi. En clarifiant les responsabilités, la loi devrait éviter les financement croisés, sources d'ambiguïté.

– Pourtant, dès votre élection à la présidence du conseil général, en mars dernier, vous avez fixé comme priorité de l'action départementale la lutte contre le chômage et l'incitation à la création d'emplois. Or c'est la région qui se voit confier la responsabilité du développement économique. Comment allez-vous vous accorder ?

– La région doit créer les conditions d'un développement équilibré sur son territoire, en attribuant des aides aux entreprises exportatrices, aux pépinières d'entreprises, ou en incitant à la décentralisation de certaines activités. Maintenant, il y a un autre aspect de l'emploi, vu du côté des personnes : c'est au département de s'intéresser plus spécifiquement aux personnes. A la région les grandes infrastructures ; au département les problèmes de proximité, de vie quotidienne, de condition d'existence. Puisqu'il n'y a pas de stratégie globale contre le chômage, il faut stimuler les initiatives à tous les niveaux. Même les communes sont en prise directe avec le chômage, au travers des enfants à l'école, de l'action sociale.

– Comment doivent se répartir, selon vous, les compétences entre les différentes collectivités ?

– Un schéma équilibré reposerait sur un double couple : Etat-région d'un côté, département-commune de l'autre. Chacun de ces couples doit, à la fois, clarifier et accroître son domaine d'intervention. La maîtrise de l'urbanisation et le rythme de l'action sociale incombent, selon moi, au département et à la commune. Là aussi, je suis déçu par le résultat des arbitrages sur le projet de loi. Je revendique pour le département une responsabilité en matière d'urbanisme et d'environnement.

» Dans les Yvelines, nous avons adopté un schéma des espaces naturels qui a abouti à une carte très précise de l'urbanisation que nous souhaitons. Il a été très difficile de la faire partager aux communes et à la région, mais nous y sommes parvenus, et cela me paraît normal. Imaginez que tout ce qui est urbanisable le devienne en même temps... Le conseil général ne pourrait pas prendre en charge tous les équipements simultanément. Le département ne peut donc être extérieur ni à la nature de l'habitat ni au rythme de l'urbanisation.

» A tel point qu'il faudrait instaurer une procédure de « porté à connaissance » des choix urbains des communes en direction du département. Si ces choix correspondent aux nôtres, nous accompagnons le projet ; sinon, nous ne le soutenons pas. Ce serait un des fondements de la contractualisation de l'aide départementale aux communes, que nous commençons à mettre en œuvre dans les Yvelines, d'une part, pour maîtriser nos dépenses, certes, mais aussi, d'autre part, pour prendre en compte les besoins des communes qui nous sollicitent, autant que leurs capacités financières. Le but que je cherche à atteindre est la parité d'équipement. Or le système actuel de distribution des subventions aboutit à favoriser les communes les plus riches.

– Comment évaluez-vous la place du département des Yvelines dans l'Ile-de-France ?

– Nous sommes un partenaire incontournable du schéma directeur de la région et nous devons tendre vers des objectifs globaux communs. Je suis déçu de la part faite aux Yvelines dans le contrat de plan Etat-région : alors que nous représentons 11 % de la population d'Ile-de-France, nous ne bénéficions que de 7 % à 8 % des dépenses prévues au plan. Pourtant, avec la Seine-et-Marne, nous sommes le département amené à connaître une croissance urbaine et démographique. Je ne comprends pas que nous n'ayons pas pu faire entendre notre voix dans cette discussion et je vais m'employer à corriger cette situation.

» Ce qui est faux, c'est que mon élection à la présidence du conseil général des Yvelines soit constitutive d'une coalition entre Charles Pasqua et moi. Nous avons des liens d'amitié, et il y a des choses à faire ensemble, mais les Yvelines aspirent à un peu plus d'équilibre à l'égard des Hauts-de-Seine, qui concentrent les activités économiques, alors que nous accueillons surtout des logements. Je m'emploierai donc à protéger mon département de son puissant voisin ! »

Propos recueillis par
Pascale Sauvage

MUSIQUES

TOSCA à l'Opéra Bastille

Carol Vaness au paradis

« Mesdames et messieurs, M. Spiros Argiris étant souffrant – il est hospitalisé –, M. Michelangelo Veltri a accepté de le remplacer au pied levé pour diriger cette représentation. » Va donc pour cet Argentin qui, le 27 mai, en plein conflit des syndicats avec la direction, remplace un Grec remplaçant lui-même le Japonais Seiji Ozawa dont la direction de l'Opéra de Paris-Bastille avait annoncé le retrait pour des raisons *« personnelles »* (*le Monde* du 8 décembre 1993).

Le nombreux public réuni dans ce qui s'appelle aujourd'hui l'Opéra national de Paris-Bastille applaudit en rigolant, heureux d'assister à la deuxième représentation (qui aurait dû être la sixième) de cette *Tosca* de Puccini tant attendue : Placido Domingo chante le rôle de Cavaradossi. Les caméras de télévision sont là, comme le soir de la première (*le Monde* du 25 mai). Que les habitants des villes où la production devait être diffusée en direct sur grand écran ne soient pas trop déçus : la mise en scène de Werner Schroeter est tellement conventionnelle et relâchée, les décors apportent si peu au spectacle, qu'une retransmission radio suffira. En différé, elle ferait même gagner du temps aux auditeurs : les trois actes (quarante, quarante-cinq et vingt-sept minutes, soit à peu près le seul premier acte du *Crépuscule des dieux* ou de *Parsifal*) sont séparés par des entractes de vingt minutes !

La vedette annoncée de la soirée était évidemment Placido Domingo, *guest star*, que les conditions de travail sur cette production ne doivent pas trop gêner : il est réputé pour n'arriver que quelques jours avant les premières. Le ténor espagnol a dû pourtant partager les applaudissements avec Carol Vaness. Au tombé de rideau, elle l'a battu de justesse. Privé de ses harmoniques aigus qui lui donnaient ses éclats ensoleillés, la voix de Domingo a aujourd'hui un timbre barytonnant – tant mieux, il rêve de chanter *Don Giovanni*. Son souffle un peu court lui a fait perdre son legato légendaire et ses aigus sortent si difficilement que le ténor est obligé de crier son contre ut bouche grande ouverte. Reste son charisme et son engagement émotionnel capables de mettre une salle à genoux. Dans son grand air du début du 3e acte, *E lucean le stelle*, il est soutenu, inspiré par Romain Guyot qui lui montre comment bien chanter. Le clarinette solo de l'orchestre de l'Opéra a une sonorité de rêve, son phrasé est lié par un souffle immense, son articulation est d'un belcantiste. Le chef le félicite pendant que le public fête Domingo. Michelangelo Veltri prend peu à peu de l'assurance (il n'a pas répété) à la tête d'un orchestre impeccable, aux sonorités raffinées. Si les musiciens couvrent parfois les voix, ce n'est certainement pas sa faute : pour les chanteurs, la scène de Bastille est un piège à sons.

ALAIN LOMPECH

CANTATES DE BACH par Christophe Coin

L'internationale baroque

LIMOGES
de notre envoyé spécial

La cité porcelainière pouvait-elle rester insensible au travail subtil et ouvragé des « baroqueux » ? Dès 1984, la réponse fut non. Preuve en fut la création de l'Ensemble baroque de Limoges, confié au claveciniste Jean-Michel Hasler. Considérée avec bienveillance et prudemment soutenue par les institutions locales, la formation régionale ne devait cependant pas dépasser un niveau honorable. En 1990, un nouveau directeur musical fut désigné afin de réactiver l'élan initial. Le violoniste néerlandais Jaap Schröder et le violoncelliste russe Ivan Monighetti furent pressentis, jusqu'à ce que Christophe Coin s'impose à tous : magnifique violoncelliste, gambiste subtil (le plus doué après le Catalan Jordi Savall), le Français avait de surcroît dirigé une formation équivalente aujourd'hui dissoute. Il avait également imposé, avec trois musiciens germaniques, le Quatuor Mosaïques, fort d'une belle expérience et d'une discographie remarquée et primée (Astrée-Auvidis).

Comme John Eliot Gardiner lorsqu'il lui fut demandé de créer l'orchestre de l'Opéra de Lyon, Coin a exigé le libre choix des musiciens, sans *a priori* de nationalité. Les cordes de l'Ensemble baroque de Limoges sont ainsi essentiellement jouées par des musiciens étrangers – menés par une jeune violoniste française, Irène Troï –, tandis que les bois et la basse continue sont tenus par des musiciens français ou résidant sur le territoire.

Après un premier disque consacré aux concertos pour violoncelle de Boccherini (Astrée-Auvidis), Coin consacre ses efforts aux cantates de Bach. Plus particulièrement à un cycle méconnu de dix cantates avec violoncelle piccolo (l'instrument à cinq cordes requis pour la *Sixième Suite pour violoncelle seul*), un instrument retors mais très expressif. Comme toujours ou presque chez le cantor de Leipzig, les cantates sont de véritables joyaux, difficiles à faire briller si l'on peut dire, car c'est certainement la fonction la moins essentielle de cette musique. Le concert donné le 24 mai dans l'église Saint-Pierre de Limoges était un grand moment musical : belle sonorité des cordes, perfectible et prometteuse cohésion d'un ensemble qui se cherche encore et dont certains pupitres ne convainquent pas tout à fait.

A la tête de ces musiciens actifs et motivés et d'un excellent quatuor de solistes germaniques (Barbara Schlick, en méforme ce soir-là ; Gerd Türk et Gotthold Schwarz, et surtout l'alto Andreas Scholl, sorte de René Jacobs débarrassé de toute afféterie), Coin applique à son ensemble ce qui distingue son jeu de violoncelle : chaleur expressive, rigueur, absence d'esbroufe, musicalité subtile.

RENAUD MACHART

▶ Prochains concerts de l'Ensemble baroque de Limoges : cantates et pièces de clavecin de Rameau, le 9 juin à Millau, le 10 à Villefranche-de-Rouergue, le 12 à Versailles. Renseignements : 55-32-19-98.

TOM ZÉ au New Morning

Le papillon de Bahia

Redécouvert en 1990 par le musicien américain David Byrne, Tom Zé est l'enfant terrible du tropicalisme brésilien. Dans le grand mouvement de cannibalisme musical qui avait saisi les Bahianais à la fin des années 60, Tom Zé avait pris sa part du travail de sape. Quand Gal Costa, Gilberto Gil et Caetano Veloso avaient érigé le rock et la guitare électrique en monument national, lui avait butiné partout où son oreille avait été attirée : la rythmique rock, les motifs insistants des *repentistas* (les chanteurs à répons du Nordeste), le jazz sud-américain débridé, les standards de la variété des années formica, et les tubes de dancing entendus sur les radios à piles.

Les disques et les concerts de Tom Zé sont rares. Le 26 mai, il était au New Morning pour un soir face à un public de connaisseurs et de musiciens. Face au sérieux musical des stars brésiliennes, Tom Zé cultive le détachement, l'irrévérence. Tout est jeu. La chanson *Tom Zé*, jingle publicitaire de son dernier album ; les mots, leur saveur, la sensualité des noms d'arbres ou d'oiseaux hérités des cultures indigènes ; la grande mixture musicale qui aboutit à un élitisme populaire inhabituel. Tom Zé aime les idées qui roulent, font la culbute parfois, et lui permettent de mettre en scène des situations banales jusqu'à l'absurde. Etre assis sur le canapé du salon, par exemple. Ou arriver des étoiles *« et entrer dans la terre par une caverne appelée « Naître »*.

Imaginant que la lettre A a disparu de l'alphabet, Tom Zé compose une ballade à sa mémoire, d'une tristesse toute lusitanienne, pastiche de musique de bal. En chemin, le chanteur se livre à des élucubrations transformistes, puis s'autoproclame chef de chœur du public, avec des mouvements de papillon. Le petit homme à la barbe pointue invente, répète, contourne, passe d'une musique urbaine et saccadée aux classiques de la chanson populaire brésilienne (*Trem das Onze* d'Adoniran Barboza), interprétés selon les règles strictes de la bossa-jazz.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Album : Brazil Classics 4, *The Best of Tom Zé*, 1 CD WEA 759926396-2.

CONTRAT : William Christie chez Erato. – Le chef d'orchestre William Christie et les Arts florissants quittent Harmonia Mundi pour Erato Disques. Après quinze ans de collaboration quasi exclusive avec Harmonia Mundi, William Christie passe chez Erato, éditeur avec lequel il vient de signer un contrat d'exclusivité. Le chef d'orchestre réenregistre actuellement *Médée*, de Charpentier, pour son nouvel éditeur. Suivront les grands motets de Rameau, *Didon et Enée* et *le Roi Arthur*, de Purcell, puis *la Descente d'Orphée aux enfers* et *les Plaisirs de Versailles*, de Charpentier.

Deux festivals en banlieue parisienne

« Toutes les couleurs pour toutes les oreilles »

Le Festival de Ris-Orangis est un des plus anciens festivals consacrés aux musiques du monde. La tradition n'a jamais occulté la vivacité du propos. Sur la pelouse de l'hippodrome d'Evry, des tribus convergentes se croisent, on se délecte des griots maliens (Oumou Sangaré), des accordéonistes dominicains (Francisco Ulloa), des découvertes comoriennes (Nawal), des conteurs poitevins (Yannick Jaulin), de rénovateurs du musette (Dénécheau Jâse Musette), de chants italiens (Sanacore), et l'on y organise des festivals dans le festival (cette année, un feu d'artifice de percussions, avec le maître du zarb iranien, Keyvan Chemirami, le virtuose du djembé guinéen Papa Kouyaté, les steel drums des Trinidadiens du Blue Lagoon Trio, etc.). Six mille passionnés passent traditionnellement à Ris-Orangis et des professionnels viennent s'informer au Salon-marché des musiques traditionnelles.

A Bondy, Y'a d'la banlieue dans l'air offre *« de la musique de toutes les couleurs pour toutes les oreilles »*. Le 28 mai, il ne faudrait pas manquer le Congolais Zao, les Cubains Los Van Van. En prime, une vedette du raï, Cheb Mami, et les jeunes gens de Sawt-el-Atlas.

▶ Festival de Ris-Orangis, le 28 mai à partir de 13 heures au parc de Saint-Eutrope, hippodrome d'Evry. Renseignements, tél. : 69-02-13-20. Y'a d'la banlieue dans l'air, le 28 mai à partir de 18 h 30 au parc de l'ORSTOM, Bondy-Nord, en plein air, gratuit. Renseignements, tél. : 48-50-53-70.

PATRIMOINE

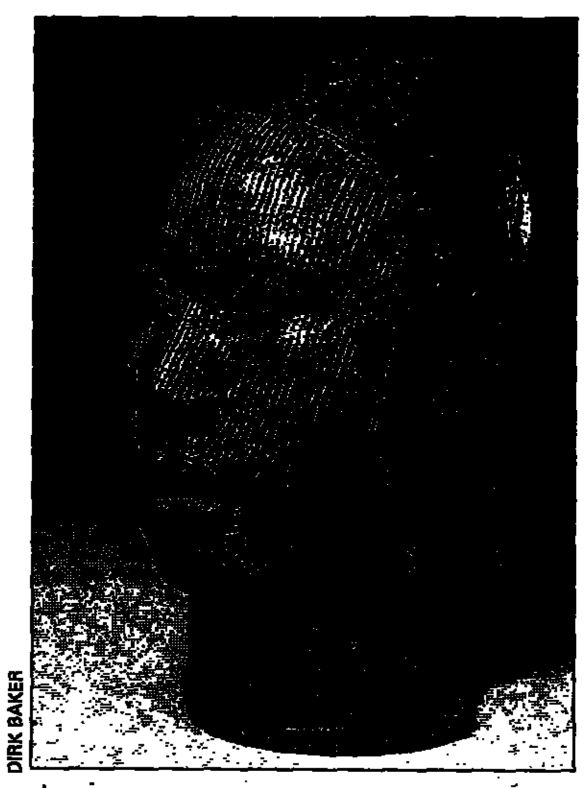
Les musées pillés du Nigéria

Suite de la première page

Ils n'hésitent pas non plus à mettre en cause des institutions privées soupçonnées de *« garder dans des coffres-forts en Suisse »* des pièces achetées illégalement, mais qui ressurgiraient dans les vitrines après *« dix ou vingt ans »*, le temps suffisant pour voiler les circonstances douteuses de leur acquisition. L'hypothèse avancée par les autoritées nigérianes semble pourtant difficile à admettre : le milieu des collectionneurs occidentaux – publics ou privés – est très restreint, et l'arrivée de pièces aussi connues ne pourrait passer inaperçue.

au Musée d'antiquités d'Owo, une cité à mi-chemin entre Ife et Benin, où les archéologues ont examiné des têtes de terre striées du XVe siècle. Et à Paris, aujourd'hui, des sculptures Nok sont régulièrement proposées aux galeries et aux collectionneurs. Elles viennent vraisemblablement de fouilles archéologiques clandestines.

Les voleurs se montrent toujours plus agressifs : l'an dernier, raconte le docteur Gella, quatre gardiens de Musée ont été tués lors de véritables opérations à main armée. Déjà dans les années 80, lorsque plusieurs pièces de grande valeur ont « disparu » du musée de Lagos, deux adjoints du prédécesseur de Yaro Gella étaient morts subitement, empoisonnés dit-on, à quelques mois d'intervalle.



« Tête d'un Oni », volé au Musée national d'Ife en avril 1993.

S'agit-il alors d'un « coup » sans autre issue, à plus ou moins long terme, que la restitution déguisée d'œuvres trop célèbres, comme cela s'est produit pour les toiles impressionnistes volées au Musée Marmottan ou encore, il y a peu, pour *le Cri* de Munch ?

La publicité donnée aux têtes d'Ife constitue sans doute la meilleure garantie de les récupérer un jour, et il est étrange que la presse nigériane ait montré à cet égard autant de discrétion : il aura fallu attendre plus d'un an avant qu'un grand hebdomadaire (2) ne mentionne à mots couverts, et sans aucune reproduction photographique, cette atteinte majeure au patrimoine culturel national.

Sous le titre « Le pillage continue », le magazine *African Guardian* constate pourtant que les vols se multiplient surtout dans le sud-ouest du pays, bastion de la culture yoruba : début 1994, la totalité de la collection de l'Institut d'études africaines de l'université d'Ibadan (114 objets pour la plupart d'intérêt ethnologique) a été « nettoyée » par les trafiquants, qui se sont aussi attaqués

La profonde crise politique et économique dans laquelle le pays s'est enfoncé depuis un an fait le jeu des trafiquants. Qui se soucie encore de quelques statuettes lorsque les entreprises licencient en masse et qu'il faut faire la queue pendant des nuits entières pour obtenir du carburant ? Désespérés, des millions de gens se réfugient dans une pratique plus rigoureuse de l'islam ou dans le giron des sectes pentecôtistes à l'américaine : les nouveaux convertis répudient avec horreur les anciennes idoles et cèdent pour une bouchée de pain masques et objets rituels des cultes polythéistes à des marchands d'art peu scrupuleux.

Pratiques d'autant plus inquiétantes que le Nigéria avait pendant longtemps réussi à préserver un patrimoine archéologique et ethnologique d'une grande richesse. Ce pays compte une trentaine de musées « nationaux », d'importance il est vrai inégale, soit dix fois plus que la plupart de ses voisins, et l'on va encore inaugurer dans les semaines à venir les locaux flambant neufs du nouveau Musée d'Ibadan ainsi qu'une antenne à Enugu, dans le Sud-Est ibo. Même pillées, les collections semblent inépuisables : le directeur général adjoint de la collection nationale des musées et monuments, le docteur Charles Gonyok, estime qu'elles englobent *« approximativement »* 800 000 objets (des pointes de flèches néolithiques jusqu'aux fameux bronzes du Bénin, produits à l'usage exclusif du souverain et de sa cour), dont moins de 10 % sont exposés dans les salles accessibles au public. Le reste est entreposé dans des réserves, les plus connues étant celles du Musée de Jos sur le Plateau central, où coexistent depuis des siècles des communautés à peine christianisées. *« Il y a des coins de la réserve où je n'aime pas du tout aller, même accompagné*, avoue un employé de ce musée. *Certains masques ou statues ont l'air vivants, ils me font peur. »*

C'est là tout le problème de l'« institution muséale » en Afrique : comment susciter une curiosité respectueuse et distanciée, voire une admiration esthétique – attitude que l'on attend du « visiteur idéal » dans les musées occidentaux – envers des objets encore investis d'une telle puissance ? Ou, au contraire, venus d'un temps et d'une expression si éloignés qu'on ne se sent aucun lien avec eux : *« Si c'est de ma tribu, je ne me sens pas le droit de les regarder ; si c'est d'une autre tribu, cela m'est étranger. »*

Bien sûr les responsables nigérians s'efforcent de guider le public au-delà de ces dilemmes culturels. La visite des musées (le billet d'entrée coûte 2 naira, environ 30 centimes) figure dans les programmes scolaires, et celui de Lagos, où sont exposées les antiquités les plus prestigieuses, accueille régulièrement des groupes d'étudiants. Mais pour la majorité des élèves, une visite au musée reste un luxe inaccessible faute de transports.

La paupérisation accélérée, les incertitudes politiques et l'impéritie des pouvoirs publics au Nigéria, comme dans d'autres pays du continent, ne peuvent que favoriser le pillage du patrimoine au mépris de toutes les législations mises en place localement. Afin de stopper l'hémorragie, le Conseil international des musées, l'ICOM (3), qui regroupe des professionnels de cent vingt pays, organise déjà des « ateliers régionaux » sur le trafic illicite des biens culturels (4). Mais des dispositifs plus ambitieux et plus souples doivent permettre de réagir en cas de crise grave, par exemple de guerre civile. L'ICOM propose notamment la création d'un fonds international qui rachèterait les pièces volées ou provenant d'un pays en proie à un conflit armé, facilitant ainsi leur restitution ultérieure. *« La seule voie possible*, souligne le docteur Gella, *est celle d'une coopération internationale ; nous devons sortir de nos frontières. »*

MICHÈLE MARINGUES

(2) L'*African Guardian* du 16 mai 1994.
(3) ICOM, Maison de l'UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 47-34-05-00.
(4) Après celui d'Arusha en Tanzanie, en septembre 1993, le prochain « atelier régional » africain aura lieu au Mali à l'automne 1994.

PHOTOGRAPHIE

LE DESSIN PHOTOGRAPHIQUE à Arles

Entre action et méditation

ARLES
de notre envoyé spécial

Peu s'aventurent, en photographie, à monter des expositions thématiques portées par un propos fort, tant l'entreprise est risquée. Quelques échecs cuisants ont en effet poussé musées et galeries à se replier sagement sur les auteurs. Voilà pourquoi cette exposition sur « les relations entre dessin et photographie » intrigue et attire. Elle effleure d'abord un sujet tabou, rappelé par Serge Bramly dans la préface du catalogue et sur lequel il faudra bien se pencher un jour : « Le photographe souffre d'un complexe d'infériorité » face aux peintres.

Mais l'exposition vise avant tout à recenser les différents « jeux », connivences, oppositions entre les deux techniques. Cartier-Bresson reste habitué aux « allers-retours » entre photographie (qu'il a délaissée) et dessin (auquel il se consacre aujourd'hui). On lui doit une jolie formule : *« La photographie est une action, le dessin une méditation. »*

A Arles, il y a ceux qui n'ont jamais fait de photographie (Daubigny, Corot, Millet), ceux qui ont jonglé avec les deux procédés (Drtikol, Man Ray, Brassaï), ceux qui cadrent leurs dessins comme des photos (Cartier-Bresson), qui utilisent le dessin comme travail préparatoire (Witkin) ou la photographie comme aboutissement d'un travail de peintre (Georges Rousse).

On aurait pu imaginer une exposition plus vaste, mais les différents « cas » y sont. Avec une curiosité : les « clichés-verre », des paysagistes de Barbizon, datés de 1851. L'artiste traçait un dessin à la pointe sur une plaque de verre recouverte d'encre ou de collodion. La plaque devenait une sorte de négatif à partir duquel on réalisait des tirages en série.

Le procédé sera repris par Man Ray et Brassaï. Ce dernier reste celui qui a le plus brouillé les pistes avec ses « Transmutations », dont on ne sait plus si elles relèvent du dessin ou de la photographie. Il est enfin troublant d'observer côte à côte, pour la première fois, les photos et dessins de Cartier-Bresson : *L'Isle-sur-la-Sorgue* ou les toits de Paris. Les dessins présentent un cadre photographique en diable, tenu, comme si l'artiste voulait donner du temps à ses instantanés.

MICHEL GUERRIN

▶ Espace Van Gogh, place Félix-Rey, 13200, Arles. Tél. : 90-96-76-06. Jusqu'au 30 juin. Catalogue, éditions Actes Sud, 98 pages, 80 francs.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ET ENSUITE LE FEU. Film franco-italo-suisse de Fabio Carpi : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE JOURNAL . Film américain de Ron Howard, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MONTAND. Film français de Jean Labib : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SERIAL MOTHER. Film américain de John Waters, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH. Film canadien de Nicholas Campbell, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Dallas, ville frontière (1950, v.o.), de Stuart Heisler, 16 h 30 ; les Arpenteurs (1972), de Michel Soutter, 19 h ; les Enfants (1984), de Marguerite Duras, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Groupe des trente : Oursins (1954), de Jean Painlevé ; les Aventures d'une mouche bleue (1954), ; Aux frontières de l'homme (1953), de N. Védrès ; Mr et Mme Curie (1953), de Georges Franju ; Une tâche difficile (1956), de J. Leduc, 17 h ; Van Gogh (1948), d'Alain Resnais ; Légende cruelle (1952), d'Arcady ; Toulouse-Lautrec (1950), de Robert Hessens ; André Masson et les quatre éléments (1958), de Jean Grémillon ; l'Architecte maudit (1954), de Pierre Kast ; la Puissance de l'homme - Léonard de Vincy (1952), d'Arcady, 19 h 30 ; XYZ (1959), de Philippe Lifchitz ; la Joconde (1958), d'Henri Gruel et Jean Lenik ; Terreur en Oklahoma (1950), de Paul Paviot et André Heinrich ; Chicago Digest (1951), de Paul Paviot ; Torticola contre Frankensberg, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Visions urbaines : les Espions sur la Tamise (1944, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 14 h 30 ; Morgan (1965, v.o. s.t.f.), de Karel Reisz, 17 h 30 ; les Innocents charmeurs (1960, v.o. s.t.f.), d'Andrzej Wajda, 20 h 30.

LUNDI

Visions urbaines : Hôtel du Nord (1935), de Marcel Carné, 14 h 30 ; les Camarades (1963, v.o. s.t.f.), de Mario Monicelli, 17 h 30 ; Paris vu par... (1965), de Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jean Douchet, Jean-Daniel Pollet, Claude Chabrol, Jean Rouch, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

La Quinzaine des réalisateurs et cinéma en France : Bandit Queen (1993, v.o. s.t.f.), de Shekhar Kapur ; Faut pas rire du bonheur (1993), de Guillaume Nicloux, 14 h 30 ; Muriel's Wedding (1993, v.o. s.t.f.), de P. J. Hogan ; Eat Drink Man Woman (1993, v.o. s.t.f.), d'Ang Lee, 16 h 30 ; Auf Wiedersehen Amerika (1993, v.o. s.t.f.), de Jan Schütte ; 71 Fragments d'une chronologie du hasard (1991, v.o. s.t.f.), de Michael Haneke, 18 h 30 ; Fresh (1993, v.o. s.t.f.), de Boaz Yakin ; Katia Ismaïlova (1993, v.o. s.t.f.), de Valeri Todorovski, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Au bord du lac (1993), de Christian Bokanowski, 14 h ; les Apprentis Sorciers (1977), d'Edgardo Cozarinsky, 15 h 30 ; Bruxelles Transit (1985), de Samy Szlingerbaum, 17 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA BELLE ÉTOILE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-65-70-74).

ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : *Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BOSNA ! (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHASSÉ-CROISÉ (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE CLUB DE LA CHANCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

DÉJA S'ENVOLE LA FLEUR MAIGRE (Bel.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

DEUX DOIGTS SUR LA GACHETTE (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ETAT SECOND (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EXTRÊME LIMITE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE GRAND SAUT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GROSSE FATIGUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GUET-APENS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (36-65-70-74).

HEXAGONE (Fr.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

IL ÉTAIT UNE FOIS LE BRONX (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45).

IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

INTERSECTION (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74).

J'AI PAS SOMMEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

KIKA (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

M. BUTTERFLY (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : George V, 8e (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE MAITRE D'ESCRIME (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MALICE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NAPOLITAINES (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8e (36-65-70-74).

NO SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NORMAN MCLAREN, JEUX D'IMAGES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (Vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES OMBRES DU CŒUR (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

PTIC JUSTICE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

RASTA ROCKETT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LA REINE MARGOT (Fr.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SALADES RUSSES (Fr., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA SCORTA (It., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e.

SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

UNE PURE FORMALITÉ (Fr.-It.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LA VIE SELON AGFA (Isr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

VIVRE (Chin., v.o.) : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER HOLLYWOOD ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

YOUCEF (Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31) 19 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) 17 h 45 ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) 17 h 20 ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) 17 h 20.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can. v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

L'ETUDIANT ÉTRANGER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

GERONIMO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

L'HOMME DU SUD (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 17 h, 18 h 40, 20 h 20.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

POINT DE DÉPART (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h.

QUINTET (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) 16 h 55, 19 h 20, 21 h 35.

SANS POUVOIR LE DIRE (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

SISSI, LA VALSE DES CŒURS (Fr.-All.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 15.

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h 10.

ZELIG (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 40.

L'establishment s'étonne du sort réservé à Didier Pineau-Valencienne

L'incarcération à Bruxelles du PDG de Schneider est révélatrice de la défiance des Belges à l'égard de l'« impérialisme économique français »

Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe Schneider, a été inculpé et placé en détention provisoire, vendredi 27 mai, à Bruxelles par le juge Jean-Claude Van Espen. Il est soupçonné d'escroquerie, d'abus de confiance et de faux en écriture après instruction de la plainte déposée en octobre 1993, puis retirée par les actionnaires minoritaires de Cofimines et de Cofibel, deux holdings de l'ancien groupe du baron Empain, rachetés en 1992 par Schneider à la suite d'une OPA.

■ UN CHOC. L'incarcération de M. Pineau-Valencienne a provoqué un choc chez les patrons, qui ont manifesté à leur pair un soutien immédiat, conforté par ceux de l'Elysée et de Matignon. Une contre-offensive médiatique, politique et judiciaire était en cours au début du week-end.

■ « MAINS PROPRES ». Cette affaire affecte d'autant plus le patronat qu'elle intervient alors que se multiplient des « affaires » nuisant à tort ou à raison à la réputation du monde de l'entreprise : Alcatel, GMF, Bernard Tapie, etc.

BRUXELLES

de notre correspondant

Révolte générale des petits actionnaires, méfiance et irritation à l'égard de l'« impérialisme économique français » en Belgique, besoin d'affirmation d'une justice longtemps bridée et lancée dans une entreprise d'assainissement à l'italienne, tels sont les éléments à prendre en compte dans l'affaire Pineau-Valencienne, sans préjuger du fond du dossier qui a amené le juge Jean-Claude Van Espen à placer le patron de Schneider en détention provisoire à la prison de Forest, dans le centre de Bruxelles, jusqu'à ce que la chambre d'accusation se prononce, mercredi 1er juin.

« C'est une surprise totale pour nous », affirme le responsable français que Schneider a dépêché à Bruxelles pour assurer la communication du groupe et auquel renvoient les responsables belges de Cofibel et de Cofimines, dépassés par un événement qui risque de revêtir, sur un registre différent, des proportions analogues à ce qu'avait été la prise de contrôle de la Société générale de Belgique par Suez, tant est riche et tumultueuse la saga des grands groupes franco-belges. Dans les milieux financiers bruxellois, on est perplexe et peu disert. A priori, la décision du juge est *« énorme »* dans un pays où le droit pénal est en grande partie inspiré de celui des voisins français et où la justice prend généralement des gants avec l'establishment financier.

Pourtant, M. Van Espen n'est pas un jeune magistrat « rouge » et assoiffé de publicité. Il a une longue expérience d'enquêteur au sein de la brigade financière. L'explication la plus communément avancée est qu'il a voulu *« garder sous la main un suspect qui, étant étranger, pouvait plus facilement se soustraire aux investigations »*. M. Pineau-Valencienne s'était présenté spontanément aux Belges jeudi à 10 heures. Il fut interrogé par la police jusqu'à 23 heures, puis par le juge, qui le fit incarcérer à 5 heures, vendredi. M. Van Espen craignait peut-être qu'il ne réponde pas aussi docilement à une seconde convocation...

Tout remonte au 25 novembre 1992, quand Schneider lance une OPA sur ses filiales belges Cofimines et Cofibel dans le but de retirer la première de la cote et de céder la seconde à Elf. Ces deux sociétés financières sont un héritage du groupe Empain. Pourquoi chercher à modifier l'état des lieux ? *« La structure belge était un imbroglio inimaginable de sociétés de toute sorte*, expliquera M. Pineau-Valencienne au quotidien *les Echos*. *Nous avons voulu tout remettre à plat, comme nous l'avons fait ensemble. »*

Déjà l'affaire Wagons-Lits

« L'intention était louable, estime un analyste belge, *mais le problème est que le patron de Schneider connaissait mal les données. On le voyait très rarement à Bruxelles. »* Le groupe propose 2 525 francs belges (420 francs français) pour l'acquisition d'une action de Cofibel et 1 265 francs belges (210 francs français) pour Cofimines. Prix dérisoire aux yeux de petits porteurs, encouragés par les déboires d'Accor en Belgique : en août 1992, après une longue bataille de procédure, la cour d'appel de Bruxelles avait obligé le groupe hôtelier français à relever de 44 % son offre publique d'achat lancée sur la Compagnie internationale des wagons-lits. En décembre 1991, un autre magistrat, le juge Versluys, qui avait tranché une première fois au niveau du tribunal de commerce de Bruxelles, donnait déjà le ton en déclarant au quotidien belge *le Soir : « s'il n'y a pas de petits juges qui disent « halte-là », on ira vers une société dirigée par quelques groupes. Je ne comprends pas comment les politiciens laissent faire cela. »*

Depuis l'affaire Wagons-Lits, les petits porteurs se sont organisés. Un cabinet belge de conseil, Deminor, s'est fait une spécialité de leur défense et leur donne des idées. Dès décembre 1992, ils constituent un « syndicat » de 190 personnes, représentant un dixième du capital de Cofibel et piloté par un analyste financier, André de Barsy. Leur action se conjugue avec celle de deux « institutionnels » minoritaires : la société Brederode, propriétaire de 5,8 % de Cofibel, et le groupe familial Prade. Me Robert Wtterwulghe, par ailleurs professeur de droit à Louvain, déjà intervenu dans l'affaire Wagons-Lits, mène le combat avec M. de Barsy. Le 12 mai 1993, une assemblée générale de Cofimines est particulièrement houleuse. Pierre Pagézy, représentant du groupe Schneider, paraît perdre le contrôle du débat. Le 10 novembre 1993, le tribunal de commerce de Bruxelles bloque provisoirement l'OPA. Des tractations commencent. Schneider se rend compte tardivement de l'effet désastreux de ses méthodes sur le public belge.

Le 13 décembre 1993, après diverses péripéties, un communiqué de Schneider tombe : *« En contrepartie d'un désistement réciproque de leurs actions, qui permettra à Schneider, dans le cadre de sa politique générale de cession de ses actifs non stratégiques de poursuivre, le processus de restructuration de ses actifs financiers en Belgique. Schneider s'engage à verser à ces actionnaires minoritaires* (ceux qui ont esté en justice) *une somme de 370 francs belges, soit environ 60 francs français, par titre Cofibel, et de 95 francs belges, soit environ 15 francs français, par titre Cofimines apportés aux offres* (d'achat). » Le bénéfice de cette transaction est étendu à l'ensemble des actionnaires. Soit un surcoût de 360 millions de francs belges pour l'OPA.

Soupçons et plaintes

Seulement, en octobre 1993, certains minoritaires ont déposé une plainte au pénal contre plusieurs administrateurs, dont M. Pineau-Valencienne. Ils leur reprochent d'avoir minoré les actifs de Cofibel pour l'OPA et d'avoir pris des participations dans des filiales douteuses. Il s'agit surtout de la PB Finance (pour Patience et Beaujonc, du nom d'un ancien charbonnage liégeois), une société de portefeuille soupçonnée d'avoir blanchi de l'argent sale et de travailler avec la Mafia sicilienne.

En octobre 1993, le quotidien flamand *De Morgen* se fait un plaisir d'évoquer les soupçons qui pèsent sur cette société à participation française. La presse francophone parle à son tour de l'affaire. M. Pineau-Valencienne introduit alors devant le tribunal de première instance de Bruxelles une action contre six journaux belges et demande une somme totale de 2,5 milliards de francs belges en dommages et intérêts. L'Association belge des éditeurs de journaux émet alors une protestation et dénonce un risque de *« censure préalable »*. On en reste là.

Dans *les Echos*, M. Pineau-Valencienne dénonce l'amalgame entre la plainte des actionnaires minoritaires et l'affaire PB Finance, dans laquelle Cofibel a *« un actif mineur »*. Il explique qu'il est certes le président de Cofibel, *« mais, en Belgique, un président n'a pas le pouvoir véritable »*. *« Celui qui a tous les pouvoirs*, dit-il, *c'est l'administrateur délégué, Jean Verdoot. C'est lui qui avait organisé directement l'investissement dans PB Finance. »* Malheureusement, le Belge Jean Verdoot a trouvé la mort en mars dans un accident d'avion entre Genève et Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, le juge d'instruction Van Espen poursuit une enquête commencée en septembre 1993 avec l'aide d'une section spécialisée dans les délits financiers. Des responsables belges de Cofibel et de Cofimines sont entendus. Des perquisitions ont lieu dans les bureaux des deux sociétés ainsi qu'au siège liégeois de PB Finances. Des documents comptables, parfois très anciens, sont saisis. Le quotidien *la Libre Belgique* écrit : *« La prudence du juge Van Espen et de ses enquêteurs s'explique par les nombreuses tentatives de pression émanant tant des milieux d'affaires que politiques. »*

Au demeurant, cette affaire n'a d'abord paru qu'une péripétie supplémentaire dans une chronique judiciaire belge particulièrement chargée et embrouillée. L'enquête sur l'assassinat de l'ancien ministre André Cools en juillet 1991 à Liège n'en finit pas et donne lieu à de multiples prolongements en matière de corruption et de délits divers. Au début de l'année, elle a suscité la levée de l'immunité parlementaire de trois personnalités socialistes et la démission de Guy Spitaels, ancien président du PS, ministre-président de la région wallonne. Un véritable bras de fer a lieu entre certains juges d'instruction et une partie de la classe politique.

L'embarras de M. Dehaene

Chaque jour amène son lot de surprises. A Charleroi, le patron du PS local vient d'être emprisonné pour corruption. Le jour même de l'incarcération de M. Pineau-Valencienne, une perquisition a eu lieu au siège bruxellois du Parti social-chrétien, qui forme la majorité gouvernementale avec les socialistes. Les enquêteurs s'intéressent aux comptes de deux associations qui servaient à la collecte des fonds pour ce parti. Révoltés par la corruption de quelques-uns et la négligence de beaucoup d'autres, quelques juges – avec en tête une femme, Véronique Ancia à Liège (*le Monde* du 25 janvier) – mènent un combat solitaire et difficile. Dans ce climat malsain, on ne peut écarter la possibilité d'un excès de zèle par mimétisme.

Un autre patron français a eu des ennuis avec la justice belge : Jean-Claude Decaux, fondateur du Mobilier urbain, condamné en juillet 1992 à un an de prison avec sursis pour une sombre affaire de corruption à Liège. Cette mésaventure avait beaucoup réjoui la presse flamande, qui, comme une partie des élus néerlandophones, s'inquiète de *« l'activisme français »* en Belgique. Mercredi 25 mai, les AGF ont étendu leur emprise sur le marché belge de l'assurance en prenant le contrôle de la compagnie Assubel grâce à la cession de la participation détenue jusqu'alors par le groupe Fortis. Par cet investissement de plus de 1 milliard de francs français, les AGF deviennent le troisième groupe d'assurances du pays, derrière Fortis et le groupe Royale belge, lui-même contrôlé par l'UAP. C'est le plus récent des exemples, parmi d'autres.

En mars, Luc Van den Brande, président du gouvernement flamand, en visite à l'Elysée, avait invité ses interlocuteurs français à *« cesser de penser à des opérations purement financières »* et à se soucier d'investissements créateurs d'emplois. Pour sa part, le quotidien flamand *De Standaard* dénonçait *« la francophonie belge, qui utilise des façades belges pour s'arroger des privilèges »* au détriment des néerlandophones.

Sans faire au juge Van Espen l'injure de penser qu'il a des arrière-pensées de cette nature, on peut prévoir que la suite de l'incarcération de M. Pineau-Valencienne – responsable, en dernier recours, des agissements de ses filiales dans le royaume – ne sera pas sans conséquence sur le contentieux belgo-belge entre certains flamingants et la haute bourgeoisie bruxelloise francophone, leur bête noire. Il y a aussi l'embarras du gouvernement à un moment où le premier ministre Jean-Luc Dehaene compte sur le soutien de Paris pour succéder à Jacques Delors.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

L'Elysée et le patronat expriment leur surprise

Une vraie bombe... D'abord, l'incrédulité ; puis, l'indignation ; enfin, l'ébauche d'une première stratégie de défense. L'incarcération de Didier Pineau-Valencienne aux petites heures de la matinée, vendredi 27 mai, a suscité de nombreuses réactions, vives parfois, dans les milieux économiques et financiers. Réactions spontanées de patrons comme Jean Gandois, PDG de Pechiney et de Cockerill-Sambre, *« surpris et touché »*. Ou comme Henri Lachmann, PDG de Stafor-Facom, *« profondément affecté »*.

Réaction collective de Bertrand Collomb (Lafarge-Coppée), Bernard Esambert (Lagardère Group et Bolloré), Michel Pébereau (BNP), Ernest-Antoine Seillère (CGIP) et François Perigot, président du CNPF, assurant le PDG de Schneider, au nom de l'Institut de l'entreprise, de leur *« amical soutien »*.

La réaction officieuse de M. Balladur

Réactions discrètes des politiques, enfin. L'Elysée faisait connaître à Bruxelles un *« étonnement »* d'autant plus vif, peut-être, qu'Edith Cresson dirigea une filiale du groupe Schneider avant d'être nommée à Matignon. Edouard Balladur, sans réagir officiellement, téléphonait sa *« surprise »* à son homologue belge, le premier ministre Jean-Luc Dehaene...

Réelle, l'indignation ne pouvait servir de seule ligne de défense. Remis de sa surprise, l'entourage du PDG emprisonné n'a plus de mots assez forts pour dénoncer l'action du juge d'instruction belge, Jean-Claude Van Espen, et les raisons invoquées par celui-ci pour justifier l'incarcération de Didier Pineau-Valencienne : une *« absolue nécessité pour la sécurité publique »* ; le souci d'empêcher l'inculpé de *« commettre de nouveaux crimes et délits »* ; la crainte que celui-ci ne cherche à *« se soustraire à l'action de la justice »* ou ne tente *« de faire disparaître des preuves »*.

Les deux sociétés en cause, Cofibel et Cofimines, ne recouvrent que des reliquats d'affaires anciennes, remontant souvent à l'époque coloniale, sans valeur réelle. *« Toutes leurs archives ont été saisies en novembre »*, ajoute encore un connaisseur du dossier en se demandant, ironique, *« quelles preuves. Didier Pineau-Valencienne, libre, aurait-il bien pu faire disparaître ? »*.

PIERRE-ANGEL GAY

De l'impopularité à la respectabilité

Didier Pineau-Valencienne est, dit-on, amateur de poésie et homme de détachement. A soixante-quatre ans, ce Vendéen pure souche, marié, père de quatre enfants, pourra paradoxalement trouver un motif de satisfaction dans ses démêlés avec la justice belge : il fait désormais bel et bien partie de l'establishment patronal. Si le PDG de Schneider, par ailleurs président de l'Institut de l'entreprise et candidat virtuel à la succession de François Perigot à la tête du CNPF, pouvait en douter, le voilà incontestablement rasséréné. La réaction de ses pairs, à la suite de son incarcération en Belgique, l'émoi des pouvoirs publics, l'attestent.

Une page est donc tournée pour l'homme qui fut, au cœur des années 80, l'un des patrons les plus impopulaires de France. Le *« liquidateur »* de Creusot-Loire, la plus grosse faillite de l'histoire industrielle française ; le *« capitaliste irresponsable »* voué aux gémonies par Laurent Fabius, ministre de l'industrie de l'époque, il y a dix ans ; le *« raider sans scrupules »* de l'OPA sur Télémécanique, dont l'effigie sera brûlée dans les rues de Paris par les salariés de la société cible qui multiplieront, en 1988, sous l'œil bienveillant du ministre de l'économie d'alors, Edouard Balladur, les résistances et manifestations avant de devoir s'incliner.

Didier Pineau-Valencienne apparaît sur le devant de la scène en 1981, nommé directeur général du groupe Empain-Schneider, un « konzern à la française » mêlant sidérurgie, chantiers navals, électronucléaire, mécanique, articles de sports d'hiver (les vêtements Fusalp et les skis Dynamic), par le baron belge après son enlèvement. La gauche vient d'arriver au pouvoir. Il est crédité d'une image flatteuse de manager moderne – il est diplômé d'HEC et d'une université américaine – et de redresseur d'entreprise.

La situation financière est loin d'être solide. Et seule les recettes et la trésorerie abondante de Framatome, surfant sur la montée en puissance du programme nucléaire français, masquent l'ampleur du sinistre qui se prépare. L'état de grâce de Didier Pineau-Valencienne ne durera pas. Dans un premier temps, il parvient sans trop de difficultés à se défaire, avec le soutien actif des pouvoirs publics, de trois grandes sources de pertes (sidérurgie normande, chantiers navals et machines-outils). Avant de s'attaquer à Creusot-Loire pour lequel il réclame aux pouvoirs publics des soutiens financiers incessants, brandit rituellement le spectre du dépôt de bilan.

Une réputation de « fossoyeur »

Lassés, les pouvoirs publics finiront par jeter l'éponge, le 28 juin 1984, refusant de céder au « chantage ». Ils laisseront Creusot-Loire déposer son bilan. Didier Pineau-Valencienne gagne sur le plan financier – il a largué la plus importante de ses sources de pertes – mais y récolte une réputation de « fossoyeur industriel » qui, à l'époque, apparaît difficilement effaçable.

Après l'épisode Télémécanique qui conforte son image de capitaliste pur et dur, le PDG de Schneider va opérer un tournant. L'OPA lancé en 1991 sur l'américain Square D est saluée comme l'œuvre d'un industriel entreprenant. *Le Nouvel Economiste* lui décerne le titre de « manager de l'année ». La réhabilitation de Didier Pineau-Valencienne se fait doucement. L'arrivée à Matignon d'Edith Cresson, qui a travaillé au sein du groupe Schneider pendant la première cohabitation, lui donne un coup de fouet.

On lui confie la présidence d'un groupement d'étude et de mobilisation (GEM), ces structures mises en place par le chef du gouvernement pour susciter, en dehors de l'administration, des initiatives inédites. S'appuyant sur des amis solides, parmi lesquels le PDG du groupe AXA, Claude Bébéar, il prend du poids parmi les patrons. L'épisode Empain-Schneider-Creusot-Loire appartient visiblement au passé. Sauf au Creusot et peut-être en Belgique, où sa conquête du groupe Empain lui vaut encore certaines inimitiés.

CAROLINE MONNOT

Le spectre d'une opération « mains propres »

Lyonnaise des eaux, Alcatel, GMF, etc.

Solidarité, réflexes sincères d'amitié pour certains : la réaction provoquée chez les patrons par l'incarcération en Belgique de l'un des leurs, le PDG de Schneider Didier Pineau-Valencienne, est sans précédent. Ils sont stupéfaits, assurément. Choqués par la méthode. Et sans doute préoccupés sur le fond. *« On a discrédité la classe politique pour au moins dix ans. Va-t-on faire de même avec les principaux responsables économiques ? »*, résumait, vendredi, un banquier d'affaires. Préoccupés, car les patrons s'interrogent sur l'attirance qu'ils croient deviner chez les juges, voire dans l'opinion publique, pour une opération « Mains propres », comme en Italie.

Les mises en cause de chefs d'entreprise, de grands groupes français se sont multipliées au cours des derniers mois, s'accélérant ces dernières semaines. Alcatel ? Deux des principaux responsables du groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une enquête sur des « surfacturations » de matériel téléphonique effectuées au détriment de France Telecom, surfacturations révélées par deux cadres d'une des filiales du groupe, incarcérés pour escroquerie (*le Monde* daté 17-18 avril et du 28 mai). La Lyonnaise des eaux ? La justice s'intéresse à certains agissements à l'intérieur de sa filiale Maillard et Duclos. La GMF ? Son ancien PDG, Jean-Louis Pétriat, a été entendu comme témoin, après une escroquerie de 6 milliards de francs (*le Monde* du 28 mai). La SFR, filiale de la Générale des eaux ? Elle est mise en cause pour sa participation au financement du Parti républicain. Pont-à-Mousson ? La société de canalisations doit répondre de commissions versées à Nantes pour l'obtention de marchés de canalisation. La liste est loin d'être close. Ancien PDG du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer ne peut se rendre en Suisse, à la suite de l'affaire Sasea. L'homme d'affaires Jean-Marc Vernes, lui, évita l'Italie à cause du scandale Ferruzzi.

Cela fait beaucoup, même si l'on exclut le cas particulier de Bernard Tapie. Les faits reprochés sont d'ampleur, de gravité évidemment inégales. Les sommes en jeu sont encore loin d'atteindre les montants astronomiques des *tangenti*, les pots-de-vin, pratiqués de l'autre côté des Alpes. Les affaires sont indépendantes les unes des autres et n'ont pas révélé, à la différence de l'Italie, de systèmes de collusion généralisée avec les partis politiques.

Pour les patrons, en tout cas, le retentissement de telles affaires – fantasme *« Mani pulite »* ou pas – n'est pas à prendre à la légère. Elles se développent sur un terrain fragile. La crise, les restructurations récentes, ils l'ont tous constaté, ont, après l'idylle des années 80, recreusé un fossé entre les entreprises et leurs salariés.

C. M.